

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021 à 18h00

Tenu Salle le Météore - 27 route de Frangy - Annecy (Meythet) sous la présidence de **Frédérique LARDET, Présidente**

SOMMAIRE

1.	Compte-rendu des délibérations prises par le Bureau et des décisions et arrêtés pris par la Présidente	6
2.	Modifications de désignations dans les commissions et les organismes extérieurs du Grand Annecy	13
3.	Adhésion au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute Savoie	17
4.	Budgets Primitifs 2022 - Adoption du Budget Principal	21
5.	Budgets Primitifs 2022 - Adoption du Budget Annexe des Transports	46
6.	Budgets Primitifs 2022 - Adoption du Budget Annexe de l'Eau	52
7.	Budgets Primitifs 2022 - Adoption du Budget Annexe de la Valorisation des Déchets	54
8.	Budgets Primitifs 2022 - Adoption du Budget Annexe de l'Aménagement de Zones	56
9.	Budgets Primitifs 2022 - Adoption du Budget Annexe des Pépinières	58
10.	Budgets Primitifs 2022 - Adoption du Budget Annexe du Semnoz	59
11.	Subventions 2022	61
12.	Attribution d'une subvention à l'Association Solidarité Savoie Sahel (ASSS)	70
13.	Attribution d'une subvention à l'Association Hydraulique Sans Frontière (HSF)	71
14.	Subvention d'équipement au CIAS pour la mise en place du réseau informatique sans fil des bâtiments	74

15.	des déchets - Ajustement des autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP)	74
16.	Autorisation d'avances de trésorerie du Budget Principal au Budget Annexe des Transports, au Budget Annexe de l'Eau et au Budget Annexe du Semnoz pour l'année 2022	76
17.	Budget Principal et Budgets Annexes - Décisions Modificatives n° 2	78
18.	Approbation du Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique	80
19.	Approbation du schéma directeur d'alimentation en eau potable du Grand Annecy	87
20.	Harmonisation des tarifs de vente de l'eau potable	89
21.	Tarifs 2022 - Vente de l'eau potable	100
22.	Tarifs 2022 - Prestations réalisées par le service eau potable	101
23.	Tarifs 2022 - Valorisation des déchets	101
24.	Tarifs 2022 - Commercialisation des terrains dans les zones d'activités économiques du Grand Annecy	102
25.	Tarifs 2022 - Vélonecy	103
26.	Tarifs 2022 - Reprographie de documents d'urbanisme	103
27.	Tarifs 2022 - Pépinières et hôtels d'entreprises	103
28.	Tarifs 2022 - Chantier local d'insertion	108
29.	Tarifs 2022 - Gens du voyage	109
30.	Tarifs 2022 - Fourrière animale	110
31.	Restauration collective - Renouvellement de la convention de service commun entre la Ville d'Annecy, le Grand Annecy, le CIAS du Grand Annecy et la Commune de Chavanod	111
32.	Pôle gérontologique d'Annecy-le-Vieux - Portage foncier par l'EPF 74	113
33.	Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS) - Action "agriculture et biodiversité" - Convention de coopération	115
34.	Approbation du PLU de Saint-Martin Bellevue (Commune de Fillière)	116
35.	Avenant n° 8 au contrat d'obligation de service public avec la SIBRA	124
36.	Convention de financement de la ligne régulière 40 avec Grand Lac	126

37.	Délégation de service public pour la mise en service de navettes lacustres comme transport à passagers reliant les communes du Grand Annecy riveraines du Lac d'Annecy				
38.	Centre de Congrès de l'Impérial - Renouvellement de la délégation de service public	131			
39.	Club des entreprises de l'Université Savoie Mont-Blanc - Convention	133			
40.	Annecy Mountains - Avenant 3 à la convention de partenariat	134			
41.	. Autorisation et délégation d'aides aux entreprises - Convention actualisée n° 3 avec la Région				
42.	Semnoz - Convention de partenariat avec les radios FM H2O et Radio FMR pour l'installation d'antennes				
43.	. Avenant à la convention d'entente intercommunale relative à la gestion de l'eau potable entre la commune de Lathuile et le Grand Annecy				
44.	. Mise à disposition d'agents - Convention avec le Centre de Gestion de la Haute- Savoie				
45.	Questions diverses	143			

ÉTAIENT PRESENTS (76/95)

Etienne ANDRÉYS, Annecy

Christian ANSELME, Fillière

Jacques ARCHINARD, Héry-sur-Alby

Gilles ARDIN, Chapeiry

François ASTORG, Annecy

Olivier BARRY, Annecy

Isabelle BASTID. Groisv

Michel BEAL, Saint-Jorioz

Alexandra BEAUJARD, Annecy

Marie BERTRAND, Annecy

Nicole BLOC, Poisy

Franck BOGEY, Chavanod

Cécile BOLY, Annecy

Bilel BOUCHETIBAT, Annecy

Stéphane BOUCLIER, Fillière

Corinne BOULAND, Annecy

Catherine BOUVIER, Leschaux

Christian BOVIER, Annecy

Vanessa BRUNO, Veyrier-du-Lac

Pierre BRUYERE, Poisy

Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Annecy

Christel CASSET, Saint-Sylvestre

Lola CECCHINEL, Annecy

Odile CERIATI-MAURIS, Annecy

Martine COUTAZ, Epagny-Metz-Tessy

Sandrine DALL'AGLIO, Annecy

Roland DAVIET, Epagny-Metz-Tessy

Noëlle DELORME, Allèves

Isabelle DIJEAU, Annecy

Samuel DIXNEUF, Annecy

David DUBOSSON, Mûres

Denis DUPERTHUY, Annecy

Elisabeth EMONET, Saint-Jorioz

Chantale FARMER, Annecy

Pierre GEAY, Annecy

Fabien GERY, Annecy

Jean-François GIMBERT, Charvonnex

Anthony GRANGER, Annecy

Aurélie GUEDRON, Annecy

Charlotte JULIEN, Annecy

Marion LAFARIE, Annecy

Frédérique LARDET, Annecy

Elisabeth LASSALLE, Poisy

François LAVIGNE-DELVILLE, Viuz-La-Chiésaz

Patrick LECONTE, Annecy

Claire LEPAN, Annecy

Bruno LYONNAZ, Sevrier

Benjamin MARIAS, Annecy

Jean-Claude MARTIN, Alby-sur-Chéran

Christian MARTINOD, Villaz

Catherine MERCIER-GUYON, Fillière

Patricia MERMOZ, Cusy

Thomas MESZAROS, Annecy

Aurélien MODURIER, Annecy

Philippe MORIN, Epagny-Metz-Tessy

Magali MUGNIER, Annecy

Alexandre MULATIER-GACHET, Annecy

Laure ODORICO, Fillière

Xavier OSTERNAUD, Annecy

Gérard PASTOR, Saint-Jorioz Tony PESSEY, Annecy Christian PETIT, Annecy Eric PEUGNIEZ, Annecy Monique PIMONOW, Montagny-Les-Lanches Agnès PRIEUR-DREVON, Sevrier Jean-Luc RIGAUT, Annecy Marc ROLLIN, Duingt Christian ROPHILLE, Fillière Didier SARDA, Talloires-Montmin Yannis SAUTY, Annecy Nora SEGAUD-LABIDI, Annecy Bénédicte SERRATE, Annecy Guillaume TATU, Annecy Jean-Louis TOÉ, Annecy Olivier TRIMBUR, Bluffy Gilles VIVIANT, Chainaz-Les-Frasses

AVAIENT DONNE PROCURATION

Jean-Pascal ALBRAN, Saint-Eustache, à Monique PIMONOW Frédérique BANGUÉ, Annecy, à Anthony GRANGER Patrick BOSSON, Quintal, à Catherine BOUVIER Henri CHAUMONTET, Groisy, à Isabelle BASTID Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Annecy, à Isabelle DIJEAU Fabienne DULIEGE, Saint-Félix, à David DUBOSSON Gilles FRANÇOIS, Argonay, à Samuel DIXNEUF Fabienne GREBERT, Annecy, à Benjamin MARIAS Frédérique KHAMMAR, Villaz, à Christian MARTINOD Christiane LAYDEVANT, Annecy, à Bilel BOUCHETIBAT Viviane MARLE, Annecy, à Bénédicte SERRATE Raymond PELLICIER, Poisy, à Nicole BLOC

ETAIENT EXCUSES

Ségolène GUICHARD, Epagny-Metz-Tessy Pierre-Louis MASSEIN, Annecy Antoine de MENTHON, Menthon-Saint-Bernard Philippe MONMONT, Entrevernes Michel MUGNIER-POLLET, Chapelle-Saint-Maurice Marie-Luce PERDRIX, Gruffy Christophe PONCET, Nâves-Parmelan

* * *

Tony PESSEY est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

(Un tiers des membres en exercice étant présent, le quorum fixé à 32 est atteint. La séance est ouverte à 18 heures.)

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous propose d'ouvrir ce Conseil de communauté du jeudi 16 décembre 2021.

En préambule, je rappelle la liste des pouvoirs reçus par l'administration générale pour ce Conseil de communauté :

Fabienne DULIÈGE: excusée, a donné son pouvoir à David DUBOSSON;

Gilles FRANÇOIS a donné son pouvoir à Samuel DIXNEUF;

Viviane MARLE à Bénédicte SERRATE;

Fabienne GRÉBERT à Benjamin MARIAS;

Joëlle DERIPPE-PERRADIN à Isabelle DIJEAU;

Christiane LAYDEVANT à Bilel BOUCHETIBAT ;

Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA à Marion LAFARIE [jusqu'à son arrivée];

Frédérique KHAMMAR à Christian MARTINOD;

Jean-Pascal ALBRAN à Monique PIMONOW;

Henri CHAUMONTET à Isabelle BASTID;

Patrick BOSSON à Christian BOVIER;

Xavier OSTERNAUD à Aurélien MODURIER [jusqu'à son arrivée];

Raymond PELLICIER à Nicole BLOC;

Frédérique BANGUÉ à Anthony GRANGER.

Quelqu'un a-t-il le pouvoir de Philippe MONMONT ? (Non).

S'il n'y a pas de pouvoir oublié, nous commençons.

Je donne la parole à Alexandre MULATIER-GACHET sur la première délibération.

Compte-rendu des délibérations prises par le Bureau et des décisions et arrêtés pris par la Présidente

Rapporteur: Alexandre MULATIER-GACHET

Bureau du 22 octobre 2021

Renouvellement des membranes de l'unité de production d'eau potable des Espagnoux – Demande d'aides financières

Le montant des travaux de renouvellement des membranes de l'unité de production d'eau potable des Espagnoux est estimé 4,3 M € HT.

Le Bureau a décidé :

- d'approuver la demande de financement auprès de l'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local;
- d'approuver la demande de financement auprès du Département de la Haute-Savoie ;
- d'approuver la demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse;
- d'autoriser la Présidente à solliciter les aides financières.

Composition du Comité des partenaires mobilité du Grand Annecy

Le Comité des partenaires est une instance de gouvernance de la mobilité créée par la Loi d'orientation des mobilités (LOM) pour développer le dialogue sur la mobilité entre les autorités organisatrices de mobilité (AOM), les usagers et les employeurs.

Il émet un avis consultatif.

Le Comité des partenaires mobilité du Grand Annecy se compose de trois collèges :

1) Collège des associations d'usagers et des citoyens :

Il rassemble notamment les associations de protection de l'environnement, d'usagers des transports, les associations membres de la commission intercommunale pour l'accessibilité, les associations de cyclistes, l'Espace Citoyen, 5 représentants de la société civile issus de l'Observatoire citoyen.

- 2) <u>Collège des employeurs, représentants des acteurs économiques et établissements d'enseignement supérieur</u>
- 3) Collège des partenaires institutionnels et territoires voisins

Il rassemble notamment les communes, les territoires du bassin de vie annécien, les opérateurs de transports.

Le Bureau a décidé :

- d'approuver la composition du Comité des partenaires en trois collèges ;
- d'approuver la liste des partenaires associés au sein de chaque collège.

Bureau du 29 octobre 2021

Travaux sur les réseaux d'eaux pluviales urbaines – Chemin de Tillier à Annecy –
 Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à la commune

La commune d'Annecy prévoit l'aménagement du chemin de Tillier rendant nécessaire des travaux de reprise des réseaux d'eaux pluviales.

Les travaux à la charge du Grand Annecy porteront sur la pose de collecteurs et de 5 regards de visite. Ils sont estimés à 24 362,48 € TTC (maîtrise d'œuvre comprise).

Afin de faciliter la réalisation des chantiers, d'en réduire les contraintes et d'optimiser les moyens techniques et financiers, le Grand Annecy et la commune d'Annecy décident de recourir à la procédure du transfert de maîtrise d'ouvrage en désignant la commune d'Annecy maître d'ouvrage unique de l'ensemble de l'opération.

Le Bureau a décidé :

- d'approuver les travaux relevant de la compétence « eaux pluviales urbaines » ;
- de déléguer à la commune d'Annecy la maîtrise d'ouvrage des travaux ;
- d'approuver la convention afférente ;
- d'autoriser la Présidente à signer cette convention.

Travaux sur les réseaux d'eaux pluviales urbaines – Route de Berlet à Saint-Jorioz – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à la commune

La commune de Saint-Jorioz prévoit de réaliser l'aménagement de la route de Berlet nécessitant des travaux de création de réseaux et d'ouvrages d'eaux pluviales.

Les travaux à la charge du Grand Annecy porteront sur la pose d'un collecteur et des regards de visite sur le collecteur. Ils sont estimés à 91 290,10 € TTC (maîtrise d'œuvre comprise).

Afin de faciliter la réalisation des chantiers, d'en réduire les contraintes et d'optimiser les moyens techniques et financiers, le Grand Annecy et la commune de Saint-Jorioz décident de recourir à la procédure du transfert de maîtrise d'ouvrage en désignant la commune de Saint-Jorioz maître d'ouvrage unique de l'ensemble de l'opération.

Le Bureau a décidé :

- d'approuver les travaux relevant de la compétence « eaux pluviales urbaines » ;
- de déléguer à la commune de Saint-Jorioz la maîtrise d'ouvrage des travaux ;
- d'approuver la convention afférente ;
- d'autoriser la Présidente à signer cette convention.

Bureau du 19 novembre 2021

Travaux sur les réseaux d'eaux pluviales urbaines – RD5 secteur Sacconges – Convention avec la commune d'Annecy

La commune d'Annecy souhaite améliorer la circulation sur la route de Sacconges (RD5) située sur la commune déléguée de Seynod en rendant les cheminements (trottoirs) conformes aux réglementations PMR et en prolongeant la piste cyclable.

La commune a prévu la réalisation des travaux en plusieurs tranches sur plusieurs années. La première tranche (inscrite en 2021) concernera le secteur depuis la montée aux Monuments aux morts jusqu'à l'entrée de Vieugy.

Les travaux à la charge du Grand Annecy porteront sur la pose d'un drain collecteur, la création de regards de visite et la création d'un collecteur étanche pour raccordement du drain à la noue. Ils sont estimés à 228 444,99 € TTC (maîtrise d'œuvre comprise).

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser l'ensemble de ces travaux de manière coordonnée et afin d'optimiser les moyens techniques et financiers dévolus à cette opération d'ensemble, il est proposé que le Grand Annecy désigne la commune d'Annecy comme maître d'ouvrage délégué.

Le Bureau a décidé :

- d'approuver les travaux relevant de la compétence « eaux pluviales urbaines » ;
- de déléguer à la commune d'Annecy la maîtrise d'ouvrage des travaux ;
- d'approuver la convention afférente ;
- d'autoriser la Présidente à signer cette convention.

Travaux sur les réseaux d'eaux pluviales urbaines au centre-bourg d'Epagny – Convention avec la commune d'Epagny-Metz-Tessy

La commune d'Epagny-Metz-Tessy prévoit la réalisation de travaux de requalification du centrebourg d'Epagny avec l'aménagement de la rue de Grenette et du chemin des Ecoliers.

Les travaux à la charge du Grand Annecy porteront sur la pose d'un collecteur et de regards de visite intermédiaires. Ils sont estimés à 19 170,43 € TTC (maîtrise d'œuvre comprise).

Afin de faciliter la réalisation des chantiers, d'en réduire les contraintes et d'optimiser les moyens techniques et financiers, le Grand Annecy et la commune d'Epagny-Metz-Tessy décident de recourir à la procédure du transfert de maîtrise d'ouvrage en désignant la commune d'Epagny-Metz-Tessy maître d'ouvrage unique de l'ensemble de l'opération.

Le Bureau a décidé :

- d'approuver les travaux relevant de la compétence « eaux pluviales urbaines » ;
- de déléguer à la commune d'Epagny-Metz-Tessy la maîtrise d'ouvrage des travaux ;
- d'approuver la convention afférente :
- d'autoriser la Présidente à signer cette convention.

Pré Billy – Agrément de vente des îlots B1, B8, B9 et des maisons mitoyennes (OPAL)

Le Grand Annecy a confié à la société Teractem la réalisation de la ZAC de Pré Billy, créée sur le territoire de la commune d'Annecy (Pringy).

Le Bureau a décidé d'autoriser le projet de cession de terrain, ilôt B1, 8 et 9 et maisons mitoyennes, d'une superficie de 6 562 m² à Teractem au prix de 3 447 783,00 € HT.

Aménagements cyclables – Demande de subventions auprès de l'Etat

Le Grand Annecy a déposé 4 dossiers d'aménagements cyclables dans le cadre de l'appel à projets « Fonds mobilités actives – continuités cyclables » :

- Secteur Creusettes-Toriolets sur la commune d'Annecy ;
- Secteur de Gillon sur la commune d'Epagny-Metz-Tessy ;
- Rue du Jourdil sur la commune d'Annecy;
- Secteur Grands Champs Grenette sur la commune d'Epagny-Metz-Tessy.

Ces projets ouvrent droit à un soutien financier de l'Etat accordé au porteur de projet pour financer les réalisations. Cette subvention est plafonnée à un taux de 20 % de la dépense subventionnable hors taxe.

Le montant total des subventions demandées s'élève à 654 558,00 € HT répartis comme suit :

- Secteur Creusettes-Toriolets : 246 932,00 € HT ;
- Secteur de Gillon : 87 661,00 € HT ;
- Secteur Jourdil : 210 850,00 € HT ;
- Secteur Grands Champs Grenette : 109 115,00 € HT.

Le Bureau a décidé :

- d'autoriser la Présidente à solliciter cette subvention auprès de l'Etat ;
- d'autoriser la Présidente à signer les conventions de financement des projets retenus par l'appel à projets « Fonds mobilité actives continuités cyclables ».

Décisions de la Présidente

- Budget principal Avenant au contrat de crédit Stand By n° 00000246664 souscrit auprès du Crédit Agricole relatif au changement d'index. Le nouvel index mis en place est : €STR.
- Exploitation de la déchèterie intercommunale d'Alby-sur-Chéran Accueil, réception, orientation et gestion Attribution du marché n° 210701 à la société Tri Vallées pour des montants minimum et maximum de 100 000,00 € HT et 350 000,00 € HT pour toute la durée du marché soit du 1^{er} novembre 2021 au 21 janvier 2024.
- Modélisation des réseaux AEP Simulations hydrauliques Attribution du marché n° 210610 à la société DHI pour un montant forfaitaire de 89 850,00 € HT. Le marché est passé pour une durée de 12 mois.
- Création et mise en page du magazine d'information du Grand Annecy Attribution du marché n° 210401 à la société Big Bang Communication pour des montants minimum et maximum annuels de 3 000,00 € HT et 40 000,00 € HT. Le marché est passé pour une durée d'un an renouvelable tacitement 3 fois.
- Collecte en porte à porte sur les communes de Veyrier, Menthon-Saint-Bernard, Bluffy, Talloires-Montmin des déchets ménagers et assimilés incinérables et transport a l'UIOM (Usine d'incinération des ordures ménagères) du SILA (Syndicat intercommunal du lac d'Annecy) à Chavanod Attribution du marché n° 210901 à la société Excoffier Recyclage pour des montants minimum et maximum annuel de 150 000,00 € HT et 350 000,00 € HT. Le marché est passé pour une durée d'un an renouvelable 3 fois.

- Fonds air bois Versement des primes aux bénéficiaires (octobre 2021).
 Le montant total des primes versées s'élève à 49 955,00 € (23 attributaires ont bénéficié d'une prime de 2 000,00 € et 2 d'une prime individuelle de 1 945,00 € et 2 010,00 €).
- ➤ Hôtel d'entreprises Annecy Base Camp Convention de prestations de services et occupation temporaire de locaux avec la société APIDURA d'une durée de 12 mois.
- ➤ Pépinière d'entreprises Annecy Base Camp Convention de prestations de services et accompagnement avec Monsieur Baptiste ELLMENREICH d'une durée de 11 mois.
- Organisation de la défense du Grand Annecy dans le cadre du recours de la SCI avenue de Chambéry demandant l'annulation de la décision du 25 octobre 2019 par laquelle la Communauté d'agglomération du Grand Annecy a refusé de délivrer l'autorisation de rejet des eaux de rabattement de nappe dans le réseau urbain des eaux pluviales – Dossier n° 2000885.
- Prestations de traiteur écoresponsable pour les réunions de mise en œuvre et de suivi des actions de concertation liées aux 90 objectifs d'Imagine le Grand Annecy Attribution du marché n° 210801 à la société suivante :

LOTS	SOCIETE	Montant maximum € HT durée du marché
1 - BOULANGERIE	GOOD DELICES (74960 MEYTHET)	15 000,00
2 - TRAITEUR	GOOD DELICES (74960 MEYTHET)	42 000,00

Les lots du marché sont passés pour une durée de 24 mois renouvelable 1 fois pour une durée de 12 mois.

- Pépinière d'entreprises Annecy Base Camp Avenant n° 2 à la convention de prestations de services, accompagnement et occupation temporaire des locaux avec la société Captain Wild qui porte la durée de la convention à 35 mois.
- ➢ Pépinière d'entreprises Galiléo Avenant n° 1 à la convention de prestations de services accompagnement et occupation temporaire de locaux avec la société KAIO IT SAS pour l'affectation d'un bureau complémentaire.
- ➤ Interconnexion des réseaux d'eau potable de Veyrier-du-Lac et de Menthon-Saint-Bernard Etablissement d'une servitude de passage d'une conduite d'eau potable sous parcelle privée située au clos Saint-Clair sur la commune de Menthon-Saint-Bernard, propriété des consorts Bechet, d'une surface d'emprise de 54 m².
- ➤ Interconnexion des réseaux d'eau potable de Veyrier-du-Lac et de Menthon-Saint-Bernard Etablissement d'une servitude de passage d'une conduite d'eau potable sous parcelle privée située au clos Saint-Clair sur la commune de Menthon-Saint-Bernard, propriété de M. et Mme Troullier, d'une surface d'emprise de 183 m².
- ➤ Interconnexion des réseaux d'eau potable de Veyrier-du-Lac et de Menthon-Saint-Bernard Etablissement d'une servitude de passage d'une conduite d'eau potable sous parcelles du domaine privé de la commune de Menthon-Saint-Bernard situées au lieu-dit clos Saint-Clair, les Moulins et clos Chevalier d'une surface d'emprise totale de 449 m².
- Pépinière d'entreprises Annecy Base Camp Avenant n° 1 à la convention de prestations de services, accompagnement et occupation temporaire des locaux avec la société NCMG pour changement de bureau.

Aménagement de locaux de formation dans le bâtiment des Papeteries à Cran-Gevrier – Attribution des lots du marché n° 210611 aux sociétés suivantes :

	LOTS	SOCIETES	MONTANTS DPGF EN € HT	
Lot n°1	Travaux de dépose / cloisons / faux plafonds / peinture / nettoyage	Alpes Décor	40 170,18	
Lot n°2	Menuiseries intérieures	Grand Menuisier	12 500,00	
Lot n°3 Protection solaire / store / modification menuiserie extérieure		AK FRUCHARD Menuiserie	10 605,00	
Lot n°4	Mur mobile	EPC	14 511,00 (tranche optionnelle incluse)	
Lot n°5	Sols souples	Astor Décor	15 746,34	
Lot n°6 chauffage-rafraichissement- traitement d'air-plomberie		Poisson	80 319,28	
Lot n°7	Electricité courant fort / courant faible	ELTIS	98 610,73	
	272 462,53			

- Occupation temporaire d'un hangar à bateaux appartenant au domaine public fluvial de l'Etat au lieu-dit Sous l'Avullon sur la commune de Menthon-Saint-Bernard – Signature d'une convention avec le SILA.
- Exploitation de la déchèterie intercommunale d'Alby-sur-Chéran Enlèvement et valorisation des déchets Attribution du marché n° 210805 à la société VEOLIA ONYX ARA pour un montant maximum de 500 000,00 € HT pour toute la durée du marché. Le marché est passé du 1^{er} janvier au 30 septembre 2022.
- Organisation de la défense du Grand Annecy dans le cadre du recours de Madame Blanc Garrette demandant l'annulation de la décision du Grand Annecy du 17 septembre 2021 portant suspension des fonctions de soignant – Dossier n° 2107207.
- Pépinière d'entreprises Galiléo Convention de prestations de services, accompagnement et occupation temporaire de locaux avec Madame Catherine ODINOT et M. Karim BEN JEMAA d'une durée de 6 mois.
- ➤ Pépinière d'entreprises Annecy Base Camp Convention de prestations de services et accompagnement avec la société NOSC d'une durée de 23 mois.
- Subventions accordées aux propriétaires, copropriétaires et syndicats de copropriétaires relatives à l'amélioration de l'habitat Attribution d'une aide individuelle complémentaire d'un montant total de 1 000,00 € à 1 bénéficiaire de la copropriété « Parc des Sports ».
- Pépinière les Papeteries Avenant n° 1 à la convention de prestations de services, accompagnement et occupation temporaire de locaux avec la société Faibrik pour changement de bureaux.
- ➤ Hôtel d'entreprises de la pépinière les Papeteries Avenant n° 1 à la convention de prestations de services et occupation temporaire de locaux avec la SAS All Born Explorers (Chilowe) qui porte la durée de la convention à 18 mois.

Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 10 M€ auprès de la Caisse d'Epargne pour financer les investissements 2021 du budget principal.

Durée: 20 ans.

Taux d'intérêts : 0,66 %.

Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 1 500 000 € auprès de la Banque Postale pour financer les travaux de rénovation de la résidence autonomie Villa Romaine à Annecy.

Durée: 25 ans.

Taux d'intérêts: 0,78 %.

Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 7 M€ auprès de la Société Générale pour financer les investissements 2021 du budget eau.

Durée : 25 ans

Taux d'intérêts : Euribor 3M + 0,21 %, indice flooré à 0.

Arrêtés de la Présidente

- Délégation de fonction à Monsieur Bruno LYONNAZ, 4^{ème} Vice-Président concernant les domaines suivants :
 - Habitat;
 - Rénovation énergétique.
- ➤ Délégation de fonction à Monsieur Alexandre MULATIER-GACHET, 7^{ème} Vice-Président concernant les domaines suivants :
 - Présidence de la Commission de délégation de service public et de la Commission consultative des services publics locaux ;
 - Administration générale ;
 - Délégation de service public ;
 - Assurances.
- Délégation de fonction à Madame Magali MUGNIER, 11^{ème} Vice-Présidente, concernant le domaine suivant :
 - Mutualisation et support aux communes.
- Délégation de fonction à Monsieur Pierre BRUYERE, 14^{ème} Vice-Président, concernant les domaines suivants :
 - Présidence de la Commission d'appel d'offres ;
 - Gestion de l'eau ;
 - Marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents.
- Délégation de fonction à Monsieur Gilles FRANÇOIS, Conseiller communautaire délégué, concernant le domaine suivant :
 - Nouvelles énergies.
- Délégation de fonction à Monsieur Éric PEUGNIEZ, Conseiller communautaire délégué, concernant le domaine suivant :
 - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.
- Délégation de fonction à Monsieur Etienne ANDRÉYS, Conseiller communautaire délégué, concernant le domaine suivant :
 - Commande publique responsable.
- Désignation de Monsieur François LAVIGNE-DELVILLE comme représentant de la Présidente du Grand Annecy au sein de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) de la Haute-Savoie en sa séance du 15 novembre 2021.

- Mise à jour n° 4 du Plan local d'urbanisme (PLU) de Thorens-Glières, commune de Fillière Les annexes du PLU sont complétées pour tenir compte de :
 - L'abrogation des servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles ;
 - L'instauration d'une servitude relative à la conservation du patrimoine / abords des monuments historiques : abord pour le monument de la Résistance du plateau des Glières sis sur la Commune de Glières Val de Borne ;
 - La suppression de deux servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques (PT1) de Télédiffusion de France devenue TDF en cohérence avec la base de données de l'Agence Nationale des Fréquences.
- Mise à jour n° 5 du Plan local d'urbanisme (PLU) de Menthon-Saint-Bernard Le plan relatif au classement sonore des infrastructures de transport terrestre est mis à jour.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? (*Non*.)

En l'absence de vote, nous passons directement à la délibération n° 2.

2. Modifications de désignations dans les commissions et les organismes extérieurs du Grand Annecy

Rapporteur : Frédérique LARDET

Mme LA PRESIDENTE.- Nous avions quelques modifications à rattraper.

Pour ce qui concerne l'Office de tourisme, nous avons besoin de nommer un suppléant, en lieu et place de Thomas TERRIER. J'ai donc besoin d'un appel à candidatures, puisque personne ne s'était proposé.

Est-ce qu'en séance une personne serait prête à prendre la place de Thomas TERRIER en tant que suppléant à l'Office de tourisme ?

(Marie BERTRAND propose sa candidature).

Mme LA PRESIDENTE.- Marie BERTRAND. Je vous remercie.

Concernant le Conseil d'exploitation de l'aménagement et la gestion du Semnoz, toujours pour remplacer Thomas TERRIER, nous avons proposé la candidature de Catherine MERCIER-GUYON, qui est passée Conseillère déléguée en charge du tourisme, y a-t-il une autre candidature ?

(Non).

Nous retenons donc la candidature de Catherine MERCIER-GUYON.

Pour l'EPF 74, nous avions simplement des modifications à effectuer en matière de représentation, soit 13 représentants titulaires et 13 représentants suppléants, ainsi que 7 représentants titulaires et 6 suppléants au Conseil d'administration. Vous avez la liste sur laquelle vous aurez à prendre acte.

Concernant l'OSV, Ségolène GUICHARD nous a demandé à être remplacée en raison d'un agenda très chargé. Il a donc été proposé que je sois sa remplaçante au Conseil d'administration de l'OSV.

Vu les délibérations n° D-2020-316 du 30 juillet 2020, n° D-2020-352 du 24 septembre 2020, n° DEL-2021-114 du 27 mai 2021, n° DEL-2021-159 du 24 juin 2021 et n° DEL-2021-278 du 18 novembre 2021 du Conseil communautaire portant désignation de nouveaux représentants du Grand Annecy dans les Commissions et plusieurs organismes extérieurs ;

Vu les élections municipales de la commune de Veyrier-du-Lac qui se sont tenues le 4 juillet 2021, au terme desquelles Thomas Terrier n'est plus Conseiller communautaire ;

Vu l'arrêté de délégation n° ARR-2021-40 du 9 décembre 2021 portant délégation de fonction à Catherine Mercier-Guyon, Conseillère communautaire déléguée au Tourisme durable ;

Considérant la demande exprimée par l'Etablissement public foncier (EPF) de la Haute-Savoie de sélectionner une liste de 6 personnes suppléantes au Conseil d'administration de l'EPF au sein de la liste des représentants titulaires du Grand Annecy à l'Assemblée générale de l'EPF;

Considérant la demande de Ségolène Guichard, élue Vice-Présidente de la Région Auvergne-Rhône-Alpes le 2 juillet 2021, de ne plus représenter le Grand Annecy auprès de l'association Outdoor Sports Valley;

Il convient de procéder à certaines modifications et compléments détaillés ci-dessous :

EPIC Office de tourisme du lac d'Annecy

Le Grand Annecy dispose de 21 représentants titulaires et 21 suppléants à l'OTLA.

Il est proposé de désigner Marie BERTRAND, en qualité de membre suppléant de l'Office du tourisme, en lieu et place de Thomas TERRIER.

Les représentants du Grand Annecy à l'EPIC Office du tourisme sont donc les suivants :

Office de tourisme du lac d'Annecy

Titulaires Suppléants Alexandre MULATIER-GACHET, Annecy Olivier BARRY, Annecy Frédérique LARDET, Annecy Odile CERIATI- MAURIS, Annecy Etienne ANDRÉYS, Annecy Chantale FARMER, Annecy Fabienne GREBERT, Annecy Christian BOVIER, Annecy Xavier OSTERNAUD, Annecy Aurélien MODURIER, Annecy Fabien GERY, Annecy Corinne BOULAND, Annecy Guillaume TATU, Annecy Marion LAFARIE, Annecy Aurélie GUEDRON, Annecy Bénédicte SERRATE, Annecy Denis DUPERTHUY, Annecy Tony PESSEY, Annecy Christiane LAYDEVANT, Annecy Jean-Louis TOÉ, Annecy Bilel BOUCHETIBAT, Annecy Marc ROLLIN, Duingt Philippe MONMONT, Entrevernes Anthony GRANGER, Annecy

Isabelle DIJEAU, Annecy
Benjamin MARIAS, Annecy
Catherine MERCIER-GUYON, Fillière
Marie-Luce PERDRIX, Gruffy
Antoine de MENTHON, Menthon
Raymond PELLICIER, Poisy
Elisabeth EMONET, Saint-Jorioz
Didier SARDA, Talloires-Montmin
François LAVIGNE-DELVILLE, Viuz

Ségolène GUICHARD, Epagny MT Laure ODORICO, Fillière Jacques ARCHINARD, Héry-s/Alby Catherine BOUVIER, Leschaux Elisabeth LASSALLE, Poisy Fabienne DULIEGE, Saint-Félix Gérard PASTOR, Saint-Jorioz Agnès PRIEUR DREVON, Sevrier Marie BERTRAND, Annecy

Conseil d'exploitation de l'aménagement et la gestion du Semnoz

Le Grand Annecy dispose de 19 représentants issus du Conseil communautaire et 18 membres issus des Conseils municipaux des communes situées sur le périmètre géographique de la régie.

Il est proposé de désigner Catherine MERCIER-GUYON en qualité de membre issue du Conseil communautaire, en lieu et place de Thomas TERRIER.

Les représentants du Grand Annecy au Conseil d'exploitation de l'aménagement et la gestion du Semnoz sont donc les suivants :

Conseillers communautaires

Etienne ANDRÉYS, Annecy Alexandre MULATIER-GACHET, Annecy Magali MUGNIER, Annecy Fabienne GREBERT, Annecy Nora SEGAUD-LABIDI, Annecy Eric PEUGNIEZ, Annecy Jean-Luc RIGAUT, Annecy Anthony GRANGER, Annecy Christian ANSELME, Fillière Marie-Luce PERDRIX, Gruffy Catherine BOUVIER, Leschaux Raymond PELLICIER, Poisy Patrick BOSSON, Quintal Jean-Pascal ALBRAN, Saint-Eustache Fabienne DULIEGE, Saint-Félix Gérard PASTOR, Saint-Jorioz Agnès PRIEUR DREVON, Sevrier Catherine MERCIER-GUYON, Fillières François LAVIGNE-DELVILLE, Viuz-la-Chiésaz

Conseillers municipaux

Guillaume COHEN, Annecy Sophie LEPAGE, Annecy Jean-Jacques PASQUIER, Annecy Philippe CHAMOSSET, Annecy Bilel BOUCHETIBAT, Annecy Christophe AKELIAN, Epagny-Metz-Tessy Catherine DIEMERT, Gruffy Eric METRAL-BOFFOD, Leschaux Christophe PIGNARRE, Montagny les Lanches Pierre CALONE, Poisy Fabienne ROUGE-PULLON, Quintal Brigitte THIERY-AUDUBERT, Quintal Michel HAUET, Quintal Arthur PEROUSE, Saint-Eustache Karine LAMY-QUIQUE, Saint-Jorioz Michel METRAL BOFFOD, Sevrier Lucien LAVOREL, Epagny-Metz-Tessy Jean Marc CHARTON, Viuz la chiésaz

Etablissement public foncier de la Haute-Savoie (EPF 74)

Adhérent à l'EPF 74 par délibération du Conseil communautaire du 13 janvier 2017, le Grand Annecy dispose de :

- 13 représentants titulaires et 13 suppléants au sein de l'Assemblée générale
- 7 représentants titulaires et 6 suppléants au sein du Conseil d'administration

Assemblée générale EPF 74

Titulaires	Suppléants
X.Osternaud	F.Lardet
N.Segaud Labidi	A.Modurier
O.Ceriati-Mauris	O.Barry
C.Laydevant	P.Leconte
O.Trimbur	E.Peugniez
D.Duperthuy	PL.Massein
I.Bastid	B.Serrate
ML.Perdrix	S.Dall'Aglio
R.Pellicier	T.Pessey
C.Poncet	A.Mulatier-Gachet
G.Pastor	J.Archinard
B.Lyonnaz	C.Bouvier
R.Daviet	G.Viviant

Conseil d'administration EPF 74

	Suppléants		
N. Segaud-Labidi	X.Osternaud		
C. Laydevant	O.Ceriati-Mauris		
R. Daviet	O.Trimbur		
I. Bastid	D.Duperthuy		
ML. Perdrix	R.Pellicier		
B. Lyonnaz	G.Pastor		
C. Poncet			

Association Outdoor Sport Valley (OSV)

Il est proposé de désigner Frédérique LARDET en qualité de représentante du Grand Annecy au Conseil d'administration d'OSV, en lieu et place de Ségolène GUICHARD.

Mme LA PRESIDENTE.- Sur l'ensemble de ces sujets, y a-t-il des remarques ou des questions ? Denis DUPERTHUY.

M. DUPERTHUY.- (Annecy) Madame la Présidente, bonsoir à tous.

Je tiens à redire mon étonnement, au vu du nombre de représentants que nous avons à l'Office de tourisme. Il se trouve qu'un Comité directeur s'est tenu ce matin à l'Office de tourisme et nous étions quatre élus, sur une liste qui doit en compter une vingtaine.

J'y reviendrai en fin de séance, mais à l'EPF hier matin, lors de l'Assemblée générale, nous étions six élus présents sur 13 titulaires, pour un vote qui concerne la TSE.

À cet effet, j'aimerais que les personnes qui prennent des responsabilités soient présentes, notamment lorsque cela leur est indiqué et sur des votes aussi importants.

Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Nous le rappelons lors de chaque Conseil de Communauté, car c'est important. Chaque titulaire, lorsqu'il s'inscrit, prend une place, et doit donc contacter son suppléant. On peut toujours être absent, on peut avoir des engagements professionnels, c'est tout à fait compréhensible. En revanche, de grâce, prévenez vos suppléants, ils sont là pour cela. Prenez contact avec eux afin qu'ils puissent, *a minima*, s'excuser.

Concernant l'Office de tourisme, non seulement les personnes n'étaient pas présentes en tant que titulaires, mais les suppléants ne s'étaient pas excusés. Ce qui signifie vraisemblablement que les personnes n'avaient pas contacté leurs suppléants.

Je mets au vote cette seconde délibération pour l'ensemble de ces modifications.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À LA MAJORITÉ PAR :

Voix POUR: 77

Voix CONTRE: 1 (Guillaume TATU)

ABSTENTION(S): 3 (Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Chantale FARMER, Marion LAFARIE)

De donner son accord à l'ensemble de ces désignations.

3. Adhésion au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie

Rapporteur : Marc ROLLIN

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 dite « transition énergétique pour la croissance verte » (loi TEPCV), confie aux communautés d'agglomération la coordination de la planification énergétique. A ce titre, le Grand Annecy a adopté le 21 juin 2021 son plan climat air énergie territorial (PCAET).

Ce plan fixe un objectif ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le but de contribuer à contenir la hausse de la température à +1,5 degrés. Cet objectif implique de réduire fortement nos consommations énergétiques, de développer les énergies renouvelables, d'électrifier la mobilité. Ceci aura pour conséquence une importante mutation des systèmes et réseaux énergétiques locaux.

Le Syane – syndicat des énergies et de l'aménagement du numérique en Haute Savoie – est doté de sept compétences statutaires, pour la plupart en lien étroit avec ces enjeux énergétiques :

- autorité organisatrice des services publics de distribution de l'électricité et du gaz ;
- réseaux de chaleur et de froid ;
- production et la distribution d'énergies renouvelables ;
- maîtrise de la consommation d'énergie et l'efficacité énergétique ;
- bornes de recharge pour véhicules électriques et la mobilité décarbonée ;
- éclairage public et urbain ;
- déploiement de la fibre optique et les services numériques.

Le Syane est un « syndicat mixte ouvert » ayant actuellement pour adhérents : les communes de la Haute Savoie sous concession Enedis, les communes et syndicats intercommunaux dont la distribution d'électricité est assurée en régie ou en société d'économie mixte SEM, le Département de la Haute Savoie. Depuis le 11 décembre 2019, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) peuvent y adhérer.

Sans attendre cette faculté d'adhésion, le Grand Annecy et le Syane ont déjà engagé leur partenariat à travers :

- le déploiement du réseau public Très Haut Débit en fibre optique cofinancé par le Grand Annecy ;
- l'élaboration d'une stratégie lumière cohérent pour l'ensemble du Grand Annecy et déclinée par le SYANE dans chacune de ses communes adhérentes ;
- l'étude de préfaisabilité de géothermie de moyenne profondeur ;
- l'utilisation de l'outil Web développé par le Syane dénommé « Symaginer » pour modéliser et projeter les évolutions des réseaux énergétiques dans le cadre du schéma directeur des énergies en cours de finalisation.

Compte tenu du rôle qu'a à jouer le SYANE dans l'atteinte des objectifs de notre PCAET, il est aujourd'hui essentiel de contribuer à la définition de ses orientations et de bénéficier pleinement des services qu'il propose à ses adhérents, notamment :

- intégrer les objectifs du PCAET dans le pilotage des réseaux d'électricité et de gaz dont il a la responsabilité et prioriser en conséquence les investissements à réaliser ;
- apporter l'expertise et l'autorité nécessaire à la planification énergétique dans le cadre du PLUiHMB;
- apporter son expertise et mobiliser des moyens pour mettre en œuvre le schéma des énergies et contribuer à l'évaluation de notre PCAET en renseignant les indicateurs suivis par le SYANE;
- massifier et accélérer la rénovation de notre patrimoine avec l'aide des appels à projet qu'il organise régulièrement ;
- accélérer l'augmentation de la production et de la distribution d'énergies renouvelables et notamment de l'électricité verte. Le SYANE prend en charge des études de faisabilité. La régie SYANE Chaleur et la SEM SYANE ENR portent la maîtrise d'ouvrage de projets;
- accélérer le déploiement du réseau public de bornes de recharges pour véhicules électriques.

C'est pourquoi il est proposé d'adhérer au SYANE. Le Grand Annecy sera représenté au comité syndical par 2 membres titulaires et 2 suppléants qui auront la possibilité de participer aux commissions thématiques.

Une cotisation fixe annuellement le coût de l'adhésion au Syane. Elle est calculée sur la base de la population de la collectivité. La cotisation a été fixée par le comité du Syane à 0,3 € / habitant DGF pour 2022, soit 64 421,70 € (214 739 habitants population DGF 2021).

Le montant de cette participation est inscrit au BP 2022

Cette adhésion sera complétée d'une convention définissant la gouvernance et les moyens humains consacrés au Grands Annecy.

Ainsi, le Syane met à disposition : 2,5 équivalents temps plein (ETP) pour le conseil en énergie sur adhésion des communes, 0,5 ETP pour les énergies renouvelables et 0,5 ETP pour l'accompagnement de l'Agglomération, notamment avec l'outil Symaginer.

Les vice-présidents et conseillers délégués du Syane et du Grand Annecy concernés se réuniront trimestriellement pour suivre l'avancement de la feuille de route et fixer les orientations à donner aux projets.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci.

Je prendrai les remarques et les questions tout de suite après.

Dans le cadre de cette délibération, nous devons nommer deux titulaires et deux suppléants.

Pour les deux titulaires, nous proposons Marc ROLLIN et Magali MUGNIER, qui d'ailleurs donnera sa démission en tant que titulaire au titre de la Ville d'Annecy, dans le cadre du SYANE, pour devenir titulaire au titre du Grand Annecy.

Concernant les suppléants, nous proposons Alexandre MULATIER-GACHET et Raymond PELLICIER, si vous en êtes d'accord.

Avez-vous des remarques ou des questions?

Mme BRUNO.- (*Veyrier-du-Lac*) J'ai une question au sujet des communes qui sont déjà adhérentes à ce service du SYANE, à savoir s'il y aura des conséquences à la suite de cette nouvelle adhésion ?

M. ROLLIN.- (Duingt) Non, il n'y a aucune conséquence.

Mme LA PRESIDENTE.- Y a-t-il d'autres questions ? (*Non*).

Je vous propose de soumettre au vote cette délibération.

(Il est procédé au vote électronique)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° DEL-2021-162 du 24 juin 2021 approuvant le Plan climat air énergie territorial ;

Vu les statuts du Syane et notamment l'article 1 ;

Considérant que cette adhésion aidera le Grand Annecy dans la poursuite des objectifs du PCAET et en particulier la mise en œuvre du plan d'actions, ainsi que la poursuite de l'aménagement numérique de son territoire ;

Considérant que le Grand Annecy, en s'associant et participant à la gouvernance du Syane, concourra au développement de projets aptes à l'atteinte de ses propres objectifs.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR: 84

- d'adhérer au Syane ;
- d'approuver les statuts du Syane ;
- de désigner Magali MUGNIER et Marc ROLLIN comme délégués titulaires, ainsi que Alexandre MULATIER-GACHET et Raymond PELLICIER comme délégués suppléants ;
- d'approuver la convention cadre de partenariat d'adhésion au Syane ;
- d'autoriser la Présidente à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie.

Nous allons lancer une longue série de délibérations financières.

Avant de donner la parole à notre Vice-Président en charge des Finances, je souhaiterais, dans un premier temps, remercier l'ensemble des services et des élus qui ont contribué tout au long de ces derniers mois à bâtir l'ensemble des Budgets Primitifs pour l'année 2022.

Une fois n'est pas coutume, nous avons dû réaliser de nombreux arbitrages, prioriser et renoncer, mais, je dirais, pour mieux reporter. Je ne cesse de le répéter, le « quoi qu'il en coûte » n'est pas imaginable pour nos collectivités territoriales. Même si nous souhaitons tous aller plus vite et œuvrer pour faire de notre territoire un territoire exemplaire en matière de transition écologique, tout en préservant le développement économique de nos entreprises, il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. Il faut garder en tête nos capacités d'endettement, donc d'investissement, mais surtout être conscients de nos limites en matière de capacité financière, donc des enjeux de fiscalité qui, demain, toucheront directement le pouvoir d'achat de nos concitoyens et nos entreprises.

L'équation n'est certes pas simple. Le besoin d'infrastructures est criant sur notre territoire, dans de nombreux domaines, pour parvenir à réaliser sur ce mandat une partie des enjeux fixés dans notre PCAET, et démontrer aux Grands Annéciens que nous, Élus du Grand Annecy, sommes capables, au regard des capacités financières à venir de notre Agglomération, de rendre concret ce qui a été imaginé dans le cadre de notre projet de territoire, et qui s'inscrira dorénavant dans un contrat de relance et de transition écologique engageant, dont je vous parlerai tout à l'heure.

Les Grands Annéciens n'ont pas imaginé leur Grand Annecy sous le seul prisme de la mobilité, même si ce domaine est leur priorité, est notre priorité. Comme vous avez pu le constater dans notre PPI, nous devons agir, et donc investir pour accompagner nos concitoyens dans leurs changements de comportement, sans cela aucune transition écologique de notre territoire ne sera possible et complète.

Nous devons aussi répondre à leurs attentes, qui évoluent tout au long de leur vie et de leur parcours de vie. Nous avons donc besoin d'investir dans le logement, la rénovation énergétique, les EHPAD pour nos séniors, et bien sûr porter une attention particulière à la formation de nos jeunes.

Lors de ce mandat, notre PPI a été fixé à hauteur de 715 M€, tous budgets confondus, pour mémoire. Là est notre limite, et là sera notre limite. 60 % sont dédiés à la Mobilité, ce qui exprime donc clairement notre priorité. Nous ne l'oublions pas, ce choix restreint notre pouvoir d'investissement dans d'autres champs. Vous avez pu le constater, pour ceux qui étaient attentifs lors du dernier Conseil de Communauté, dans le cadre de la présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement.

Ceci se traduira par une très forte augmentation de notre endettement, jamais connue sur le territoire du Grand Annecy. Mais aussi, à partir de 2023, par une nécessaire augmentation de la fiscalité qui devra être, au demeurant, contenue et supportable.

Le Budget Primitif que Denis DUPERTHUY, notre Vice-Président, va maintenant vous présenter pour l'année 2022, va aussi nous montrer toute la fragilité de nos budgets. Notre Agglomération est faiblement intégrée, ce qui veut dire que la capacité d'autofinancement de notre Budget Principal est fortement liée à l'évolution de notre fiscalité. Toute augmentation de subvention non maîtrisée, comme je le préciserai plus tard, viendra affaiblir notre capacité d'investissement établie dans notre PPI, ainsi que notre capacité à atteindre les objectifs que nous nous sommes tous ensemble fixés.

En effet, le Budget Primitif du Budget Principal, malgré des recettes fiscales en forte croissance sur 2022 (exception faite de la CVAE qui est en lien avec l'année n-1, donc 2021, sur laquelle nous avons encore des effets Covid), laisse entrevoir un virement à la section d'investissement faible, de 700.000 €, comme vous avez pu le constater pour ceux qui ont lu les budgets, contre 1,6 M€ prévus en Budget Primitif sur l'année 2021. Alors, que s'est-il passé ? Les raisons sont assez simples, ce sont ces subventions à nos Budgets Annexes, (Transports, Pépinières, Semnoz et CIAS) qui ne cessent d'augmenter depuis 2017, et ce n'est que le début pour les Transports.

Au regard de cette situation et des enjeux à venir, j'ai donc engagé un certain nombre d'audits :

- ✓ Centre des congrès, pour commencer, dont nous aurons les résultats bientôt;
- ✓ Le Semnoz, dont nous avons déjà eu les résultats en prémices, qui ne nous rassurent pas ;
- ✓ Le CIAS, la situation Covid ayant aggravé la situation financière de nos EHPAD. Ce qui nous a d'ailleurs contraints, dans le cadre du PPI, à revoir un certain nombre d'investissements, malheureusement. J'ai donc demandé à notre Directeur Général des services d'engager un audit de restructuration, pour nous donner à nouveau des capacités d'investissement dans nos EHPAD et nous permettre également d'être en mesure de mieux gérer nos EHPAD au regard du contexte post-Covid.

Tout cela afin que nous puissions réagir et retrouver rapidement des marges de manœuvre, à tout le moins stopper cette tendance, si on ne peut la contenir.

Je finirai sur une note positive, avant de laisser la parole à Denis DUPERTHUY : ces Budgets 2022 lancent notre PPI, et démontrent notre réelle volonté de mettre en œuvre notre projet de territoire. Nos concitoyens ont su imaginer leur Grand Annecy, et dès 2022 nous investissons pour concrétiser par des actes ce projet de territoire.

Je laisse la parole à Denis DUPERTHUY.

4. Budgets Primitifs 2022 - Adoption du Budget Principal

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Le Budget Primitif 2022 a été élaboré dans une logique d'apaisement du territoire et dans la perspective des objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Pour la section de fonctionnement, le Budget Primitif 2022, tout en poursuivant la maîtrise des dépenses, tient compte de l'impact de la crise sanitaire sur les recettes de fiscalité économique et de la création des nouveaux postes nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques du Grand Annecy.

Conformément aux engagements, il a été construit sans augmentation des taux d'imposition.

Pour la section d'investissement, le Budget Primitif 2022 traduit par des inscriptions les orientations fixées par le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) :

- assurer la mise en œuvre des objectifs de « Imagine le Grand Annecy » ;
- prendre en compte les objectifs fixés par le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET);
- mettre en œuvre la politique mobilité et notamment les mobilités saisonnières du lac ;
- assurer un soutien à l'économie locale ;
- confirmer les actions en matière de politique du logement ;
- tenir compte de la capacité effective d'exécution au cours de l'année 2022 pour les compétences du Grand Annecy.

Ce budget s'équilibre à hauteur de 226.456.224 €.

Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à 170.725.867 €.

Dépenses:

Les services, sous la responsabilité des élus, ont proposé des inscriptions budgétaires en progression globale de 4 %.

Ainsi, les charges à caractère général (chapitre 11) progressent de 22 % notamment pour les études à réaliser (article 617), les honoraires (article 6226), les contrats de prestations de service (article 611), les locations immobilières (article 6132) et les charges (article 614).

Les frais de personnel (chapitre 12) évoluent de 13 %. Cette évolution est due aux créations d'emplois 2021 en année pleine, au GVT, aux réformes sanitaires et à l'inscription d'une provision de 600.000 € pour la création de 20 ETP dans le cadre du Plan Pluriannuel de Recrutement.

Evolutions 2021/2022 *		Estimation de l'impact des créations d'emplois 2022	Politique RH	Impact créations d'emplois permanents en année pleine	Evolution des emplois non- permanents (hors apprentis)	Restructuration	Reprise de l'activité des remontées mécaniques au Semnoz	Total
Montant estimé BP 2022	930 000	600 000	767 000	866 000	174 000	390 000	301 000	4 028 000
% Evolution masse salariale	1,85 %	1,19 %	1,53 %	1,72 %	0,35 %	0,78 %	0,60 %	8,02 %

^{*} Tous budgets confondus (Budget Principal + Budgets Annexes)

Les atténuations de produits (chapitre 014) connaissent peu d'évolution avec une attribution de compensation quasi inchangée, un FPIC à 1.6 M€.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) progressent de 9 % en raison de l'attribution de nouvelles subventions (voir tableau des subventions).

Les principales subventions sont :

- fonctionnement ESAAA : 1,5 M€ ;
- fonctionnement Office de Tourisme : 2,1 M€ ;
- fonctionnement CIAS: 5,2 M€;
- SILA: 1,2 M€.

Les contributions du Grand Annecy sont, notamment :

SCOT : 0,365 M€,SDIS : 6,6 M€.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) diminuent en raison de l'inscription moindre qu'en 2021 d'une subvention d'équilibre au Budget des Transports 1,968 M€ (2020 : 4,3 M€) et également au Budget des Pépinières pour 1,439 M€ (2021 : 1,130 M€) et pour le Semnoz 855.020 € (2021 : 643.000 €).

Les charges financières (chapitre 66): les montants modérés empruntés depuis plusieurs exercices, la faiblesse des taux d'intérêt et la fin de deux emprunts permettent de réduire de 9 % ces charges pour 2022.

Le virement à la section d'investissement (chapitre 023) est de 706.401 € (1,6 M€ en 2021).

Recettes:

- Les recettes fiscales (chapitre 73) présentent une progression de 2 % dont les principales variations sont les suivantes :
 - le produit des 4 taxes directes locales (compte 73111) progresse de 3,75 % ceci s'explique par :
 - o la revalorisation des bases de 3 % fixée sur l'indice annuel des prix à la consommation,
 - o Prévisions d'évolution physique des bases :
 - 2 % pour les bases de TF, TEOM des locaux non révisés (hors locaux industriels),
 - 2 % pour les bases de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS),
 - réduction de moitié des bases de TF pour les locaux industriels (compensée au taux figé de 2020),
 - perte des bases de la TH sur les résidences principales compensée par une fraction de TVA;
 - le produit prévisionnel pour la CVAE donne une diminution de 5,72 % par rapport à 2021 en raison de la crise Covid. Ce produit est calculé sur les données n-1.

- Les dotations et participations (chapitre 74) sont stables :
 - une augmentation de la dotation d'intercommunalité de + 0,144 M€;
 - une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) compte tenu de la minoration annuelle prévue de 2,5 % ;
 - le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) est figé à 11 M€ : article 73221 (chapitre 73) ;
 - la Compensation Financière Genevoise (CFG) évaluée à un montant identique à 2021 ;
 - la compensation de la diminution de moitié des bases de la valeur locative des établissements industriels ;
 - la compensation de la suppression de la TH par une fraction de TVA.
- Les produits des services (chapitre 70) progressent de 17 % en raison du remboursement par le CIAS de la prime SEGUR.
- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) diminuent de 28 % en raison de la prise en compte en 2021 d'un loyer canon qui n'existe plus en 2022.
- Les produits financiers (chapitre 76) sont en baisse de 8 % avec un remboursement moindre par les communes de la dette transférée prise en charge par le Grand Annecy.

Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 55.730.357 €.

<u>Dépenses</u>:

Les dépenses d'investissement 2022 (hors écritures de dette, d'ordre et diverses) s'élèvent à 42,5 M€. Elles se répartissent ainsi :

- l'économie : 1,9 M€;
- l'enseignement supérieur : 1,3 M€ ;
- les personnes âgées : 3,4 M€ ;
- les déplacements : 14,9 M€ dont 5,6 M€ pour la politique cyclable ;
- l'habitat, l'aménagement, l'agriculture, l'urbanisme : 8,2 M€, dont 1,7 M€ pour le foncier ;
- l'environnement : 3,7 M€ ;
- l'entretien des équipements de l'agglomération et ses participations diverses : 9 M€.

Le remboursement de la dette est de 8,6 M€ (hors EHPAD 1,9 M€ et hors lignes de trésorerie).

Recettes:

Les dépenses d'investissement (hors EHPAD) sont financées principalement par :

- 3,4 M€ de subventions (hors subventions EHPAD);
- 6.600.000 € de FCTVA;
- un recours à l'emprunt qui s'élève à 30,49 M€ pour le Budget Principal et 1,99 M€ pour les EHPAD.

Précision:

L'autofinancement de 19,9 M€ est assuré par : l'amortissement des immobilisations pour 9,3 M€ (chapitre 040), le prélèvement de la section de fonctionnement pour 706 K€ (chapitre 021), le FCTVA pour 6,6 M€ (chapitre 10) et les subventions pour 3,3 M€ (chapitre 13).

Il couvre le remboursement de l'emprunt.

Mme LA PRESIDENTE.- Vous avez la parole, qui souhaite poser des questions ou faire des remarques sur le Budget ?

M. GRANGER.- (*Annecy*) Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président aux finances, chers collègues.

Je voudrais vous faire part de mon inquiétude, dans la droite ligne des remarques émises il y a un an au moment du vote du budget 2021. Le Conseil avait acté, à une très large majorité, l'embauche de 27 postes permanents, pour 600.000 €. Nous avions déjà été plusieurs élus à émettre des réserves dénonçant des embauches qui en appelleraient d'autres, dans un contexte économique difficile et incertain, alors que la fusion de nos agglomérations a été réalisée pour mutualiser, et non pour embaucher sans cesse de nouveaux agents.

Nous avions à ce titre été plusieurs à voter contre le Budget puis, en mars, contre ces embauches. Et nous revoici un an plus tard, avec les mêmes sujets et 20 nouvelles créations de postes.

Pour ce Budget Primitif, vous tablez sur des prévisions de recettes en hausse de 2 %, alors que les frais de personnel évolueront de 13 %, et encore plus pour la partie fonctionnement. Comment l'Agglomération peut-elle laisser s'opérer de telles dérives de ses finances publiques, quelle entreprise pourrait se permettre de telles largesses ? N'oublions pas, chers collègues, que nous ne gérons pas notre argent, mais celui des Grands Annéciens et de nos entreprises, et que nous devons l'utiliser à bon escient pour offrir, certes, un service public de qualité, ou encore des investissements structurants pour notre territoire, mais en aucun cas pour laisser dériver les budgets de fonctionnement avec des embauches pléthoriques d'agents.

Car derrière chaque embauche, ce sont des dizaines de milliers d'euros en moins pour les investissements dont notre territoire a besoin. Ce serait un mensonge de faire croire aux Grands Annéciens que ce sera par des embauches toujours plus nombreuses que le service public s'améliorera. Alors que notre Agglomération s'apprête à engager des dépenses se chiffrant à plusieurs centaines de millions d'euros pour la réalisation d'un transport en commun, nous nous devons encore plus de limiter au maximum nos dépenses de fonctionnement pour privilégier les dépenses d'investissement au profit des Grands Annéciens et de leur avenir.

Cette dérive de la dépense publique par notre Agglomération est irresponsable. Une fois de plus, vous effectuez des chèques en blanc, et ces dépenses appelleront inévitablement à de futures hausses d'impôts.

Mme LA PRESIDENTE.- Je pense que nous allons répondre à plusieurs voix, puisque l'ensemble du Bureau est concerné.

Monsieur GRANGER, je vous invite à venir faire un tour avec nous à l'Agglomération, afin que l'on vous en explique le fonctionnement. Derrière les investissements dont vous parlez, comme pour le TCSPI, Sandrine DALL'AGLIO et François ASTORG pourront expliquer pourquoi ils ont embauché.

Pour ce qui est de la masse salariale, je ne cesse de le répéter, mais je le rappelle une fois de plus, à l'intérieur de la masse salariale du Grand Annecy nous avons le CIAS. Ici également, vous m'excuserez du peu, nous sommes dans l'obligation d'embaucher pour nos séniors, avec beaucoup de mal.

Nous avons aussi voté la prime « *Grand âge »*, qui n'apparaît pas, effectivement. Cette prime, à hauteur de 500.000 €, nous l'avions votée ensemble. 250.000 € étaient pris en compte sur l'augmentation du tarif, et 250.000 € étaient pris à charge par le Grand Annecy. C'est nécessaire pour le recrutement, afin que nos EHPAD ne soient pas uniquement remplis de résidents. Dans le même temps, vous rappeliez à notre bon souvenir que les EHPAD manquent de collaborateurs.

Les termes que vous utilisez ne sont pas les bons. Nous sommes une Agglomération jeune, qui jusqu'à présent n'investissait pas. Je vous invite donc vivement à venir avec nous à l'intérieur des services et à vérifier. Car lorsque vous enlevez les 600 personnes du CIAS, sur les 1100 ETP existants aujourd'hui, nous nous retrouvons avec une Agglomération qui a un projet d'investissement sur le mandat de 160 M€, et travailler avec 500 personnes ... je vous invite à prendre connaissance des ratios des autres agglomérations, vous verrez que nous ne sommes pas au-dessus de la moyenne, mais largement en deçà.

En revanche, on n'ouvre pas les vannes n'importe comment et n'importe quand. C'est-à-dire que les embauches se font en fonction des besoins, au rythme du PPI, c'est pour cela que cela a été étalé sur plusieurs années.

Ensuite, je laisserai mes collègues, qui ont déjà eu recours à des embauches, expliquer les raisons pour lesquelles ils ont dû embaucher, notamment dans le cadre de *J'éco rénove*, puisque nous avions des obligations de PCAET. Peut-être que Christian ANSELME et Bruno LYONNAZ pourront nous expliquer pourquoi il manque des ETP complémentaires.

Il y a donc des tendances sur le Grand Annecy, pour l'ensemble du territoire et des élus que nous représentons ici, tout le monde nous a fait des demandes d'embauche et ils vous expliqueront pourquoi.

Aussi, nous en parlerons peut-être plus tard, nous avons bien conscience que tout cela a une limite, que j'ai évaluée. Il y a également des budgets que nous devons retravailler, c'est pour cela que je vous parlais du budget du Semnoz, qui a occasionné de très mauvaises surprises au regard des investissements réalisés durant les années précédentes. Nous allons passer de 600.000 € de subventions à 2 M€, annoncés par le cabinet KLOPFER, pour l'année prochaine, pour amortir tout ce qui n'a pas pu être amorti à la suite de l'arrivée du Télémix.

Nous en avons conscience, mais nous en avons aussi l'expérience, car je sais ce que signifie gérer une entreprise, vous m'excuserez du peu. J'ai passé plus de temps à gérer des entreprises qu'à gérer un territoire, et cette expérience me sert aujourd'hui. C'est en ce sens que j'ai demandé au Grand Annecy de répondre à la Cour Régionale des Comptes, et je me suis tournée vers le Maire d'Annecy, François ASTORG, afin que nous accélérions la mutualisation entre la Ville-centre et le Grand Annecy.

C'est la raison pour laquelle Magali MUGNIER, Vice-Présidente à la mutualisation et aux services support aux communes, a pris aujourd'hui son poste et sa délégation. Elle a pour mission de voir comment, à terme, peut-être pas sur les besoins immédiats, on pourrait se recroiser avec Annecy, dans le cadre du PPI, pour qu'Annecy et le Grand Annecy puissent mutualiser et travailler sur une économie, donc sur cette capacité à répondre aux besoins d'investissement. Puisque derrière un investissement il y a des ETP, c'est malheureusement la loi. C'est pareil dans une entreprise, lorsque vous allez produire il faut bien trouver des ETP. Dans une administration publique, il y a besoin d'ingénieurs, de catégories C, de catégories B ou de catégories A, pour mettre en place l'ensemble des services nécessaires à une collectivité territoriale qui a pour ambition d'imaginer son Grand Annecy, mais pas seulement de l'imaginer.

Je vais donner la parole à mes collègues Élus, afin qu'ils vous donnent les raisons pour lesquelles ils ont embauché.

Nous allons commencer par Sandrine DALL'AGLIO.

Mme DALL'AGLIO.- (Annecy) Bonsoir à tous, merci Madame la Présidente.

Je ne saurais trop acquiescer à vos propos sur la nécessité de disposer d'un personnel suffisamment nombreux pour gérer les investissements des années à venir, que nous avons prévu de réaliser sur ce mandat qui court jusqu'en 2026. J'insisterai sur le fait qu'il n'y a pas de bonne maîtrise d'œuvre sans une maîtrise d'ouvrage solide. Quand nous sommes arrivés en juin 2020 et que nous avons réalisé l'état des lieux en septembre 2020, il y avait huit personnes au service Mobilité qui, malgré leur engagement sans faille, géraient du mieux qu'elles pouvaient une situation difficile, à commencer par l'existant et le quotidien.

Nous avions voté, en décembre 2020, l'embauche de huit personnes. En raison de la nécessité de partager les embauches avec l'ensemble des politiques publiques, en particulier le PCAET, mais également le CIAS, ainsi que le logement et la rénovation énergétique, nous avions accepté de passer à cinq postes seulement au mois de mars 2021. Je vous rappelle que j'avais cité à ce moment-là les mots qui ont été repris par la presse d'un service « drastiquement sous-dimensionné ».

Avant le vote de novembre concernant le TCSPI, au cours duquel nous avons voté à l'unanimité pour un TCSPI à cinq branches, ainsi que pour une AP de 300 M€, vous nous reprochiez, pour ceux qui ne souhaitaient pas ces embauches, d'embaucher avant le vote. Aujourd'hui, nous avons voté, et nous avons le sentiment que nous répondons à l'attente de l'ensemble des Grands Annéciens.

Je le redis, il faudra une maîtrise d'ouvrage solide pour piloter des études préliminaires, des études d'AVP, une concertation solide avec l'ensemble des parties prenantes, des associations et des partenaires socio-économiques. Ces embauches sont nécessaires pour le bon développement de ce projet majeur et stratégique pour notre Agglomération.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci.

Un autre exemple sur « J'éco rénove », Bruno LYONNAZ ?

M. LYONNAZ.- (Sevrier) Bonjour à tous.

Je vais être très concret. Les objectifs de l'opération « *J'éco rénove* », en lien avec le PCAET, sont très ambitieux. Il est passé de 1.100 logements par an à 4.000 logements rénovés sur l'Agglomération en période de croisière à échéance 2030.

Très concrètement, pour pouvoir engager ces rénovations, c'est du travail de terrain. Il faut aller en Assemblées générales de copropriété, souvent le soir. Il faut aller au contact des syndics de copropriétaires, pour les convaincre et les inciter à engager ces rénovations. Je l'ai plusieurs fois rappelé, au sujet de « *J'éco rénove* », l'enjeu est d'informer et de convaincre les copropriétaires de valider des travaux en Assemblée générale, ce qui ne se fait pas avec un personnel limité.

Lorsque j'ai pris la Vice-Présidence, il y avait 1,5 personne dans ce service, notamment au contact des copropriétaires. Personnellement, je ne sais pas faire, et les services ne sauront pas le faire, c'est-à-dire monter en puissance en matière de rénovation énergétique et d'objectifs sans du personnel qui va au contact des Assemblées générales de copropriétaires et des partenaires qui doivent engager ces rénovations.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci.

Peut-être Christian ANSELME, concernant le PLUI HMB, souhaite-t-il prendre la parole, puisqu'il y a des embauches également ?

M. ANSELME.- (*Fillière*) Oui, il y en a un peu également, mais c'est lié au transfert de compétences. Car lorsque les communes ont transféré, c'était une obligation. Il est vrai qu'il y a eu de l'argent, mais pas de personnel, donc forcément on se trouve en difficulté actuellement puisque le service doit gérer une quarantaine de PLU et il y a de plus en plus de modifications à effectuer. Nous avons donc dû embaucher quelqu'un pour gérer les aspects juridiques et les contentieux qui se multiplient, également pour prendre en compte les nouvelles orientations de l'Agglomération en matière d'orientations bioclimatiques.

Il est donc vrai, hélas, que pour que les services fonctionnent il est nécessaire d'embaucher, c'est indispensable.

Mme LA PRESIDENTE.- C'est la raison pour laquelle, en introduction, je faisais le parallèle. En effet, nous avons une contrainte d'ETP à respecter pour mettre en œuvre un projet de territoire, puisque c'est comme cela que fonctionne une administration. La mutualisation va nous servir, sur laquelle nous allons pouvoir nous appuyer.

Il ne vous a pas échappé que je vous ai tout de suite signalé que j'étais très attentive au fait que notre capacité d'autofinancement, notamment la partie du report sur investissement, baissait fortement, en tous les cas en prospective sur le Budget Primitif, à hauteur de 700.000 €. Car en parallèle certains Budgets Annexes, depuis 2017, ne cessent de faire appel à des subventions croissantes. C'est sur ce point que nous travaillons, avec Sébastien LENOIR, Denis DUPERTHUY et Ségolène GUICHARD qui est absente, mais aussi avec l'ensemble des Vice-Présidents concernés, ou avec Patrick BOSSON, dernièrement, sur le sujet Semnoz.

Je vais vous donner l'exemple des Pépinières : en 2017, c'était 300.000 € de subvention, en 2021 c'est 1,1 M€, en 2022 1,4 M€. Ce n'est pas encore acté, mais je vais demander que l'on soit accompagnés par un professionnel, qui a l'habitude de gérer ce cas de figure dans les collectivités territoriales, où les Pépinières sont nécessaires pour l'accompagnement de nos pépites, de nos *start-up* et de nos *scale-up*. Dans le même temps, c'est comment faire en sorte que nos budgets n'explosent pas et ne passent pas de 300.000 € en 2017 à 1,4 M€ en 2022. C'est un premier exemple.

J'appelle votre attention également sur le budget Transports, chers amis et chers collègues, car il faudra revenir très vite les pieds sur terre. Nous avons des progressions d'affrètement et de dépenses, parce que nos concitoyens ont besoin de se déplacer. De ce fait, nous avons fait appel à des augmentations de dépenses, à hauteur de 1,8 M€, avec 300.000 € de recettes en face. C'est ça les Transports. Cela signifie que nous sommes engagés sur des infrastructures, qui sont demandées par nos concitoyens, et sur lesquelles nous devrons être attentifs à ne pas faire n'importe quoi. Puisque ce sont ces Budgets Annexes qui, petit à petit, depuis quelques années, creusent doucement et lentement, sans que personne ne s'en aperçoive, notre capacité d'autofinancement.

Je vous donnerai encore l'exemple du CIAS. Cette année, c'est encore 1 M€ de plus, puisque nous allons subventionner à hauteur de 5 M€. Ce n'est pas la faute du personnel pléthorique, vous m'excuserez. On ne peut pas dire qu'il en manque dans les EHPAD, et dans le même temps dire qu'ils sont surpayés, parce que pour le coup ils ne le sont pas. Grâce au Ségur de la santé et à la prime Grand âge, certains de nos catégories C ont enfin des salaires décents, qui nous permettent aujourd'hui, tout doucement, d'inverser la tendance en matière d'embauche. En effet, des personnes quittent le privé et reviennent dans le Grand Annecy travailler au CIAS, nous en avons les témoignages sur le terrain lorsqu'on passe dans les EHPAD.

L'équilibre d'un budget ne se lit pas sur une seule ligne. C'est comme dans une entreprise, si vous en avez l'habitude. La lecture n'est pas unilatérale, on regarde l'ensemble des lignes des comptes d'exploitation et on joue avec.

Aujourd'hui, on est vigilants sur le fait d'avoir, *a minima*, la masse salariale nécessaire pour entrer dans notre plan. Mais, en compensation, on est en train de regarder quelles sont les lignes sur lesquelles on peut travailler justement.

Je peux vous donner un exemple : sur les trois données que je vous ai fournies (Pépinières, Transports et Semnoz), nous avons un total à ce jour, que j'avais évalué à plus de 2 M€, qui sont partis du Budget Principal vers les Budgets Annexes, pour compléter leurs déficits.

Il y a donc un certain nombre de budgets sur lesquels nous devons travailler.

Je passe la parole à Denis DUPERTUHY. Ensuite, Anthony GRANGER, vous pourrez reprendre la parole.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) En réponse à Anthony GRANGER, tout d'abord je suis surpris, car nous avons eu un débat d'orientation budgétaire il y a moins d'un mois, au cours duquel il n'y a eu aucune remarque. Pourtant, les chiffres concernant les ressources humaines étaient déjà sur la table, et c'était justement le bon moment pour faire vos observations et éventuellement nous dire que, comme vous l'avez qualifié, il y avait des dérapages, que je considère évidemment comme n'étant pas la réalité des choses.

Passé ce point de méthode, je veux rappeler que les 27 ETP embauchés l'année dernière, qui représentent 1,466 M€, représentent 0,5 % du budget de fonctionnement de l'ensemble de nos budgets. 0,5 %. Pas 1 %, mais la moitié de 1 %.

Madame la Présidente l'a dit, mais je vais être plus direct. On hérite aujourd'hui de Budgets Annexes à bout de souffle.

J'hérite du budget annexe du Semnoz, au sujet duquel on m'annonce que le Télémix a été mis en place il y a deux ans, et que la consigne donnée à l'époque était de ne pas commencer l'amortissement du Télémix parce qu'on n'avait pas les moyens de le payer sur le Budget Annexe. Où est le plan de financement du Télémix ? Où sont les recettes promises à l'époque où on nous a vendu ce genre d'équipement ? On ne les a pas.

Pour ce qui est des Pépinières, comme cela vient d'être dit, chaque année on a davantage d'augmentation des coûts à la charge du Budget Principal.

Concernant le CIAS, on hérite d'une situation, là aussi, pour laquelle il faudra mener une restructuration assez forte afin d'essayer d'endiguer cette hausse continue depuis des années.

Voilà de quoi nous héritons aujourd'hui. C'est un système à bout de souffle, qui est bien en train de manger notre capacité d'autofinancement, ce ne sont pas tellement les embauches.

Au sujet des embauches, je vais vous dire où nous en sommes aujourd'hui.

Sur le service que j'ai sous ma direction, si j'ose dire, ou sous ma responsabilité, l'Agglomération peut compter sur trois agents aux appels d'offres, dont une vient de partir en congé maladie. On a donc aujourd'hui, pour le Grand Annecy, vous m'entendez bien, deux personnes pour s'occuper des appels d'offres. Je veux bien que l'on fasse tous les PPI que l'on veut, que l'on prévoie tous les projets que l'on veut, mais s'il n'y a pas les personnes nécessaires pour rédiger les appels d'offres, les mettre en œuvre et les faire passer, tout cela restera bloqué dans un goulet d'étranglement.

On subit actuellement sur la ville d'Annecy, comme nous l'avons subi il y a un peu plus d'un an, une cyberattaque. Je le vois dans la presse, tout le monde nous dit de renforcer notre sécurité informatique. L'Agglomération prévoit donc, dans les 20 postes annoncés, vraisemblablement un ou deux postes (les arbitrages ne sont pas encore faits) pour pérenniser la sécurité informatique.

Nous avons aujourd'hui à l'Agglomération trois conducteurs de travaux pour 40 projets ouverts. Cela veut dire que chaque conducteur de travaux suit en moyenne 14 projets, alors que l'ensemble des données nous montrent qu'ils devraient en suivre moitié moins pour le faire correctement.

Le service juridique est à bout de souffle, étranglé. Chaque jour, nous avons des demandes et ils sont obligés de sélectionner.

Nous n'avons plus de fiscaliste.

On nous dit qu'il faut aller chercher des fonds européens ou des subventions nationales, mais à ce jour, dans mon service, je n'ai personne pour le faire.

Vous voyez que ces 20 embauches que nous promettons, ce n'est pas pour les mettre je ne sais où à faire je ne sais quoi. Ce sont de vrais enjeux et de vraies embauches pour, demain peut-être, je cite le cas du service qui est le mien, pouvoir mener à bien, comme cela a été dit par d'autres, les projets du PPI qui ont été votés et délibérés.

Je le redis, pour 0,5 % d'augmentation des dépenses globales de fonctionnement de notre Agglomération, je ne crois vraiment pas que nous soyons dans une dérive telle que vous l'avez énoncée.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci.

Je passe la parole à Anthony GRANGER, puis ce sera au tour de Marc ROLLIN.

M. GRANGER.- (*Annecy*) Je ne partage pas du tout ce que vous venez de dire, mais cela ne vous étonnera pas.

Madame la Présidente, je suis désolé, on ne « joue » pas avec l'argent des Grands Annéciens, comme vous le dites, en « jouant d'une ligne à l'autre ». Les chiffres, vous en avez bien l'habitude, Monsieur le Vice-Président aux Finances, on peut tout leur faire dire. Deux chiffres sont tout de même mentionnés, que je répète pour les gens qui nous suivent à distance : les charges à caractère général augmentent de 22 %, et rien que pour les frais de personnel, l'augmentation est de 13 %.

Donc je m'excuse, mais dans une entreprise, lorsque l'on voit que des dépenses de cette ampleur évoluent, on s'inquiète, et il y a sans doute de vraies augmentations de production. Dans une agglomération, on se doit tout de même d'être vigilants sur ce point.

Madame la Présidente, vous nous aviez justement fait une remarque sur ce point, l'an passé déjà. Cette année, je pensais que nous aurions encore droit à cette argumentation, mais vous nous en avez fait grâce.

Cela m'avait choqué une année également, lorsque vous nous aviez dit que l'on vivait dans un pays où il y avait beaucoup de chômage, et que l'Agglomération devait prendre sa part à l'effort national. Je suis navré, mais ce n'est pas à l'Agglomération d'employer et de créer des emplois.

Pour finir, vous nous avez parlé des Budgets Annexes. Vous nous avez tendu une perche, et je me fais un plaisir de la saisir. On a eu des débats il y a une année et demie au sujet du Budget Annexe du Semnoz, au cours duquel des propositions ont été formulées. Vous le voyez, je n'osais même pas en parler ce soir, parce que la dernière fois qu'on en a parlé on a été traités de tous les noms dans les réseaux sociaux. Mais ce n'est pas grave, je vais mettre un casque.

Concernant le Budget Annexe du Semnoz, il y a un an et demi on vous a proposé, pour éviter justement de devoir augmenter la subvention du Budget Principal au Budget Annexe, d'augmenter progressivement le forfait. Je vous rappelle que c'est le Directeur même des remontées qui nous avait expliqué que c'était monnaie courante dans les stations. C'est-à-dire que lorsqu'il y avait une amélioration de la qualité du service, il y avait une hausse du forfait. Puisqu'il y avait une amélioration de la qualité de service avec le Télémix, il proposait lui-même qu'on augmente les forfaits, de façon progressive, en suivant le coût de l'inflation, parce qu'il était justement conscient qu'on aurait besoin d'augmenter cette subvention du Budget Principal.

Aujourd'hui, j'ai l'impression que tout le monde est surpris. Il y a un mois, les budgets et les tarifs du Semnoz ont été votés, cela n'a posé de soucis à personne. Aujourd'hui, de la même façon, vous vous réveillez en disant que le Budget Annexe du Semnoz grève le Budget Principal.

Oui, des perches ont été tendues il y a quelque temps, on vous demande de les saisir et j'espère que vous corrigerez le tir l'année prochaine.

Mme LA PRESIDENTE.- On ne se « *réveille* » pas, il aurait fallu se réveiller un peu avant, voire bien avant qu'on n'arrive.

M. GRANGER.- (Annecy) Les budgets du Semnoz ont déjà été votés deux fois, Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Avant de prendre une décision, il faut des analyses concrètes. Cette analyse, vous ne l'avez pas puisque je viens de la recevoir. Comme vous le dites, on ne joue pas avec l'argent du contribuable, on fait très attention à ne pas faire n'importe quoi.

La crainte qui était la mienne allait au-delà de l'augmentation des tarifs. Les préconisations que l'on va vous poser, en dehors du fait de faire de belles annonces, en disant qu'il faut augmenter les tarifs, car qui ne l'aurait pas fait, mais ce n'est pas le sujet, puisque la seule augmentation des tarifs ne suffit pas.

C'est la raison pour laquelle on n'était pas partis dans la précipitation, même si on n'avait pas fait de grandes annonces. Puisque l'objet n'est pas de faire de grandes annonces, mais de mettre à plat les choses avec des cabinets, notamment le cabinet KLOPFER, pour voir où on en est et quelles sont les véritables clés dont nous disposons pour répondre à une problématique qui ne s'appelle pas « $500.000 \in \mathbb{N}$, ni « $300.000 \in \mathbb{N}$, ni « $600.000 \in \mathbb{N}$, ou « $800.000 \in \mathbb{N}$, mais « $2 M \in \mathbb{N}$. Cela, aujourd'hui, on peut vous le dire. Il y a un an, je ne pouvais pas vous le dire. Il y a un an, on l'a subodoré. C'est pour cela que nous menons des audits.

Au Centre des congrès, pourquoi donne-t-on 250.000 € par an ? En investissement, pourquoi donne-t-on 500.000 € pour combler un trou permanent ? Pour cela également, nous menons un audit. Nous vous en donnerons les résultats une fois que le Copil aura déterminé ce que l'on doit faire, et comment on doit aller sur une nouvelle DSP qui nous évitera, pendant 10 ans, un coût de 5 M€.

Cela fait un an et demi que nous sommes à la tâche, nous ouvrons chaque dossier, nous lisons les conventions, nous les revoyons. Nous analysons les DSP, nous essayons de les changer. C'est un travail de fond. C'est donc ligne par ligne, ce n'est pas une seule ligne. On ne fait pas un effet d'annonce. « + 13 % », « + 22 % », ce ne sont que des pourcentages. Parler en millions, c'est cela qui est intéressant. Comparer par rapport à la moyenne de la strate, c'est ce qui est intéressant également, afin de voir comment on se positionne.

Aussi, on peut ne rien faire. C'est pourquoi, en introduction, je vous réexpliquais que nous allions devoir être prudents, pas seulement ce soir, il fallait aussi être prudents il y a quelques semaines de cela.

M. GRANGER.- (*Annecy*) Ma prise de parole est totalement dans ce sens, donc je ne vais pas pouvoir être accablé de ce propos.

Mme LA PRESIDENTE.- Il y a donc des besoins pour mettre en place aujourd'hui ce que n'a pas fait l'Agglomération. Cette Agglomération était jeune, elle a un projet de territoire et vous êtes tous d'accord, les anciens comme les nouveaux, qu'il faut qu'on parte dans ce projet de territoire.

Aussi, comme je l'ai dit en introduction, il y a un PPI, et on ne peut pas faire n'importe quoi. Il y a donc des choix à faire. Les choix ont été réalisés et il faut qu'on y aille prudemment. En revanche, on ne peut pas se passer, pour aller accéder ... si on pouvait le faire, on le ferait, ce n'est pas pour se faire plaisir qu'on fait cela. Il s'agit donc de savoir où on va retrouver des marges de manœuvre, pour repositionner l'investissement. Car l'investissement n'est pas uniquement réalisé dans du structurel ou dans des infrastructures, et lorsqu'on réalise des infrastructures, on a aussi besoin de l'humain, cela ne vous a pas échappé. C'est-à-dire que derrière tout investissement, toute production et toute réalisation, il y a un être humain, accessoirement.

On ne peut pas dire qu'au Grand Annecy, encore une fois, pour ce qui est des ressources humaines dont on a hérité, ce soit « *la fête à la maison* », ce n'est pas le cas. N'oubliez pas que sur les 1.100 ETP une grande partie (plus de la moitié), concerne le CIAS. D'ailleurs, il faudra à un moment donné les sortir des analyses, puisque cela perturbe énormément l'analyse globale des ressources humaines au sein du Grand Annecy.

M. GRANGER.- (Annecy) J'en termine, Madame la Présidente.

Vous parlez de dégager des ressources financières, j'en vois une. Notre Agglomération est propriétaire de foncier qu'elle a acquis chèrement sur la presqu'île d'Albigny, en vue d'un équipement qui était de la compétence de notre Agglomération. Ce projet a été stoppé, il n'est plus à ce jour dans les tablettes de l'Agglomération. La grande question est de savoir ce que l'Agglomération va faire de ce tènement. Actuellement, il semblerait que les aménagements qui y sont projetés sont de la compétence de la Ville, et il y a peut-être aussi une marge de manœuvre ?

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur BÉAL, ici présent, pourra nous le confirmer, la question a été posée au moins trois fois. Mais l'apprentissage passe par la répétition, je vais donc répéter une quatrième fois.

Dans la mesure où on avait arrêté le Centre des congrès, on s'était mis d'accord (on l'a tout de suite évoqué et c'est la première décision qu'on a prise), sur le fait qu'on n'avait plus, en tant qu'Agglomération, vocation à conserver ce terrain. On n'allait pas non plus faire une Pépinière au bord du lac.

Dans la mesure où il n'y avait plus de sujet économique, il fallait donc rétrocéder ce terrain à la Ville d'Annecy. Je me suis donc tournée vers le Maire d'Annecy, qui a acquiescé et a inscrit, dans son PPI (que nous aurons l'occasion de voir l'année prochaine), l'acquisition de ce terrain.

Sachant qu'entre temps, en tant que compétence du Grand Annecy, on avait aussi vocation à récupérer une acquisition foncière aux Glaisins. En effet, on a besoin, pour nos entreprises, de terrains (je prends la parole à la place de Ségolène GUICHARD), et à cet endroit la commune d'Annecy dispose d'un terrain. C'est un ancien restaurant interentreprises qu'on pourrait récupérer, à côté du parking relais qui est prévu. Actuellement, les deux collectivités travaillent ensemble. En premier lieu, pour que le Grand Annecy, avec évaluation des Domaines, retransfère le prix à Annecy, et dans le même temps pour qu'on puisse récupérer ce terrain aux Glaisins et, à terme, y repositionner des entreprises en attente de terrain.

Voilà pour la partie que je peux compléter, c'est-à-dire le sujet des Glaisins, pour ce qui est des questions posées par Michel BÉAL. Mais je vous assure bien, pour la troisième fois, et je peux le redire une nouvelle fois, qu'on ne le garde pas. Il est bien prévu dans le PPI d'Annecy qu'Annecy nous rachète ce terrain, et en compensation on rachètera le terrain des Glaisins dont je viens de vous parler, ce qui n'était pas le cas il y a quelque temps.

Il me semble que Marc ROLLIN souhaitait prendre la parole.

M. ASTORG.- (*Annecy*) Je confirme vos propos, il est au PPI de la Ville, sur 2024 pour être très précis.

M. ROLLIN.- (Duingt) Merci, Madame la Présidente. Mes chers collègues.

Je souhaiterais rappeler, et je le rappellerai souvent au cours de ce mandat, que nous avons réalisé un Plan Climat, que nous avons voté tous ensemble et qui est composé de 70 actions. Si nous voulons les déployer, il nous faut obligatoirement nous renforcer, et renforcer les équipes.

Si je vous écoute, Monsieur GRANGER, on regarde les actions sur le papier et on attend qu'elles se réalisent toutes seules. Est-ce que le Fonds Air Bois se gère tout seul ? Est-ce que le Fonds Air Entreprise se gère tout seul ? Nos actions de 150.000 arbres ? Et j'en passe. La gestion des eaux pluviales, est-ce qu'elle se gère toute seule ? La transition écologique n'est pas qu'un beau discours politique, nous devons l'accompagner, sans quoi dans dix ans nous serons toujours dans la même situation.

Le samedi matin, mes concitoyens me disent que ce qu'ils attendent des politiques c'est qu'ils doivent agir. « Agissez ! On en a assez de vos beaux discours et de vos beaux plans, il faut maintenant que vous les appliquiez ». Voilà ce que j'entends tous les jours dans ma mairie, dans mon entreprise.

Je n'entends peut-être pas la même chose que vous, mais je ne crois pas qu'en écrivant des plans et en les regardant ils se réaliseront tout seuls. Je n'y crois pas une seconde.

Mme LA PRESIDENTE.- Roland DAVIET puis Denis DUPERTHUY.

M. DAVIET.- (Épagny-Metz-Tessy) J'invite tous ceux qui sont à la Commission des Finances à y participer activement. C'est une Commission qui travaille, qui vit, qui propose, qui consulte et qui connaît ses dossiers. Lors de la dernière Commission des Finances, sur 34 nous étions 7.

J'invite donc toutes les communes et tous mes collègues à participer.

Je vous remercie.

M. DUPERTHUY.- (Annecy) Merci Roland pour ce rappel.

Monsieur GRANGER, j'ai deux ou trois réponses à vous faire.

Tout d'abord, au sujet de la presqu'île. Je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit, vous trouverez les financements dans l'AP que l'on créera tout à l'heure, qui est nommée « Foncier/Agriculture/Maraîchage/Habitat », pour 8,5 M€. Sur ces 8,5 M€, 8 M€ viennent de l'ancienne presqu'île. 5 M€ sont des terrains que l'on a déjà acquis, et 3 M€ restaient de l'enveloppe ouverte pour l'acquisition des terrains futurs, que nous ne ferons donc pas.

Il y a donc bien un transfert, et personnellement je me réjouis d'un transfert depuis un Centre des congrès pharaonique vers du foncier destiné à du maraîchage ou à un usage agricole. Il me semble que c'est une belle transition, qui marque là aussi un changement d'époque.

Au sujet du Semnoz, j'entends vos critiques sur l'augmentation des tarifs, qu'on avait refusée la dernière fois. Je voudrais simplement fixer un ordre de grandeur. Si on augmentait les forfaits de 10 %, cela rapporterait 170.000 € au Budget Annexe du Semnoz. Il faut trouver plus de 350.000 € par an d'amortissement pour le Télémix, ce qui signifie une augmentation de 20 %. Politiquement, êtes-vous prêt à porter une augmentation des tarifs de 20 % ? La vérité, c'est qu'on a investi dans un Télémix, mais où sont les recettes nouvelles ? Il n'y en a pas.

M. GRANGER.- (*Annecy*) Avant d'augmenter de 20 %, peut-être peut-on augmenter progressivement, en ce sens on avait conseillé de suivre l'inflation. Vous dites toujours « *les chiffres, les chiffres* », mais 10 %, c'est 1,70 €.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Je n'ai pas de problème à suivre l'inflation, c'est-àdire 2 %. Mais si vous divisez par cinq 170.000 €, cela signifie que vous gagnez 30 à 35.000 € par an sur le Budget Annexe des Transports, et ce n'est pas ce qui comblera le trou de 2 M€ dont nous parlions tout à l'heure.

Vous avez parlé des charges à caractère général qui augmentent de 22 %. Vous avez raison, c'est un chiffre important. Je veux rappeler que, dans les charges à caractère général, nous avons les fluides, dont l'électricité et le gaz. Si vous suivez un tant soit peu l'actualité, vous aurez compris que c'est un poste qui, à lui tout seul, engrange quasiment la moitié de l'augmentation prévue sur ce chapitre.

Nous avons aussi un certain nombre de locations et de frais de gardiennage et de nettoyage, qui eux aussi explosent du fait du Covid. En réalité, là où vous pourriez nous demander des comptes, c'est sur les frais d'honoraires et d'études. À leur sujet, j'ai dit que d'une année sur l'autre, par la pression amicale que j'avais exercée avec la Présidente, nous sommes en diminution d'une année sur l'autre, pour tenir les engagements qui sont les nôtres. Donc oui, le chiffre est important, mais il s'explique parce que vous avez de l'électricité, du gaz, et un certain nombre de prestations qui augmentent. Sauf à ne plus chauffer, comme c'est le cas ce soir ici, nous devons payer un certain nombre de fluides, ce qui explique cette augmentation.

Mme LA PRESIDENTE.- Nous allons demander le chèque énergie au Président (*rires*).

Patrick LECONTE et Olivier BARRY à suivre.

M. LECONTE.- (Annecy) Bonsoir chers collègues.

Le budget 2022 marque une étape importante dans la gestion de l'Agglomération du Grand Annecy. En effet, après la présentation, lors de notre dernière séance, du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), ce Budget Primitif enregistre les premières inscriptions de crédits mettant en œuvre ce PPI. Ce document sera un véritable guide de nos investissements des prochaines années.

Ce Budget enregistre une hausse de 4 % par rapport à 2020 en fonctionnement, et de 5 % en investissement, le tout sans augmentation de la fiscalité. Il traduit le dynamisme et le volontarisme de notre collectivité, ainsi que son implication dans la vie de nos concitoyens et pour le développement économique du territoire.

Dans cette conjoncture post-Covid, dont chacun mesure les difficultés, le Budget du Grand Annecy s'inscrit dans une politique de relance et de soutien à l'économie, qui bénéficiera à notre territoire et à ses habitants. Cependant, comme l'a rappelé la Présidente, notre autofinancement constitue un point de vigilance, qui va nous amener à faire des choix à l'avenir si nous voulons conserver les objectifs fixés par notre PPI.

Pour conclure, je salue un budget volontariste, qui traduit la volonté du Grand Annecy de s'inscrire dans une nouvelle dynamique, tout en respectant les grands équilibres.

M. BARRY.- (Annecy) J'ai une observation et une demande de précision.

Mon observation consiste à dire qu'on ne peut pas laisser dire, justement, que l'Agglomération « *joue* » avec l'argent des contribuables, ce n'est pas vrai. Des choix sont faits, des politiques ont été votées, quelques Vice-Présidents de l'Agglomération ont rappelé les grands engagements de l'Agglomération, comme le PCAET ou le Logement. Ce sont des politiques ambitieuses et assumées, et nous sommes là pour les mettre en œuvre. D'ailleurs, dans les emplois créés, il faut considérer que certains sont destinés au fonctionnement, mais en réalité c'est de l'investissement pour l'avenir. Si on augmente le nombre de rénovations de logements, c'est du travail pour les entreprises locales et les artisans, et c'est véritablement de l'investissement et un soutien à notre tissu économique. C'est une précision que je voulais apporter.

Au sujet du logement, j'avais une demande de précision à l'attention de Denis DUPERTHUY : les 600.000 € ajoutés à nos 3 M€ habituels représentent tout de même une augmentation de 20 % du soutien à la politique Logement. Je voulais savoir à quoi correspondaient ces 600.000 € ? Est-ce que c'est un nombre de logements plus important, où est ce qu'il y a des dispositifs nouveaux dont je n'ai peut-être pas eu connaissance ?

M. LYONNAZ.- (Sevrier) Tout d'abord, c'est un affichage politique, c'est la volonté d'appuyer plus fortement la production de logements en locatif aidé sur l'Agglomération. Je rappelle qu'au titre du PLH on avait inscrit un objectif de 600 logements aidés par an, locatifs aidés et logements en accession sociale à la propriété. Avec les nouvelles obligations SRU, on doit pouvoir monter et être en capacité de répondre à une obligation qui passe de 600 à 800 logements locatifs aidés par an.

En dehors de ces obligations réglementaires, on a la nécessité de répondre à un besoin en logements locatifs aidés important. On s'est donc mis en ordre de bataille, pour pouvoir répondre à une augmentation de la production de logements locatifs aidés.

Mme LA PRESIDENTE.- Y a-t-il d'autres sujets sur ce Budget Primitif qui intéressent la salle ?

Monsieur BÉAL.

M. BÉAL.- (Saint-Jorioz) Bonsoir à toutes et à tous.

Pour commencer, une petite explication par rapport à la note de synthèse que nous avons reçue et aux recettes d'investissement, car il y a un détail que je ne comprends pas très bien. Au sujet des dépenses d'investissement, vous dites qu'elles sont financées principalement ... On a 3,4 M€ de subventions, 6,6 M€ de fonds de compensation de TVA et 19,9 M€ d'autofinancement, amortissement des immobilisations bien sûr, je suis d'accord. Prélèvement de section de fonctionnement, pour 706.000 €, ce qui est vraiment très faible pour une agglomération de 220.000 habitants. Quant au fonds de compensation de TVA, on le retrouve pour 6,6 M€, il y a donc peut-être un problème, puisqu'on les a déjà en haut ? N'y a-t-il pas un problème de totalisation, et est-ce que l'on n'aura pas besoin d'un recours à l'emprunt supplémentaire ?

C'était ma première question, puis j'en aurai d'autres.

- **M. DUPERTHUY.-** (Annecy) C'est un calcul d'autofinancement qui a été fait ici par rapport aux règles comptables. Vous savez que nous devons autofinancer les amortissements, etc., donc ce que l'on voulait vous montrer ici ... il aurait pu y avoir, en matière d'immobilisations et au vu du faible montant du virement de la section de fonctionnement à l'investissement, des questionnements en matière de légalité. En effet, le cabinet KLOPFER nous montre souvent ce petit graphique, sur lequel vous savez qu'on doit prouver les montants d'amortissement.
- **M. BÉAL.** (*Saint-Jorioz*) Ce n'est pas ma question. Le problème, c'est que si on a besoin de toutes ces sommes, si on totalise les 3,4 M€ et les 6,6 M€, dans les 19,9 M€ je pense qu'il y a un doublon, il y a un problème, il va nous manquer ...
- M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Non, parce que ce sont bien les 19,9 M€ qui représentent l'autofinancement, dont les 6,6 M€ du FCTVA, mais ces 6,6 M€ sont bien comptés à part.
- **M. BÉAL.** (*Saint-Jorioz*) Comme on équilibre nos investissements, qui s'élèvent à un total d'environ 50 M€, ajoutés au remboursement de la dette, comment retrouve-t-on notre équilibre ?

En section d'investissement, on est à 55,730 M€, donc si je prends les 19 M€, ajoutés aux 30 M€ d'emprunt et aux 6,6 M€, j'ai bien 55 M€, mais les 6,6 M€ de TVA apparaissent deux fois ?

- **M. DUPERTHUY.-** (*Annecy*) Non, il ne faut les compter qu'une seule fois. Cela fait 10 M€ entre les subventions ...
 - M. BÉAL.- (Saint-Jorioz) Si je les enlève, je n'ai pas les 55 M€ pour équilibrer ?
- **M. DUPERTHUY.-** (*Annecy*) Cela a été vu, je le redis, en Commission Finances, mais peut-être que la présentation de la note de synthèse laisse apparaître un trou quelque part, parce qu'on n'a pas relayé l'ensemble des recettes.
 - M. BÉAL.- (Saint-Jorioz) Effectivement, il y a un trou de 6,6 M€.
- M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Non, il n'y a pas un trou de 6,6 M€, ce n'est pas vrai. Le recours à l'emprunt est bien le bon. Aussi, je t'avoue que je n'ai pas repris ici, au pied levé, l'ensemble des tableaux ligne par ligne et article par article. Mais je peux les retrouver, si vous avez du temps.

Quoi qu'il en soit, cela fait plus de trois mois que l'on travaille sur ce budget. Aussi, je vous rassure, il est équilibré pour ce qui est des investissements.

M. BÉAL.- (*Saint-Jorioz*) C'est à voir, je pense qu'il y a quelque chose à retravailler.

Ensuite, toujours pour ce qui est des chiffres, je l'avais déjà précisé, mais quand on dit que la section de fonctionnement s'équilibre à un peu plus de 170 M€, on est bien d'accord que les AC représentent 50 % de ces 170 M€ ?

M. DUPERTHUY.- (Annecy) Oui.

M. BÉAL.- (Saint-Jorioz) Ensuite, et je vous le répèterai chaque année si vous continuez de pratiquer de la sorte, quand on met un taux d'augmentation générale de 4 %, il faut parler de 8 % d'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement. C'est 8 %, ce n'est pas 4 %. Parce qu'on peut tout faire dire à des pourcentages, je rejoins mon ami Anthony GRANGER sur ce point. Ces 4 % de 170 M€ représentent 6,8 M€ de dépenses supplémentaires, des dépenses de fonctionnement, ou des dépenses courantes.

L'autofinancement est de 706.000 €, et je pense qu'on n'est vraiment pas prudents pour l'avenir, surtout qu'on a un joli plan d'investissement et un PPI important. Je ne sais pas comment on va, à la fois financer, dans les années à venir, des augmentations de cette importance, puisqu'il est encore prévu d'embaucher en 2022, et à la fois faire face aux dépenses de fonctionnement et engager les plans d'investissement (car même si on empruntera beaucoup, il faudra rembourser les emprunts), sans augmenter très fortement la fiscalité locale.

Or, en matière de fiscalité locale, par manque de chance on tombe dans une période relativement difficile : alors qu'on augmente nos dépenses de fonctionnement courantes de 6,8 M€, dans le même temps on a plus de 5 % de baisse de notre CVAE. À combien s'élève la recette de la CVAE ?

M. DUPERTHUY .- (Annecy) La CVAE c'est 20 ...

M. BÉAL.- (*Saint-Jorioz*) Avec une baisse de près de 6 %, vous voyez donc l'effet ciseau très négatif et défavorable pour nos finances.

Je le demande solennellement, Madame la Présidente. Vous avez dit tout à l'heure que vous étiez en train de réaliser des audits et que vous vouliez travailler sur le fond, et vous avez tout à fait raison. Je pense qu'un audit de l'organisation est important. Il faut différer pour le moment les embauches et voir vraiment quels services ... car personne ne conteste le besoin de porter les politiques que vous voulez porter et de réaliser des choses, il y a des choses à faire, nous sommes d'accord. Mais auparavant, voyons les priorités d'investissement, au lieu de se dire « j'embauche 20 ou 22 personnes telle année, puis 23 ou 24 ... ».

Sur la méthode, j'aimerais qu'on fasse une petite pause de quelques mois et qu'on regarde l'organisation du Grand Annecy, afin de voir si des choses qui sont faites en interne peuvent être externalisées ou mutualisées. Je pense qu'on ne perdrait pas notre temps, au vu de la situation et du plan d'investissement que vous portez, si l'on réfléchissait et que l'on auditait l'organisation du Grand Annecy.

La mutualisation, que vous évoquez souvent, pourra peut-être nous procurer des économies, surtout en matière de personnel. Car, je le répète dans cette salle, c'est pratiquement la seule dépense que nous pouvons maîtriser. Nous sommes tous confrontés à nos budgets communaux et, nous le savons tous, c'est la seule dépense que l'on maîtrise. Les augmentations et les dotations de solidarité sont imposées aux communes depuis des années, nous les subissons. Celle-ci est la seule dépense importante que l'on peut maîtriser. Ma recommandation est donc de prendre un peu de temps avant de programmer autant d'augmentations de frais de personnel.

Voilà ce que je voulais dire sur ce budget. Du budget précédent, on ne connaît pas encore les réalisations, et on n'a pas encore le compte administratif. On ne sait pas non plus comment l'année 2021 va se solder, c'est un effet important également. On ne connaît pas encore nos reports, et j'espère qu'on aura de bons reports et de bons résultats, autant en fonctionnement qu'en investissement.

Ce n'est peut-être pas évident quand on voit l'évolution de notre recette principale qu'est la CVAE, on peut donc encore avoir de mauvaises surprises dans le compte administratif 2021.

À ce jour, je vous le dis, et je le regrette, Madame la Présidente, mais je ne peux pas voter un tel budget, avec autant d'augmentations, avec des baisses de recettes, notamment de notre recette économique et de la recette principale. C'est vraiment imprudent pour l'avenir. On ne prépare pas l'avenir alors qu'il y a, je le dis et le pense sincèrement, de beaux projets pour l'avenir, et je n'aimerais pas que l'on soit obligés de reporter ou d'annuler certains des projets du Grand Annecy.

Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Je suis très heureuse de vous entendre parler ainsi, Monsieur BÉAL, peut-être êtes-vous revenu à la raison.

J'allais le préciser à la fin, effectivement nous allons suivre votre recommandation, puisque c'était prévu et que c'est la demande que j'allais faire et que j'allais préconiser, c'est à dire un audit ...

M. BÉAL.- (*Saint-Jorioz*) J'avais déjà demandé l'année dernière cet audit organisationnel, Madame la Présidente, et je pense qu'on a perdu une année.

Mme LA PRESIDENTE.- Vous allez toujours plus vite, c'est comme les pistes cyclables à Saint-Jorioz.

M. BÉAL.- (Saint-Jorioz) Je ne comprends pas ce que vous voulez dire, excusez-moi.

Mme LA PRESIDENTE.- Dans le cadre de cette mutualisation, on ne va pas faire n'importe quoi n'importe comment, on va évaluer nos besoins par rapport au PPI. Des décisions d'investissement importantes vont bientôt arriver d'ici fin janvier, dont nous reparlerons également, parce que la prudence doit s'appliquer dans les deux sens.

Effectivement, on fait un audit d'organisation, ne serait-ce que pour les services Achats, par exemple. De 2007 à 2020, il ne s'est pas passé grand-chose, il me semble que l'audit organisationnel dont vous avez parlé n'a pas été mis en place, donc laissez-nous le temps, déjà, d'entrer dans la maison. Notre période d'essai est terminée, nous allons maintenant mettre en place cet audit organisationnel, dont l'une des parties sera effectivement en lien avec la mutualisation, ainsi qu'avec la rationalisation des achats. Car sur ce point également, il faudra être très vigilants, au vu de tous les investissements que nous avons à mettre en place, sur la commande publique et sur les achats réalisés dans nos services.

Un travail doit être fait, avec cette mutualisation et cet audit sur la restructuration des services Achats, pour que l'on puisse gagner en marges de manœuvres sur l'ensemble des commandes publiques réalisées par le Grand Annecy. C'est le premier point.

Pour en finir, et avant de laisser la parole à Denis DUPERTHUY, en second point, lorsque vous parlez des 84 M€, on vous a bien entendu. Effectivement, vous nous l'aviez déjà précisé. Mais dans ce cas, il faut faire également la comparaison du pourcentage, parce que ces 84 M€ se retrouvent aussi tirés des recettes. Il faut donc les enlever dans les deux sens, et comparer de pourcentage à pourcentage. C'est-à-dire le pourcentage d'évolution de la partie « dépenses », en enlevant les 84 M€, mais également au niveau des recettes.

Il faut voir et comparer le pouvoir de recettes, qui est tout de même relativement dynamique, et c'est là où je vais vous rassurer. Parce que par rapport à 2021, en tous les cas on n'aura pas de mauvaises surprises. Comme l'a dit le Vice-Président aux Finances tout à l'heure, nous avons de la chance sur notre territoire, car nous avons des bases dynamiques, nous avons des recettes dynamiques, d'ailleurs le Versement Mobilité est largement supérieur à ce qu'on avait imaginé. La CVAE, comme c'est calculé sur n-1, est plus perturbante, mais globalement on voit que le tissu économique, sur le Grand Annecy, permet d'avoir des recettes et une imposition qui restent dynamiques, et nous permettent d'avoir des recettes dynamiques.

Ce sont les trois points que je voulais vous préciser.

Denis DUPERTHUY, si vous avez un élément de réponse complémentaire ?

- **M. DUPERTHUY.-** (*Annecy*) Je voulais dire la même chose. Tout d'abord, je suis heureux d'entendre Michel BÉAL parler de finances, parce que cela fait un bon moment que je ne l'ai pas entendu en parler. Notamment à la Commission des Finances, où depuis quelque temps il brille, malheureusement, par son absence. Et il est un peu dommage de questionner ...
- **M. RIGAUT.-** (*Annecy*) Pardonnez-moi de vous interrompre, mais remettre en question en permanence le présentéisme ou l'absentéisme pour avoir des explications, Monsieur DUPERTHUY ou Madame la Présidente, je pense que cela suffit. Pardonnez-moi d'être intervenu sans avoir pris la parole, mais quand j'entends sans cesse que « *avant ce n'était pas bien* », que « *c'est la faute à la conjoncture* », ou que « *c'est la faute des prédécesseurs* », j'ai envie de vous raconter une histoire, cela va détendre l'assemblée. C'est une histoire qui se passe …

Mme LA PRESIDENTE.- Excusez-moi, Monsieur RIGAUT, mais pouvez-vous laisser finir M. DUPERTHUY, nous vous laisserons ensuite tout le temps de parler et de raconter votre histoire.

M. RIGAUT.- (*Annecy*) Je reconnais là aussi, Madame la Présidente, votre manière de faire en interrompant les gens et en coupant la parole d'autorité.

Mme LA PRESIDENTE.- Je suis désolée, c'est vous qui interrompez, mais ce n'est pas grave, Denis DUPERTHUY va terminer et nous vous donnerons la parole juste après.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Je dis cela car il est trop facile d'interroger sur une ligne particulière un Vice-Président en séance publique, pour savoir pourquoi telle ligne est à tel niveau ou pas. Je trouve que cette manière de faire n'est pas respectueuse du travail qui a été réalisé. Évidemment, je ne connais pas par cœur chaque ligne de l'ensemble du budget qui est présenté ce soir.

Pour cela, je le redis, il y a des Commissions Finances préalables, qui sont là justement pour avoir des explications ligne par ligne. Je considère que lorsqu'on est en séance, on est plutôt là pour discuter des grands équilibres. Voilà ce que je voulais dire.

Pour vous répondre sur la CVAE, l'année dernière, en effet, 20,3 M€ étaient inscrits et ont été notifiés. On vous propose d'inscrire 19 M€, en étant raisonnablement prudents pour l'année 2022, c'est en lien également avec les remontées que l'on a des services de l'État. Donc oui, il y a une perte de presque 1,5 M€ sur la CVAE. Pour autant, d'autres impôts, économiques et ménage, sont relativement dynamiques et permettent donc, je le redis, non pas d'avoir l'effet ciseau dont vous parlez, mais de poursuivre l'investissement nécessaire, y compris en matière de ressources humaines.

Mme LA PRESIDENTE.- Je redonne la parole à M. RIGAUT, ensuite ce sera au tour de Patrick LECONTE, puis Didier SARDA et je redonnerai la parole à M. BÉAL.

M. RIGAUT.- (*Annecy*) Je me suis quelque peu emporté, peut-être. Mais quand j'entends des exagérations ou des formes d'excès, mettant souvent en avant l'histoire du passé ... le passé s'est construit malgré tout, Madame la Présidente. Lorsque vous parlez du Télémix, c'était à l'époque un syndicat mixte, qui rassemblait l'ensemble des communes concernées. Quand vous le dites de cette façon-là, c'est une manière très élégante de dire à tous les Maires (et chacun s'y retrouvera) qu'ils ont fait n'importe quoi avec cela. Madame la Présidente CAMUSSO, qui était à l'époque aux manettes, appréciera. Il faut aussi respecter le travail qui a été fait par les prédécesseurs, qui avaient d'autres manières de faire.

Je prends un second exemple, celui de la SIBRA et des transports. Vous dites qu'il a fallu redresser la barre et embaucher de nombreuses personnes au bureau des transports de l'Agglomération. Excepté que le travail était fait. Excepté qu'il y a quelques années, tout ce qui a été fait, comme les lignes Rythmo ... certes il y a une accélération, elle est nécessaire et indispensable, et je la salue. Mais le travail était fait.

En revanche, il était fait par la SIBRA, qui est une SPL (Société Publique Locale), dont le bras armé est bien sûr l'investissement et l'Agglomération, ainsi que Rumilly. Mais il était fait par l'entreprise elle-même. Aujourd'hui, dans l'entreprise, il y a ces postes-là. Et puisque l'Agglomération voulait se constituer, en tant qu'autorité organisatrice, son propre mode de raisonnement, on a embauché des ingénieurs complémentaires, comme un ingénieur pour acheter le matériel. Il y en a un à la SIBRA, qui sait entretenir et conseiller en matière achats. Cela se faisait de cette manière avant.

C'est-à-dire que si on traite la SIBRA comme étant une entreprise privée, on aurait presque pu en avoir un exemple dans certaines soirées, on a vu d'ailleurs des patrons d'entreprises privées faire de grandes déclarations promotionnelles de leurs sociétés, alors qu'on était en séance publique. J'ai été choqué ce soir-là, choqué.

Quand on voit que les choses se font de cette façon, c'est bien méconnaître le fait qu'une SPL telle que l'est la SIBRA et telle qu'elle a été structurée, permet à l'autorité organisatrice de faire des économies en lui confiant la réflexion et les services techniques sur les opérations.

Mais quand on fait cela, cela veut dire qu'un mode de confiance est installé dans la gouvernance entre l'autorité organisatrice, qu'est l'Agglomération d'Annecy, et son exploitant, c'est-à-dire la SIBRA. Quand on remet complètement en cause ce mode de gouvernance, cela fabrique ce que l'on a, c'est-à-dire des créations de postes. Il en fallait certainement, je le reconnais, mais certainement pas autant, je le pense.

Avec ce simple exemple, je rejoins totalement les propos de mon collègue Michel BÉAL, et je ne voterai pas ce budget non plus, parce que j'attends des preuves plutôt que des promesses.

M. SARDA.- (*Talloires-Montmin*) Je réponds sur le sujet de la SIBRA à M. RIGAUT. La SIBRA est effectivement notre bras armé. On lui donne, pour son fonctionnement, 31 M€ par an, donc que le personnel soit à la SIBRA ou dans le service Mobilité de l'Agglomération, il est payé par le budget de l'Agglomération.

La SIBRA a ensuite une grande qualité et une grande dextérité d'entreprise de droit privé, ce qu'elle est, même si les actionnaires uniques sont les collectivités. Mais on ne peut pas opposer fonctionnement et embauches dans l'Agglomération et fonctionnement et embauches à la SIBRA, on met le budget de la SIBRA complet en début d'année, et ils nous rétrocèdent même l'argent qu'ils n'auraient pas dépensé en fin d'exercice.

On est donc pratiquement dans le système de l'Agglomération, et si on fait des embauches à l'Agglomération aujourd'hui dans le service de la Mobilité, c'est parce que la SIBRA gère le transport, et vous avez voté le fait que nous allons maintenant créer des infrastructures de transport. Nous allons faire du site propre intégral, et ce n'est pas la SIBRA qui va gérer cela, c'est directement l'Agglomération. C'était une parenthèse que je voulais faire.

Aussi, j'avais demandé la parole avant, Madame la Présidente, et j'espère parler au nom de tous mes collègues du Bureau : ne ralentissons pas les embauches. M. BÉAL dit que c'est le seul poste que l'on contrôle, non. On le voit en ce moment dans le service de la Mobilité, où on a pu embaucher un ingénieur, où il passe à travers tous les contrats qui ont été montés, toutes les conventions qui ont été montées avec nos partenaires, et où on se rend compte qu'il y a des sources d'économie. Car si on signe un contrat, si on signe des conventions et qu'on n'en suit pas l'exécution par la suite, on se retrouve à payer des choses ou à se faire appeler de l'argent pour des choses qu'on n'a pas à payer. Il nous faut donc ces embauches, pour optimiser notre fonctionnement. Quand je dis qu'il nous les faut, on a réduit de deux tiers les embauches que l'on demandait tous.

Donc Mesdames et Messieurs mes collègues qui ne sont pas au Bureau, j'espère que, contrairement à ce que vous entendez, vous nous ferez un peu confiance. Aussi, la confiance n'est pas absolue, puisque l'on vous présente les budgets chaque année, mais on fait attention à l'argent public, on est tous gestionnaires de l'argent public dans nos communes, au-delà de l'Agglomération. Mais je dis que ces embauches, que l'on a vraiment comptées sur le bout des doigts, on en a besoin pour la bonne exécution des contrats et des missions. Et je vous apporterai en cours d'année l'argent que le service Mobilité va économiser sur des contrats qui ont été faits. Je vais attendre d'avoir les résultats, mais on a, grâce aux embauches d'ingénieurs, dans notre service, pu constater que nous allons faire des économies.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci.

Patric LECONTE, puis nous passerons au vote.

M. LECONTE.- (*Annecy*) Je voulais rassurer notre collègue Michel BÉAL sur le fait que le FCTVA n'a pas été compté deux fois. En plus de la note de synthèse, nous avons tous reçu un document récapitulatif et synthétique du budget, et sur les 55 M€ d'investissement on trouve bien une seule ligne du FCTVA, pour 6,6 M€. Pour équilibrer, sur les dépenses, on a en matière d'emprunt un montant inscrit de 32 M€, soit une augmentation de 4 % par rapport à l'année dernière. Il n'y a donc pas de recours massif à l'emprunt pour équilibrer le budget, et on ne compte bien qu'une seule fois le FCTVA dans nos recettes.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci, je vous propose de passer au vote sur ce Budget Primitif.

M. TATU.- (Annecy) Madame la Présidente, s'il vous plaît.

Un détail est passé tout à l'heure, qui a littéralement provoqué mon indignation, c'est la proposition de M. GRANGER de relever les tarifs du Semnoz. Pour certaines familles, qui vont au Semnoz, un euro ou un euro cinquante, avec deux ou trois enfants, le tout multiplié par cinq ou six déplacements au Semnoz, cela fait beaucoup à la fin de la saison. C'est une station familiale, où il y a un lieu de vie et où il y a des jeunes, et je vous promets que vous m'aurez en travers de votre route à chaque fois que vous porterez cette proposition, et je suis sûr que je ne serai pas le seul. C'est donc évidemment un grand « non » sur cette proposition, et je tenais à souligner mon indignation ce soir sur cette proposition.

Merci.

M. GRANGER.- (*Annecy*) Je suis désolé, Madame la Présidente, mais je suis obligé de répondre.

Je vous retrouve bien là, puisque nous avons eu les mêmes échanges lors de la première réunion il y a une année. De la modulation avait été proposée. Aujourd'hui, ce ne sont pas les utilisateurs de la station qui payeront, ce sont les contribuables.

Quoi qu'il en soit, on voit bien qu'il va falloir payer la note à un moment ou à un autre. Encore une fois, on avait proposé des hausses modérées, on part de forfaits qui sont très bas, et on n'avait pas demandé de faire n'importe quoi sur les dépenses. On était bien conscients qu'il y avait un besoin d'équilibrer ce budget annexe, et c'était dans ce sens que l'on avait fait ces propositions.

Et je suis convaincu qu'on y arrivera, quoi qu'il en soit.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous rassure, sur le Semnoz je ne pense pas qu'il y ait un élu ici qui n'en soit pas fier, nous sommes tous très fiers de notre Semnoz, on veut garder cette station de ski.

Contrairement à ce que disait M. RIGAUT, je pense que l'investissement qui a été réalisé n'est pas le problème, c'est plutôt comment, comptablement, on met les amortissements en place, puis le Budget Principal.

Ensuite, est-ce que c'est le choix de l'augmentation du tarif, vous connaissez bien la durée des amortissements, qu'on peut remettre en question. C'est pour cela qu'avant d'augmenter les tarifs, nous avons pris la précaution de mandater un audit de la société KLOPFER, que nous mettrons à votre disposition une fois que le Copil aura terminé et pris les décisions. Des options vont être mises en place, ce qui nous permettra d'assumer et d'assurer, tranquillement, l'avenir du Semnoz et de son Télémix, dont tout le monde est très content.

Je vous propose de mettre tout cela au vote, à savoir le Budget Primitif 2022 sur le Budget Principal, à vos votes, merci.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À LA MAJORITÉ PAR :

Voix POUR: 75

Voix CONTRE : 10 (Frédérique BANGUÉ, Michel BEAL, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Elisabeth EMONET, Anthony GRANGER, Christiane LAYDEVANT, Gérard PASTOR,

Tony PESSEY, Jean-Luc RIGAUT)

ABSTENTION(S): 3 (Bilel BOUCHETIBAT, Corinne BOULAND, Laure ODORICO)

d'adopter ce Budget Primitif 2022 du Budget Principal.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie, ce Budget Principal est adopté, nous allons passer à la délibération n° 5.

5. Budgets Primitifs 2022 - Adoption du Budget Annexe des Transports

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Un budget qui constate une progression des recettes tarifaires et du produit du versement mobilité malgré la crise sanitaire.

Ce budget prend en compte :

- les nouveaux postes prévus dans le cadre du Plan Pluriannuel de recrutement ;
- la poursuite du renforcement de l'offre en dépenses de fonctionnement (lignes des plages et lignes hivernales Semnoz et Glières). Ceci engendre une augmentation de la participation versée à la SIBRA compensée en partie par les recettes tarifaires ;
- le PPI et le TCSPI.

Ce budget s'équilibre à hauteur de 52.954.140 €.

Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement progresse de 5,30 % pour s'établir à 41.058.140 €.

<u>Dépenses</u>:

- les charges à caractère général progressent de 4,81 % dont la prestation SIBRA pour 30,2 M€ :
- les frais de personnel progressent de 48,34 % en raison des embauches 2021 en année pleine ;
- la dotation aux amortissements progresse de 6,50 % (chapitre 042);
- les autres charges de gestion courante progressent de 1,86 % (chapitre 65);
- les charges financières diminuent de -12,12 % (chapitre 66).

Recettes:

Les dépenses sont financées par :

- les recettes commerciales (chapitre 70) qui évoluent de 7,04 % et qui reviennent au niveau de 2019 :
- le versement mobilité (chapitre 73) qui progresse de 15,83 % soit une estimation à 24.000.000 € :
- la participation de la Région et de l'Etat (chapitre 74) pour un montant notifié de 6.271.000 € ;
- la participation du Budget Principal (chapitre 74) pour 1,9 M€ (4,3 M€ au BP 2021);
- les recettes d'ordre (chapitre 042) pour 133.000 € (amortissement).

Section d'investissement :

La section d'investissement s'établit à 11.896.000 €.

<u>Dépenses</u>:

- le système de billettique pour 750 K€;
- le remboursement des emprunts pour 1,7 M€ (chapitre 16);
- les opérations d'équipement pour 10 M€ dont :
 - . 4 M€ pour le renouvellement du parc de bus SIBRA,
 - . 300 K€ pour le système de transport intelligent,

- . 260 K€ pour le schéma directeur accessibilité,
- . 763 K€ pour des travaux sur les locaux SIBRA,
- 1 M€ pour les études du TCSPI,
- . 500 K€ pour le déploiement de Vélonecy.

Recettes:

Elles viennent financer ces dépenses avec :

- les opérations d'ordre pour 4,260 M€;
- un recours prévu à l'emprunt pour 7,3 M€.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur GRANGER.

M. GRANGER.- (*Annecy*) Rassurez-vous, pas de question, mais une demande. Pouvez-vous afficher les résultats des votes ? Car on ne les a pas eus sur le vote précédent. Donc pouvons-nous les avoir pour les votes précédents ? Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Effectivement, peut-on afficher le nom des personnes s'il vous plaît ?

(Les noms des votants sont affichés).

Mme LA PRESIDENTE.- Claire LEPAN avait demandé la parole.

Mme LEPAN.- (*Annecy*) Merci, bonsoir à toutes et à tous.

Je vais m'inquiéter de l'augmentation de 4,81 % des charges à caractère général, dont la prestation de la SIBRA. Non pour remettre en cause les augmentations de service qui ont pu intervenir, même si je n'étais pas forcément favorable à la mise en place de lignes de plage gratuites cet été.

Ce qui m'inquiète particulièrement, c'est que l'analyse KLOPFER, dans ses perspectives financières pour le financement de notre transport en commun en site propre intégral, proposait une augmentation annuelle contrainte de seulement 2 %, de manière à conserver notre capacité d'autofinancement et d'emprunt. Ce qui m'inquiète concrètement, c'est de savoir si ces 2,81 points supplémentaires vont nous empêcher de financer les 300 M€ dont nous avons besoin pour notre projet de transport en commun ?

M. DUPERTHUY.- (Annecy) Merci pour cette question.

Effectivement, l'analyse KLOPFER qui conduit aux 300 M€ d'investissement en TCSPI part de la situation de 2020, à laquelle on applique chaque année une augmentation de 2 %. Cela a déjà été discuté, y compris en Bureau, mais le taux d'augmentation actuel ne serait pas ... je ne veux pas dire qu'il ne serait pas tenable, mais il faudrait faire attention à long terme. Cependant, sur une année, cela ne remet pas en cause les évaluations de 300 M€ d'investissement possibles.

Mais, cela a été dit en introduction par la Présidente, cela fait partie des budgets sur lesquels il va falloir maintenir une certaine vigilance, pour ne pas voir ces charges et la prestation de la SIBRA augmenter plus que de raison, et pouvoir conserver des capacités d'emprunt pour mettre en place notre TSCPI.

Mais pour l'instant, il n'y a aucune crainte à avoir.

Mme LEPAN.- (*Annecy*) Merci.

M. ASTORG.- (*Annecy*) Effectivement, pour ce qui est de la SIBRA, il y a eu une augmentation de l'offre, que vous avez pu constater cette année. Tout à l'heure, je vous parlerai du contrat d'obligation des services publics, que l'on va prolonger d'un an par un avenant. Actuellement, nous travaillons avec trois cabinets qui réalisent un diagnostic sur l'offre de transport, dont celle de la SIBRA, pour optimiser les offres et optimiser le fonctionnement dont on parlait précédemment.

Mme LA PRESIDENTE.- Je souhaite préciser, encore une fois, qu'en tant que collectivité territoriale nous avons des choix à faire. Nous avons délibéré sur des politiques publiques et, comme je l'ai dit, il faut chiffrer tout cela.

On s'aperçoit, en matière de Mobilité, que pas une seule des collectivités territoriales n'équilibre ses budgets Mobilité aujourd'hui. On voit qu'à chaque fois qu'on ajoute de l'offre, déjà la SIBRA affrète énormément, parce que sur l'augmentation de l'offre, cela passe par de l'affrètement au niveau de la SIBRA à hauteur de 1,4 M€, de mémoire. Face à cela, on voit bien que les recettes ne couvriront pas. Donc, à chaque fois qu'on va augmenter l'offre, faire ce « *choc de l'offre* » dont on parlait la dernière fois, on s'aperçoit que ce n'est pas suivi par un « *choc des recettes* ». Puisque face à 1,8 M€ d'augmentation de dépenses, on est environ, y compris Vélonecy, à 360.000 € de recettes. On voit donc que l'écart est énorme.

C'est là qu'il nous faut également être vigilants. J'appelle à votre vigilance, car nous sommes obligés de faire, puisque c'est un besoin de notre territoire, c'est un choix de politique publique. On l'a mis dans le PPI, on l'a inscrit, et, je le précisais en introduction, 60 % du PPI concerne les mobilités. Mais c'était la demande d' « *Imagine le Grand Annecy* ». Si cela n'avait pas été inscrit dans « *Imagine le Grand Annecy* », on ne l'aurait pas fait.

En revanche, il va nous falloir être prudents partout, en raison de notre report en investissement de 700.000 € sur le Budget Principal. Je me répète, et vous avez raison de vous inquiéter, car je m'inquiète aussi, c'est pour cela que tout appelle à prudence.

Et que, ligne par ligne, budget annexe par budget annexe, il faudra être vigilants pour permettre à nos politiques publiques et à nos choix prioritaires, que sont la Mobilité, la Rénovation énergétique, les EHPAD et d'autres choses, d'être finançables, sans se mettre en péril et sans atteindre des niveaux d'endettement irréalistes pour l'Agglomération.

Il s'agit donc d'être mesurés, d'être pragmatiques, et d'être cohérents avec nos choix. L'Agglomération était jeune, elle a construit son projet de territoire, et maintenant nous concrétisons ce projet. Nous passons donc dans une nouvelle dimension, que l'Agglomération n'a jamais connue, c'est-à-dire une dimension où notre endettement sera multiplié par six, parce que nous avons des investissements à réaliser. Ce n'est pas nous qui les avons inventés, c'est le projet de territoire que nous devons appliquer, que vous souhaitez toutes et tous appliquer. Maintenant, cela se concrétise en chiffres. C'est la vie des collectivités territoriales, et à nous d'être vigilants pour que les augmentations de notre endettement puissent minimiser les augmentations de fiscalité.

Comme le disait Patrick LECONTE tout à l'heure, nous avons encore, sur cette année 2022, la capacité de faire en sorte que la taxation et les impôts ne soient pas augmentés. C'est déjà une belle étape, mais restons vigilants sur la façon dont nous avons à gérer nos affaires et nos budgets annexes.

M. SARDA.- (*Talloires-Montmin*) Concernant ce budget des Transports et la Mobilité, ainsi que l'augmentation de l'offre qu'attendent nos concitoyens. La SIBRA a un des meilleurs ratios en France en matière de couverture de recettes commerciales par rapport aux dépenses, de 29 %. Donc, chaque fois qu'on met 100 € en dépenses supplémentaires, on a 29 € de recettes. Qu'est-ce que cela signifie ? On a engagé du TCSPI, c'est-à-dire que pour les habitants, dans huit ans on va commencer à apporter une amélioration sur les infrastructures. Donc pendant les six à huit ans qui viennent, si on veut offrir de meilleures mobilités à nos concitoyens, c'est uniquement avec le transport en commun et le cyclable.

Pour ce qui est du transport en commun, chaque fois qu'on mettra de l'offre supplémentaire, on creusera le déficit. Mais alors que fait-on ? On leur dit « *tant pis pour vous, c'est dans huit ans qu'il y aura de l'amélioration* » ? À chaque Conseil et à chaque demande, vous m'entendrez dire qu'il faut augmenter l'offre intelligemment et rationnellement, d'ailleurs on se fait entourer pour cela. Mais chaque fois qu'on fera 100 € de dépenses, on aura 29 € de recettes.

Mme LA PRESIDENTE.- Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur BÉAL.

M. BÉAL.- (Saint-Jorioz) Je vois que la prévision d'équilibre par le budget principal est de 1,9 M€. L'année dernière, nous avions au BP 4,3 M€. A-t-on déjà des perspectives finales 2021 plus positives que ces 4,3 M€? Car si nous passons de 4,3 M€ à 1,9 M€, cela veut dire que l'on est plutôt sur une bonne « tendance », si j'ose dire, même si c'était mieux qu'il s'équilibre tout seul. Est-ce qu'on sera inférieurs à 4,3 M€?

Mme LA PRESIDENTE.- On vous l'a expliqué tout à l'heure, le budget est quelque peu faussé, avec ces 4,3 M€, parce que cela tient compte des avances remboursables de l'État pour faire face au Covid. C'est une mesure gouvernementale que le Grand Annecy a utilisée, c'est la raison pour laquelle ce montant de 4,3 M€ n'est pas comparable à 1,9 M€. Le montant de 1,9 M€ est plutôt comparable au chiffre que je vous ai donné précédemment, avec des subventions plutôt à hauteur de 1 M€. Cela a commencé à 300.000 € en 2017, on est passé à 1 M€ tout doucement puis, ici, à 1,9 M€. C'est le périmètre qui est comparable. Les 4,3 M€, ne l'oublions pas, ce sont les avances remboursables de l'État liées au Covid.

M. BÉAL.- (Saint-Jorioz) Ce seront donc bien 4,3 M€, il n'y a pas eu de recettes supplémentaires pour faire baisser notre ... en 2021, dans notre compte administratif, on aura bien 4,3 M€ de subvention d'équilibre ? Parce que je trouve qu'il y a un écart important entre 4,3 M€ et 1,9 M€. Je me disais que l'on avait peut-être été trop prudents ou trop pessimistes en 2021 ?

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Ce n'est pas cela, c'est qu'on a bénéficié d'une opportunité. Je vous donne les chiffres, mais qui sont à prendre avec mille pincettes, parce que nous n'avons pas encore le compte administratif, entre autres.

Pour l'instant, on serait plutôt en capacité de reprendre 2 M€ sur les 4,3 M€, donc on serait sur une forme de subvention de 2,3 M€ mais qui porte, je vous le rappelle, sur l'année qui était la pire, à savoir 2020, pour cause de Covid, avec 1,9 M€. Mais, tu le sais également, il s'agit de prévisions. Prenez en compte que la subvention, entre l'année dernière et cette année, sera à quelques milliers d'euros près équivalente. Elle est bien plus élevée que ce qu'elle n'était avant la crise.

M. BÉAL.- (Saint-Jorioz) Ensuite, deux questions concernant les études.

Sur 1 M€ pour les études TCSPI, est-ce que ces études portent aussi sur le tramway ?

Aussi, tant qu'on parle d'études dans ce domaine des transports, peut-on avoir, si ce n'est pas ce soir, lors du prochain Conseil communautaire, un état des frais engagés en matière d'études depuis quatre ou cinq ans, en particulier les deux dernières études SYSTRA et TTK sur cette question. Quel en est le coût ?

Mme LA PRESIDENTE.- Nous ne sommes pas en Commission Monsieur BÉAL, mais nous allons vous répondre.

M. SARDA.- (*Talloires-Montmin*) Un point de vocabulaire, le « *transport collectif* en site propre intégral », c'est l'infrastructure sur laquelle on va faire rouler, soit du BHNS, soit du tramway. Donc quand on parle de « *TCSPI* », c'est toutes machines confondues.

M. BÉAL.- (Saint-Jorioz) D'accord, merci.

M. SARDA.- (*Talloires-Montmin*) Pour ce qui est des études, on pourrait faire le bilan, nous le ferons dans le cadre de la Commission Mobilité.

M. BÉAL.- (Saint-Jorioz) Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Y a-t-il d'autres questions sur ce budget ? (*Non*).

Nous allons donc pouvoir procéder au vote.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR: 88

d'adopter ce Budget Primitif 2022 du Budget Annexe des Transports.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci pour cette unanimité.

Nous allons passer à la sixième délibération.

6. Budgets Primitifs 2022 - Adoption du Budget Annexe de l'Eau

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Ce budget est marqué par :

- les ventes de l'eau qui intègrent la poursuite de l'harmonisation tarifaire et l'augmentation de 5 cts/m³;
- la politique d'entretien et de renouvellement du réseau en fonctionnement et en investissement.

Ce budget s'inscrit dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Il intègre en comptabilité analytique les dépenses et recettes de l'Entente Intercommunale avec la commune de Lathuile.

Ce budget est présenté sur la base des décisions connues à ce jour et ne présage pas de l'éventuelle nouvelle politique tarifaire.

Si des nouvelles dispositions tarifaires venaient à être décidées, elles seraient prises en compte dans une décision modificative en 2022.

Ce budget s'équilibre à hauteur de 44.990.176 €.

Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement progresse de 8,29 % pour s'établir à 25.778.516 €.

Dépenses:

- les charges à caractère général diminuent de 0,59 % (chapitre 011). Ce poste enregistre diverses dépenses pour l'entretien du réseau ;
- les charges de personnel progressent de 3,57 % (chapitre 012) en raison principalement du GVT;
- la dotation aux amortissements progresse de 3,73 % (chapitre 042);
- les frais financiers constatent une diminution de 10,87 % (chapitre 66).

Recettes:

Les dépenses sont financées principalement par :

- les produits des services (les ventes d'eau) qui progressent de 6,99 % (chapitre 70).

Le virement à la section d'investissement est de 3,3 M€ (chapitre 023).

Section d'investissement :

Celle-ci progresse de 3,72 % pour s'établir à 19.211.660 €.

<u>Dépenses</u>:

Les principales inscriptions concernent les opérations d'équipement pour 12.894.800 € dont :

- les réseaux (chapitre 23) : 7.163.000 € (+ 1 M€ par rapport à 2021) ;
- le réservoir de Ferrière : 800.000 € ;
- le matériel, outillage, logiciels, études, véhicules...: 1.362.800 €;
- la Puya : 60.000 € ;
- l'ultrafiltration des Espagnoux : 2.100.000 € ;
- la modernisation de l'usine de la Tour traitement et architecture : 500.000 € ;
- la construction du bâtiment Eau / Valorisation des Déchets : 40.000 €.

Recettes:

Les dépenses d'investissement sont financées par :

- 3.112.000 € comprenant la comptabilisation des amortissements (chapitre 040);
- 10.912.364 € d'emprunts (chapitre 16) ;
- 1.800.000 € de subventions attendues (chapitre 13);
- 3,3 M€ de virement de la section de fonctionnement (chapitre 021).

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Je précise que le budget est construit sur la trajectoire tarifaire actuelle. Il ne vous aura pas échappé qu'au cours de ce Conseil on aura, avec mon ami Pierre BRUYÈRE, des délibérations concernant le schéma directeur de l'eau, puis les tarifications de l'eau. Évidemment, elles ne sont pas intégrées à ce budget, parce qu'on ne connaissait pas le résultat de votre vote, mais on a construit ce budget sur ces hypothèses anciennes. Dès lors qu'à la fin de ce Conseil on aurait voté, selon le résultat du vote on sera amené à vous proposer une décision modificative en début d'année prochaine, pour prendre en compte cette modification tarifaire.

Ce budget sera donc vraisemblablement amené à faire l'objet d'une décision modificative si on adopte la modification des tarifs prévue plus loin.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. Y a-t-il des prises de parole ou des questions sur ce budget ? (*Non*).

Nous pouvons donc procéder au vote, merci.

Nous pouvons clôturer le vote, Patrick LECONTE n'est pas là.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR: 87

NON-VOTANT(S): 1 (Patrick LECONTE)

d'adopter ce Budget Primitif 2022 du Budget Annexe de l'Eau.

7. Budgets Primitifs 2022 - Adoption du Budget Annexe de la Valorisation des Déchets

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Un budget marqué par la poursuite de l'harmonisation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Ce budget s'inscrit dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Ce budget s'équilibre à hauteur de 34.529.300 €.

Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement progresse de 3,66 % pour s'établir à 29.089.300 €.

<u>Dépenses</u>:

- les charges à caractère général progressent de 2,15 % (chapitre 011). Ce poste concerne les dépenses d'entretien avec les prestations de services des déchèteries, les contrats des colonnes enterrées et aériennes, l'entretien des véhicules et des carburants et l'évolution des tonnages incinérés par le SILA (10,6 M€);
- les charges de personnel progressent de 3,48 % (chapitre 012). Sont prévus des crédits pour pallier les remplacements ainsi que l'incidence du GVT;
- la dotation aux amortissements progresse de 4,24 % (chapitre 042), en raison du travail comptable de mise à jour des amortissements afin de consolider l'inventaire comme demandé par la Chambre Régionale des Comptes ;
- le virement à la section d'investissement pour 281.680 €.

Recettes:

Les dépenses sont financées principalement par :

- le produit de la TEOM qui évolue de 1,72 % taux inchangé (chapitre 73);
- les produits des services (redevance spéciale et vente de produits recyclés) qui sont en progression de 16,67 % en raison de la progression de la redevance spéciale (2,8 M€) et de la hausse de la vente de produits recyclés due à la crise sanitaire (chapitre 70) ;
- les recettes liées au tri sélectif (chapitre 74) qui progressent de 0,68 %.

Section d'investissement :

Celle-ci s'établit à 5.440.000 €.

<u>Dépenses</u>:

- le bâtiment Eau / Valorisation des Déchets pour un montant de 60.000 € (chapitre 040) fin de l'opération ;
- les opérations d'équipement pour 4,8 M€ (chapitre 041) notamment :
 - . 3,150 M€ de matériel de transport,
 - . 620 K€ pour les travaux de modernisation des déchèteries.

Recettes:

Des recettes d'investissement viennent financer ces dépenses avec :

- la dotation aux amortissements pour 2,9 M€ (chapitre 040);
- un recours à l'emprunt pour 1.382.220 € (chapitre 16) ;
- le FCTVA à hauteur de 800.000 € (chapitre 10).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci, y a-t-il des remarques ou des questions sur ce budget ? Pierre BRUYÈRE.

M. BRUYÈRE.- (Poisy) Une précision pour dire que nous avons pu enlever 10 € à la taxe de traitement des ordures ménagères, qui passe donc de 169 € à 159 €. Voilà pour ceux qui disent que les services ne baissent jamais.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Pierre, c'est une bonne nouvelle.

Nous allons procéder au vote sur cette septième délibération, merci.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR: 88

d'adopter ce Budget Primitif 2022 du Budget Annexe de la Valorisation des Déchets.

8. Budgets Primitifs 2022 - Adoption du Budget Annexe de l'Aménagement de Zones

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Ce budget acte la poursuite des acquisitions de terrains et des aménagements des zones d'activités existantes.

Ce budget s'équilibre à hauteur de 36.438.980 €.

A la suite de la modification du mode de commercialisation des terrains des zones activités via des baux à construction, une étude est en cours entre la DDFIP, la Direction Economie et la Direction des Finances afin de déterminer la nouvelle organisation budgétaire sur ce sujet et notamment sur la comptabilisation des loyers à recevoir.

Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement progresse de 7,77 % pour s'établir à 19.512.790 €.

<u>Dépenses</u>:

l'achat et l'aménagement de zones d'activités (chapitre 011) pour 8.513.770 €.

Les dépenses d'acquisition et d'aménagement de terrains sont réparties par zones de la manière suivante :

- ZAE Seynod / Montagny-les-Lanches = 117.000 €
- ZAE Espace Leaders Alby-sur-Chéran = 832.000 €
- ZAE Chez Chamoux Chavanod = 1,798 M€
- ZAE La Pilleuse Annecy (Seynod) = 170.000 €
- ZAE Glaisins Annecy (Annecy-le-Vieux) = 27.000 €
- ZAE Orsan Saint-Félix = 50.000 €
- ZAE Mercier Fillière (Saint-Martin-Bellevue) = 9.000 €
- Reconquête zone de Prinav = 390.000 €
- Terrains d'activités divers = 5 M€
- les charges de personnel (chapitre 012) pour 183.000 €;
- les opérations d'ordre (chapitre 042) pour 10.816.000 €.

Recettes:

Les dépenses sont financées par :

- les opérations d'ordre pour 16.926.190 €.

Section d'investissement :

Celle-ci s'établit à 16.926.190 €.

Dépenses :

- Opérations d'ordre pour 16.926.190 €.

Recettes:

- des emprunts pour 6.110.190 €;
- des opérations d'ordre pour 10.816.000 €.
- **M. DUPERTHUY.-** (*Annecy*) Voilà pour la présentation synthétique de ce budget, avez-vous des questions ?
- **M. MARTIN.-** (*Alby-sur-Chéran*) Ce n'est pas vraiment une question, c'est une demande. Je parle pour le service Développement et économie, qui est en flux tendu également. Vous parliez d'embauches précédemment, je ne vais pas refaire le débat mais nous avons énormément de demandes de la part d'entreprises qui veulent s'installer. Et il est vrai qu'entre les études, la maîtrise d'œuvre et la mise en œuvre de l'aménagement des parcelles ou des conventions, c'est très long. Les entreprises, en tous les cas pour le pays d'Alby, viennent me voir régulièrement et attendent des réponses dans des délais raisonnables.

Voilà ce que je voulais dire.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Ce n'est pas pour vous répondre, quoi qu'il en soit, merci pour cette information. Vous savez que ce Budget Annexe de l'Aménagement de zones était un budget sur lequel on achetait des terrains, que l'on aménage avant de les revendre. Historiquement, cela se passait comme cela.

L'Agglomération a changé de politique, puisqu'actuellement on ne revend plus les terrains, mais on fait des baux à construction. De fait, une réflexion va être menée durant l'année qui vient sur la gestion de ces nouveaux baux, puisqu'on ne peut pas vraiment mélanger dans un même Budget Annexe de l'achat/vente et de l'achat/loyer. L'ensemble de cette question d'organisation interne et comptable est donc importante également, pour pouvoir suivre correctement ces acquisitions et ces aménagements sur des baux maintenant à construction, et non plus sur des ventes. Il est vrai que ce sera l'occasion de se réinterroger, y compris avec les outils dont nous disposons (de l'EPF ou de la Foncière), en déterminant qui fait quoi.

- **M. MARTIN.-** (*Alby-sur-Chéran*) Je suis tout à fait d'accord avec ce budget. Ensuite, il y aura le montage entre les baux, on en a parlé en Bureau et en Commission il y a quelques semaines. Ma question portait sur la demande pressante d'entreprises qui veulent s'installer ou évoluer.
- **Mme LA PRESIDENTE.-** S'il n'y a pas d'autres remarques, nous pouvons procéder au vote sur cette délibération.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR: 88

d'adopter ce Budget Primitif 2022 du Budget Annexe de l'Aménagement de Zones.

9. Budgets Primitifs 2022 - Adoption du Budget Annexe des Pépinières

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Ce budget présente quelques ajustements techniques. Ce budget s'équilibre à hauteur de 3.649.370 €

Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement progresse de 19,59 % pour s'établir à 1.961.670 €.

<u>Dépenses</u>:

- les charges à caractère général (chapitre 011) progressent de 3,95 % en raison principalement d'une augmentation pour les frais d'entretien des terrains, les frais de nettoyage et les charges de copropriété;
- les charges de personnel (chapitre 012) progressent de 9,9 %;
- la dotation aux amortissements est stable (chapitre 042);
- les charges financières diminuent de 9,26 % (chapitre 67);
- les charges exceptionnelles diminuent de 7,22 %; il s'agit des annulations de titres;
- le virement à la section d'investissement pour 267.200 €.

Recettes:

Ces dépenses sont financées par :

- les produits des services qui progressent de 4,90 % (chapitre 70) loyers des pépinières ;
- la subvention d'équilibre versée par le Budget Principal pour 1,439 M€ (chapitre 74).

Section d'investissement :

La section d'investissement s'établit à 1.687.700 €.

Dépenses :

Celles-ci varient de 35,41 % en raison notamment :

- des acquisitions de mobiliers, de logiciels et matériel informatique.

Recettes:

Ces dépenses sont financées principalement par :

• l'emprunt pour 1.159.500 € ;

- les dépôts de garanties pour 24.200 € (chapitre 16);
- le virement de la section de fonctionnement pour 267.200 €;
- les opérations d'ordre pour 256.000 €.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci, y a-t-il des questions sur ce sujet ? (*Non*).

Je souhaite préciser que la subvention d'équilibre de 1,4 M€ que donne le Grand Annecy, je me répète, mais c'est important, montre aussi son attachement à ses petites entreprises et aux entreprises qui ont besoin d'un premier hébergement pour ensuite s'envoler de leurs propres ailes sur un territoire où les loyers sont assez élevés.

Encore une fois, ce sont des choix politiques. On choisit de faire des pépinières, cela a un coût, mais cela permet à nos entreprises, notamment les plus petites d'entre elles, les *start-up* et les *scale-up*, de se développer sur notre territoire et de devenir des ETI à terme.

Merci, nous pouvons procéder au vote.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR: 88

d'adopter ce Budget Primitif 2022 du Budget Annexe des Pépinières.

10. Budgets Primitifs 2022 - Adoption du Budget Annexe du Semnoz

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Un budget construit sur la base d'une activité normale et moyenne nonobstant des aléas climatiques et sanitaires.

Ce budget s'équilibre à hauteur de 4.074.020 €.

Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'établit à 3.012.020 €.

Dépenses :

- les charges à caractère général diminuent de 7,93 % en raison de la baisse des frais de maintenance et de nettoyage des locaux ;
- les frais de personnel sont stables (chapitre 012);
- la dotation aux amortissements est de 803.000 € (chapitre 042);
- les charges financières diminuent de 5,88 %.

Recettes:

Ces dépenses sont financées par :

- les produits des services pour 1,918 M€ (chapitre 70) ;
- les dotations pour 855.202 € (chapitre 74), subvention du Budget Principal :
 - . 643 K€ somme constante depuis plusieurs années,
 - . 212 K€ afin de compenser l'inscription en baisse des recettes tarifaires.

En 2021, les recettes tarifaires ont été surévaluées (2,2 M€), ce qui a permis de maintenir la subvention à 643 K€.

Pour 2022, les recettes tarifaires sont inscrites sur la base des recettes moyennes constatées sur les saisons antérieures (1,9 M€).

C'est pourquoi cette différence de 200 K€ doit être compensée par le versement d'une subvention complémentaire.

Section d'investissement :

La section d'investissement s'établit à 1.062.000 €.

Dépenses :

- le remboursement de la dette progresse de 2,47 % (chapitre 16) ;
- des immobilisations pour 428.000 € (chapitres 21 et 23) :

21 : matériel informatique et matériel pour la station 198.000 €.

23 : 230.000 € pour le télémix.

- des opérations d'ordre pour 144.000 € (chapitre 040).

Recettes:

Ces dépenses sont financées par :

- les opérations d'ordre pour 803.000 € (chapitre 040) ;
- l'emprunt pour 254.000 €.

Mme LA PRESIDENTE.- Y a-t-il des questions sur ce budget ? (*Non*).

Nous pouvons donc procéder au vote, merci.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR: 88

d'adopter ce Budget Primitif 2022 du Budget Annexe du Semnoz.

11. Subventions 2022

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Il est proposé au Conseil de Communauté de valider l'affectation des subventions prévues au Budget Primitif 2022 du Budget Principal et des Budgets Annexes, aux associations ou organismes dont la liste est jointe en annexe.

Mme LA PRESIDENTE.- Y a-t-il des questions sur ces subventions ? Christian PETIT.

M. PETIT.- (Annecy) Merci Madame la Présidente.

Lors de la Commission des Finances, nous avons l'ensemble des lignes, et j'ai eu les réponses à toutes mes questions sauf une. Il me semble que le mois qui vient de se passer va permettre de me l'apporter ce soir, cela concerne la subvention attribuée à l'Office de tourisme, c'est-à-dire la subvention à In Annecy Mountains, qui est en augmentation de 25 %. Comment est-elle justifiée ? Est-ce que vous pourriez m'éclairer ?

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur PETIT, si je peux me permettre, une délibération concerne spécifiquement la convention In Annecy Mountains. Je me propose de vous répondre dans le cadre de cette délibération, qui explique exactement ce que c'est, notamment le budget complémentaire. Il s'agit de la quarantième délibération.

M. PETIT.- (*Annecy*) Je suis d'accord avec vous, mais dans ce cas on sort la subvention de la liste que l'on vote ?

Mme LA PRESIDENTE.- Non, ce n'est pas possible, on ne peut pas sortir la subvention maintenant.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) En matière de véhicule financier, une convention In Annecy Mountains datait de 2019, dans laquelle vous aviez cette tranche optionnelle de 50.000 € qui n'avait jamais été activée jusque-là. C'est donc par ce biais qu'elle est activée dans la demande de subvention.

Quoi qu'il en soit, financièrement c'était cadré dans la convention précédente.

Mme LA PRESIDENTE.- C'est pourquoi je vous invite à lire la convention qui est en délibération 40, c'est statutaire, il y a une augmentation du budget dans cette convention.

C'est la raison pour laquelle je vous proposais d'en parler plus loin. Ici, c'est statutaire, donc lisez la convention en délibération n° 40, cela vous donnera l'explication des 50.000 €, qui sont statutaires et conventionnels. Ensuite, une augmentation est prévue dans le cadre d'un avenant, évoqué dans le cadre de la délibération 40.

Je reviens vers vous à ce sujet dans le cadre de la délibération 40.

M. MARIAS.- (*Annecy*) Je ne vois pas la convention dans la délibération 40 ? Je ne sais pas si vous l'avez, quoi qu'il en soit j'aurais été heureux de la lire également, car j'avais une question.

Mme LA PRESIDENTE.- Je l'ai, mais est-ce que je suis la seule à l'avoir ? Vous me dites qu'on l'a ? *A priori* vous l'avez.

M. MARIAS.- (Annecy) Non, Madame la Présidente, on ne l'a pas.

Mme LA PRESIDENTE.- Excusez-moi, vous avez le rapport de présentation, mais effectivement vous n'avez pas la convention. Monsieur LENOIR me dit que les conventions ne sont jamais envoyées.

L'explication est dans le rapport, c'est-à-dire que si vous lisez le rapport, c'est quasiment un copier-coller de la convention. Si vous n'avez pas la convention, mais que vous lisez correctement le rapport de la délibération 40, vous avez l'ensemble des éléments.

Sinon, je peux vous donner la copie que j'ai ici afin que vous puissiez la lire d'ici la délibération 40, puisqu'In Annecy Mountains semble vous préoccuper à ce point.

M. MARIAS.- (Annecy) Avec plaisir.

Je termine en appuyant les propos de mon collègue Christian PETIT sur le fait que l'augmentation de 50.000 € de cette subvention, de 25 % au total, est justifiée par un rapport que nous n'avons pas eu, également par un rapport d'activité d'In Annecy Mountains que nous n'avons toujours pas eu non plus. Ce qui vient à nous faire nous poser des questions sur le choix d'augmenter une subvention et un soutien à une association qui n'a pas de rapport d'activité.

M. DUPERTHUY.- (Annecy) Je ne suis pas ce dossier, mais ces 50.000 € sont versés une seule fois, ce n'est pas une augmentation pérenne. Ensuite, une autre convention sera signée, qui est l'objet de la délibération 40, mais ici c'est un versement unique. C'était prévu sous la forme d'une tranche additionnelle dans la convention initiale, qui n'a jamais été activée jusqu'à cette année. Quant à savoir pourquoi, je ne sais pas.

M. MARIAS.- (Annecy) C'est justement la question, pourquoi ? On a une convention de soutien sur trois ans, on ne fait pas le bilan de ces trois années, on mentionne une étude en cours pour imaginer la suite d'In Annecy Mountains, qui a été mandatée il y a déjà six mois de cela. On n'a pas les résultats de cette étude pour la réorganisation d'In Annecy Mountains, donc cela pose de nombreuses questions, dans le sens où on va ajouter 50.000 € à quelque chose qui, aujourd'hui, semble-t-il, ne fonctionne pas.

Quand on va sur le site internet d'In Annecy Mountains, il n'y a aucune actualité sur l'association, les mentions légales citent encore l'ancien Président Michel RAYOT, alors qu'il a changé. J'ai donc beaucoup de doutes sur la réelle activité de cette association, et sur la raison pour laquelle on va donner encore 50.000 € à une association qui est en pleine remise en question.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur MARIAS, si vous aviez assisté au dernier Comité de l'Office de tourisme, puisqu'In Annecy Mountains est à l'intérieur de l'Office de tourisme d'Annecy, mais c'est amené à changer, justement dans le cadre de l'étude que j'ai mandatée avec l'ensemble de mes collègues des autres Communautés de communes, vous auriez eu en partie les explications.

C'est un conventionnement, d'ailleurs dans la délibération 40 nous faisons un avenant pour prolonger d'un an cette convention, le temps de l'étude et le temps que le Copil travaille. Deux Copil ont déjà été réalisés, pour savoir comment se traduisait l'audit d'In Annecy Mountains en matière de stratégie.

Il y a la volonté des trois Communautés de communes représentantes d'In Annecy Mountains de porter cette marque pour le territoire, pour un territoire élargi. En effet, l'Office de tourisme n'a pas à vivre seul et isolé, nous avons capacité à développer, d'autres EPCI sont même prêts à entrer dans In Annecy Mountains, dans notre bassin de vie. C'est donc une marque que nous souhaitons développer. Raison pour laquelle on a mandaté un audit.

Le Copil s'est déjà réuni deux fois. Aujourd'hui, nous en sommes à une décision importante, à savoir sortir In Annecy Mountains de l'Office de tourisme, parce que juridiquement ce n'était pas très réaliste. En effet, il y avait des encombrements, ainsi que des risques de mélange. C'est pour cela qu'on veut renforcer cette marque, voire aller au-delà d'une marque, également avoir une mise en commun de moyens et de compétences, mais aussi une différenciation. En effet, nous avons des territoires différents, qui peuvent alimenter un tourisme qui ne sera pas forcément cloisonné sur un seul territoire, mais qui rayonnera sur plusieurs territoires à la fois.

À ce jour, nous sommes trois territoires, demain nous serons peut-être six à entrer dans le cadre d'In Annecy Mountains. Car cette étude fait non seulement l'audit et le bilan de l'évolution d'In Annecy Mountains, mais elle tend également à préconiser une structure juridique qui permette d'assoir le développement de cette marque, avec des budgets très clairs et identifiés. En troisième lieu, cela permet d'intégrer d'autres EPCI voisins, qui constituent notre bassin de vie, pour, une fois de plus, avoir une offre touristique beaucoup plus élargie, audelà du lac et des montagnes, mais aussi avec un tourisme d'industrie, avec par exemple Rumilly ou Fier-et-Usses, qui ont d'autres atouts. Un travail est donc en cours, dont nous vous donnerons les résultats.

Dans cette attente, l'Office de tourisme a dû vous expliquer ce qu'avait réalisé In Annecy Mountains. Ils se sont positionnés sur la démarche « vélo », vous devriez en être très fiers et satisfaits. Peut-être qu'Anthony GRANGER peut m'accompagner dans l'explication de la démarche. Cette démarche porte sur le tourisme à vélo et sur la façon de le développer, et In Annecy Mountains porte cette démarche pour l'ensemble des territoires. C'est le plus gros travail qui a été réalisé par In Annecy Mountains. Derrière, tout un travail de commercialisation est réalisé.

L'augmentation du budget, que nous verrons dans la délibération 40, a été acceptée en 2020, puis non utilisée pour des raisons de Covid et prolongée en 2021, et enfin prolongée à nouveau en 2022 pour les mêmes raisons. Mais derrière, il y a un travail effectif, et nous sommes trois Présidents d'EPCI à vérifier qu'In Annecy Mountains se mette bien au travail et diffuse bien la marque au-delà du territoire du Grand Annecy.

Je laisse la parole à M. RIGAUT, puis à M. GRANGER, en tant que Vice-Président à l'Office de tourisme.

M. RIGAUT.- (Annecy) Merci Madame la Présidente.

Vous savez mon soutien pour avoir initié, avec les Maires des stations notamment, la démarche In Annecy Mountains. Je suis donc heureux de voir que cela continue, et de belle manière, pour cette marque de territoire, puisqu'on parle beaucoup de territoire.

Après avoir fait le projet de territoire de notre Agglomération, ce projet identifie bien le bassin de vie dans sa composante « montagne » et « lac », mais aussi plus urbaine et plus rurale.

Je suis donc totalement en phase avec ce soutien.

Pour que les choses soient claires, je n'ai pas bien saisi une chose. À l'époque, lors du changement de gouvernance de l'Office de tourisme, je sais que l'ancien directeur a été limogé, et il semblerait qu'il ait été repris et missionné par vous-même pour pouvoir accompagner In Annecy Mountains, puisqu'il en avait une grande connaissance. En effet, je lui en avais confié, à l'époque, la création. Je voudrais être bien sûr que cette somme particulière comprend éventuellement la mission qui lui aurait été donnée, et qui viendrait expliquer et apporter des réponses bien plus claires et plus courtes à toutes les interrogations des uns et des autres.

Mme LA PRESIDENTE.- Est-ce qu'Anthony GRANGER veut compléter ?

M. GRANGER.- (Annecy) Je vous laisserai répondre à mon collègue.

En revanche, pour répondre, Madame la Présidente, à votre sollicitation, et pour répondre à M. MARIAS, In Annecy Mountains n'est pas une association, c'est une marque de l'Office de tourisme, avec un budget autonome. En deux mots, c'est un très bel outil de promotion de notre territoire. Madame la Présidente a en effet l'intention de faire évoluer ce projet, avec lequel je serai plutôt en phase, ce qui est à saluer.

C'est une belle marque, à l'effigie de notre territoire, et je déplore, justement, que l'on fasse beaucoup de politique autour de cette marque, qui a le mérite de faire travailler des collectivités entre elles. Une de nos collègues à l'Office de tourisme, qui siège au sein du Conseil communautaire, avait fait le parallèle entre la marque In Annecy Mountains et le SCOT, qui avait justement le mérite de réunir des personnes au-delà des différentes collectivités. C'est sensiblement le même projet, c'est un projet de territoire. Lorsqu'un touriste vient dans notre région, il se moque de nos frontières géographiques et de nos enjeux politiques, il vient profiter du territoire, et c'est cette marque qui met en avant notre territoire, c'est ce qu'il faut que l'on fasse vivre demain, encore plus fortement.

M. MARIAS.- (*Annecy*) Merci pour les explications, mais je vais simplement rappeler que sur le principe de la marque territoriale, il n'y a aucun souci, j'adhère, et nous adhérons.

Là où j'ai un problème, c'est sur l'explication de texte et le « *pourquoi* », qui restent très flous pour moi. Je ne comprends pas que l'on continue à donner de l'argent à une association qui, aujourd'hui ...

Mme LA PRESIDENTE.- Ce n'est pas une association, c'est une marque qui est à l'intérieur de l'Office de tourisme, donc la subvention est donnée à l'Office de tourisme, en Budget Annexe, par le Grand Annecy.

M. MARIAS.- (*Annecy*) Ce n'est pas une association, j'ai entendu.

Mme LA PRESIDENTE.- Ce n'est pas une association, c'est justement le travail que nous sommes en train de faire, donc enlevez le mot « *association* » du contexte, car ce n'en est pas une. In Annecy Mountains est une marque, gérée à l'intérieur de l'Office de tourisme par accord et par convention, en Budget Annexe.

Le Grand Annecy va verser, comme d'habitude, sa perception de la taxe de séjour à l'Office de tourisme d'Annecy, et en complément, par la signature de cette convention, In Annecy Mountains reverse, depuis trois ans, un budget de 190.000 € historique, auxquels on ajoute 50 000 €. Je me répète, mais vous aurez toutes les explications dans la délibération 40. Donc la quote-part liée au Grand Annecy, puisque le budget complémentaire qui avait été voté auparavant est de 71.000 € au total, s'élève à 50.000 €, actée depuis plusieurs années par tous les partenaires. Ici, on la reporte, puisqu'elle n'avait pas été utilisée dans le contexte Covid.

M. MARIAS.- (*Annecy*) Je finis donc ma phrase, je voulais simplement dire que je m'abstiendrai donc. Si vous souhaitez sortir cette subvention In Annecy Mountains ...

Mme LA PRESIDENTE.- Non, on ne va pas la sortir, on vote tout.

M. MARIAS.- (Annecy) On l'a déjà fait l'année dernière pour d'autres associations ?

Mme LA PRESIDENTE.- Non, on ne la sortira pas, une délibération est faite pour cela, si vous le voulez vous voterez contre cette délibération, mais pas sur les subventions.

M. ASTORG.- (*Annecy*) S'il y a un vote pour les subventions et que cette ligne n'est pas retirée, et s'il y a un vote contre ou une abstention sur la délibération 40, est-ce que ce sera pris en compte ?

Mme LA PRESIDENTE.- Si on vote contre l'avenant de la délibération 40, forcément la subvention tombe. Vous savez bien que ces subventions, on les paye ou on ne les paye pas. Des subventions sont tombées en 2021, il n'y a donc pas de sujet.

M. ASTORG.- (Annecy) Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Il n'y a donc pas de crainte, on peut voter tout en bloc, et je vous renvoie à la délibération 40.

M. ANDRÉYS.- (*Annecy*) Pour revenir à ce sujet d'In Annecy Mountains, on nous a présenté le budget prévisionnel 2022 lors du Codir mardi dernier, et le résultat de l'exercice est de 58.000 € en positif. Je m'étonne simplement de la raison pour laquelle on libère 50.000 €, alors que le résultat est déjà de 58.000 €.

Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- C'est comme tous les budgets, c'est-à-dire que ce qui n'a pas été dépensé en 2021 est reporté en 2022. Cela nous arrive aussi, c'est la loi des budgets. Il n'y a donc rien d'anormal à cela. Qui plus est, vous nous donnez un élément d'information très positif puisque, voyez-vous, c'est bien géré.

M. RIGAUT.- (*Annecy*) Je n'ai pas bien entendu la réponse à ma question, qui était claire : est-ce que le chargé de mission est compris dans la subvention ou non ?

Mme LA PRESIDENTE.- Excusez-moi, je n'ai pas répondu du tout à votre question, mais c'est bien dans le budget, tout est inclus.

M. BÉAL.- (*Saint-Jorioz*) Mais le principe d'un audit, c'est que ce doit être une personne indépendante, impartiale, qui effectue l'audit. Si je suis les propos de mon ami Jean-Luc RIGAUT, et j'aime bien Yann CLAVILLIER, il a d'énormes compétences, je le connais bien, il n'y a pas de problème. Le problème est de savoir si la personne qui a mis en place cette marque, en tant que directeur, peut ensuite porter un jugement et faire un audit sur cette action portée par l'Office de tourisme, son ancien employeur ?

On parlait d'audits précédemment, et si on part sur cette base pour réaliser des audits, je suis plutôt inquiet. Il vaut tout de même mieux confier les audits à des personnes plutôt indépendantes, neutres et impartiales. C'est un principe.

Donc, est-ce que l'Office de tourisme a confié cette mission à l'ancien directeur, c'est la question, Madame la Présidente ?

Mme LA PRESIDENTE.- Si la question est de savoir si Yann CLAVILLIER a été sélectionné, oui, c'est lui qui a été choisi. Lui l'ancien directeur, dont les compétences n'ont pas été remises en question, jusqu'à preuve du contraire, en matière de marketing et de *management* de marque. Aussi, je ne suis pas la seule à décider, des Présidents d'EPCI sont à mes côtés, la décision a été collégiale pour ce qui est d'In Annecy Mountains. Nous avons également un Comité de pilotage In Annecy Mountains, et nous avons des instances.

M. BÉAL.- (Saint-Jorioz) Il est donc dommage de l'avoir remercié.

Mme LA PRESIDENTE.- Ce n'est pas moi.

M. BÉAL.- (*Saint-Jorioz*) Car aujourd'hui, l'Office de tourisme paye son remplaçant, et maintenant on est obligés de faire appel à lui pour des services externes, c'est tout de même dommage. Je suis également inquiet pour ce qui est de la gestion de notre Office de tourisme.

Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Vous prêchez une convaincue, mais je ne porte pas de jugement.

M. BÉAL.- (Saint-Jorioz) Nous sommes en phase, merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Quoi qu'il en soit, Anthony GRANGER est mieux placé que moi, en tant que Vice-Président, pour parler ...

M. BÉAL.- (*Saint-Jorioz*) C'est tout de même inquiétant, c'est un mode de gestion que je remets vraiment en cause ...

Mme LA PRESIDENTE.- Si nous pouvions parler de nos subventions ...

M. BÉAL.- (*Saint-Jorioz*) C'est un mode de gestion qui m'inquiète, Madame la Présidente, je le dis en toute simplicité.

Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Un représentant de l'Office de tourisme est présent ici, je ne suis pas présidente de l'Office de tourisme.

M. GRANGER.- (*Annecy*) On ne va pas refaire le débat de l'Office de tourisme ici ce soir, nous avons de nombreux autres sujets à aborder.

Deux mots, cependant, pour clarifier les choses et apaiser tout le monde, ou pas. L'Office de tourisme est administré par un Conseil d'administration, représenté à moitié par des socioprofessionnels et à moitié par des élus qui composent notre Agglomération. Une élue de Saint-Jorioz, Monsieur BÉAL, en fait partie et siège donc à l'Office de tourisme. Madame la Présidente est également administratrice de l'Office de tourisme, elle est donc présente à toutes nos réunions.

Cette décision a été prise ensemble, le directeur a fait le choix de ne pas demander le renouvellement de son CDD, point final, terminé. Un nouveau directeur arrivera au cours du premier trimestre, quelqu'un de très compétent, avec qui on aura loisir de travailler.

Pour ce qui est de la mission confiée à Yann CLAVILLIER, ce n'est pas une décision de l'Office de tourisme, mais une décision prise par la Présidente de l'Agglomération, qui en avait le droit. Ensuite, chacun pense ce qu'il veut de cette étude, mais c'est une décision prise par la Présidente, et non par l'Office.

Mme LA PRESIDENTE.- Je précise, pas par la Présidente, par ...

M. BÉAL.- (Saint-Jorioz) Je ne remets pas du tout en cause l'utilité de l'étude, je vous fais confiance. Pour ce qui est du représentant de Saint-Jorioz, je ne pense pas que ce soit celui qui a pris la décision de changer le directeur, de remercier notre directeur. Je ne pense pas que la décision a été prise à ce niveau. Je pourrai poser la question, mais il ne me semble pas que ce soit de son ressort, en tous les cas, puisqu'elle n'est que représentante au Comité.

Je pose surtout des questions de principe. J'apprécie beaucoup l'ancien directeur de l'Office de tourisme, il est compétent, je le connais bien, je le croise souvent à Saint-Jorioz.

Mais comment gère-t-on, si à un moment on remercie la personne, qu'ensuite on se rend compte qu'on a fait une erreur et qu'on est obligés de retourner la chercher et qu'on lui confie une autre mission. Mais surtout, c'est le résultat de l'étude. Si la personne a mis en place une action, et Yann a certainement bien travaillé, c'est un beau projet, mais ce n'est pas lui qui peut ensuite porter un jugement sur les résultats de cette action. Je ne fais le procès de personne, ni le vôtre, Madame la Présidente, ni celui des membres de l'Office de tourisme, mais il y a des principes.

Mme LA PRESIDENTE.- C'est bien, merci. Pour ce qui est de l'Office de tourisme et d'In Annecy Mountains, je vous rappelle que cette décision est prise par un collège, composé de Présidents d'EPCI et d'une organisation qui est à part de l'Office de tourisme. De fait, le problème va être réglé, ce sera très clair dorénavant.

M. BÉAL.- (*Saint-Jorioz*) Madame la Présidente, qu'en pense le service de légalité de la Préfecture, c'est une question que l'on pourrait se poser, que je peux me poser en toute sincérité.

Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Nous allons voter les subventions, et quant à ce qui n'était pas clair jusqu'à présent, je suis en train d'éclaircir les choses avec l'Office de tourisme.

Merci Monsieur BÉAL.

Nous allons maintenant procéder au vote. Merci.

M. DIXNEUF.- (*Annecy*) Je précise qu'en raison d'attaches professionnelles avec l'OSV et Solucir, je ne prendrai pas part au vote.

M. MARIAS.- (Annecy) Je suis dans la même situation.

M. OSTERNAUD.- (Annecy) Même chose pour moi, puisque je suis au Bureau d'Aster, je ne prendrai donc pas part au vote.

Mme LA PRESIDENTE.- C'est noté, merci.

Nous pouvons voter.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE. À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR: 81

ABSTENTION(S): 4 (Chantale FARMER, Aurélie GUEDRON, Marion LAFARIE, Guillaume

TATU)

NON-VOTANT(S): 3 (Samuel DIXNEUF, Benjamin MARIAS, Xavier OSTERNAUD)

de valider l'affectation des subventions prévues au Budget Primitif 2022 du Budget Principal et des Budgets Annexes, aux associations ou organismes dont la liste est jointe en annexe.

12. Attribution d'une subvention à l'Association Solidarité Savoie Sahel (ASSS)

Rapporteur : Pierre BRUYERE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1511-1-1;

Vu la loi n° 2005-95 du 9 février 2005, relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'accès à l'eau et à l'assainissement ;

La loi n° 2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement (dite loi Oudin-Santini) autorise les collectivités territoriales, en charge de la compétence eau potable, à affecter un maximum de 1% des recettes propres de leurs budgets pour financer des actions de solidarité internationale dans ces secteurs.

L'association Amitié Solidarité Savoie Sahel est une association de solidarité internationale française, basée à Saint-Félix, œuvrant à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement dans les pays en voie de développement. Elle a développé depuis plusieurs années avec le soutien de l'agglomération d'Annecy et de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse un programme ambitieux de réalisation de 24 forages et la réhabilitation de 30 autres, au profit de la commune rurale d'Aribinda au Burkina Faso et des 43 villages qui la composent, pour une population d'environ 128.000 personnes.

Le dernier programme commun, consistant en la réalisation de 6 nouveaux forages prévus en 2019, a finalement dû être annulé en raison de la situation géopolitique. L'instabilité au Sahel a conduit à des mouvements de population très importants et à un afflux massif dans le chef-lieu de la commune d'Aribinda. L'eau est donc devenue un problème encore plus vital. Les infrastructures existantes sont insuffisantes et tombent régulièrement en panne, compte tenu de l'utilisation excessive dont elles font l'objet.

Sur les 14 forages que compte la ville d'Aribinda, 10 fonctionnent relativement bien. Quant aux 4 autres forages, ils sont en panne et leur superstructure est fortement dégradée. Le projet de l'association vise donc un caractère d'urgence exceptionnel et porte sur :

- la réhabilitation de 4 forages équipés de pompe à motricité humaine,
- la reconstruction de la superstructure des 4 forages à réhabiliter.

Dans ce cadre, ASSS prévoit de faire appel à un bureau d'étude et à l'entreprise avec lesquels elle intervient depuis de nombreuses années au Sahel, ainsi qu'au service "eau, hygiène et assainissement" de la mairie d'Aribinda.

Le plan de financement prévisionnel proposé par l'association est le suivant :

Dépenses	Montants (€HT)
Etudes	1 372
Travaux	17 557
Suivi et contrôle	1 087
Imprévus	1 334
Coût total de l'action	21 350

Plan de financement	Montants (€HT)
Amitié Solidarité Savoie Sahel	5 350
Communauté d'Agglomération du Grand Annecy	16 000
TOTAL	21 350

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets annexes de l'eau potable 2021 et 2022.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci.

Y a-t-il des questions ? (Non).

Nous pouvons procéder au vote.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR: 88

- de valider l'affectation d'une subvention d'un montant maximal prévisionnel de 16.000 € à l'Association Amitié Solidarité Savoie Sahel ;
- d'approuver la convention de coopération internationale entre le Grand Annecy et l'Association Amitié Solidarité Savoie Sahel ;
- d'autoriser la Présidente à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

13. Attribution d'une subvention à l'Association Hydraulique Sans Frontière (HSF)

Rapporteur : Pierre BRUYERE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1511-1-1;

Vu la loi n° 2005-95 du 9 février 2005, relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'accès à l'eau et à l'assainissement ;

La loi n° 2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement (dite loi Oudin-Santini) autorise les collectivités territoriales, en charge de la compétence eau potable, à affecter un maximum de 1% des recettes propres de leurs budgets pour financer des actions de solidarité internationale dans ces secteurs.

L'association Hydraulique Sans Frontière est une association de solidarité internationale française, œuvrant à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement dans les pays en voie de développement. Elle développe un projet pour une adduction d'eau potable et l'aménagement de latrines pour 4 villages du canton d'Adjengré au Togo.

La population actuelle est estimée à 11 000 personnes. Si des ouvrages ont déjà été réalisés, beaucoup sont sous équipés ou pas entretenus et certains villages ne sont pas alimentés en eau en toute saison.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- 1. Etablir un avant-projet sommaire d'ouvrages permettant d'assurer l'adéquation entre la disponibilité de la ressource en eau et les besoins des populations concernées ;
- 2. Proposer un dispositif d'assainissement adapté à la population concernée ;
- 3. Constituer l'organisation qui sera en charge des infrastructures futures en concertation avec les autorités locales ;
- 4. Définir un cahier des charges de sensibilisation des futurs usagers adapté au contexte du projet.

Pour ce faire, plusieurs actions seront menées :

- des enquêtes auprès des villageois pour analyser les comportements socioculturels liés à l'eau et l'assainissement :
- des essais de débits sur les forages existants afin de les équiper d'une pompe électrique avec adduction d'eau potable ;
- une étude géophysique pour l'implantation potentielle d'un nouveau forage au niveau du dispensaire de Tembio ;
- l'étude de l'implantation de futures bornes fontaines avec la population en fonction de la répartition de la population ;
- une étude d'avant-projet sommaire de réseaux de conduites pour la distribution d'eau potable, comprenant des forages équipés, des bornes fontaines et des réservoirs ;
- une concertation sur la future gestion des ouvrages avec la direction de l'hydraulique et les villages à desservir;
- la définition d'un programme pour la sensibilisation de la population aux problématiques d'hygiène et de paiement de l'eau.

Durant cette phase d'étude, le projet prévoit également la création de 9 latrines dans les centres de santé et les écoles, où la situation sanitaire est critique.

Hydraulique Sans Frontières sera le conducteur de cette opération et assurera son pilotage sur le terrain. Aux côtés du Grand Annecy, les autres partenaires mobilisés sur ce projet sont l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais. Dans ce cadre le Grand Annecy est sollicité pour contribuer au financement de ce projet.

Le plan de financement proposé par l'association est le suivant :

Dépenses	Montants
Travaux	70 700 €
Etudes	24 880 €
Actions d'accompagnement (sensibilisation, gestion; suivi par les acteurs locaux)	16 200 €
Frais de mise en œuvre / suivi par HSF	19 600 €
Coûts des missions	4 550 €
Communication, évaluation	3 200 €
Participation valorisée	6 960 €
Coût total de l'action	146 090 €

Plan de financement	Montants
Participation locale valorisée	6 960 €
Agence de l'eau RMC	102 260 €
Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais	16 870 €
Communauté d'Agglomération du Grand Annecy	20 000 €
TOTAL	146 090 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'eau potable.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci.

Y a-t-il des questions ? (Non).

Nous pouvons procéder au vote.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR: 87

NON-VOTANT(S): 1 (Christian ROPHILLE)

- de valider l'affectation d'une subvention d'un montant prévisionnel de 20 000 € à l'Association Hydraulique Sans Frontières ;
- d'approuver la convention de coopération internationale entre le Grand Annecy et l'Association Hydraulique Sans Frontières ;
- d'autoriser la Présidente à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

14. Subvention d'équipement au CIAS pour la mise en place du réseau informatique sans fil des bâtiments

Rapporteur : Monique PIMONOW

Le Grand Annecy souhaite verser une subvention d'équipement au CIAS pour la mise en place d'un réseau informatique sans fil des bâtiments.

Cette subvention sera versée directement au budget du CIAS.

Le montant de cette subvention s'établit à 194.000 €.

Cette subvention est inscrite à la décision modificative n° 2.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci.

Y a-t-il des questions ? (Non). Nous pouvons procéder au vote.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR: 87

NON-VOTANT(S): 1 (Christian ROPHILLE)

d'autoriser le versement de cette subvention d'équipement au budget du CIAS pour la mise en place de ce réseau informatique sans fil.

Budget principal et Budgets annexes de l'Eau, des Transports et de la Valorisation des déchets - Ajustement des autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP)

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Par délibération du 17 décembre 2020, le Conseil de Communauté avait adopté les autorisations de programme disposant de crédits de paiement inscrits au Budget Primitif 2021 pour les budgets concernés. Ces crédits de paiement avaient été réajustés par la délibération du 24 juin 2021 et les inscriptions votées au Budget Supplémentaire 2021.

Il est proposé au Conseil de Communauté **la mise à jour** des autorisations de programme et des crédits de paiement selon les tableaux figurant en annexe qui intègrent les crédits de paiement inscrits au Budget Primitif 2022.

Sur le Budget Principal :

- AP n° 116 Gros entretien les Pervenches pour 1.081.403 € (diminution du montant de l'AP : dernières factures à payer avec un montant restant engagé de 3.550 € sur 2021).
- AP n° 058 Acquisitions foncières pour 4.289.899 € (diminution du montant de l'AP : dernières factures à payer sur 2022 avec un montant de CP fixé à 150.000 €).

- AP n° 098 R.D. 1508 Gillon-Chaumontet pour 376.234 € (réajustement de l'AP sur le montant prévu dans la convention soit 1.462.450 €).
- AP n° 133 Projets ferroviaires / Doublement ferroviaire Aix-Annecy pour 293.000 € (réajustement du coût porté à 3.052.000 €).
- AP n° 198 Politique cyclable pour 13.039.052 € (réajustement du coût selon le PPI fixé à 25.525.000 €).
- AP n° 053 Foncier Voie Urbaine pour 100.000 € (réajustement du coût porté à 2.933.844 €)

Sur le Budget Eau :

• AP n° 262 - Remplacement ultrafiltration des Espagnoux pour 1.300.000 € (réajustement du coût porté à 4.300.000 €).

- Sur le Budget Transports :

 AP n° 159 – Système billettique Ou'RA pour 250.000 € (plan de mobilité) AP portée à 3.947.873 €.

Par ailleurs, il est proposé au Conseil de Communauté la création des AP suivantes :

- Sur le Budget Principal:

AP n° 240 - Liaison nouvelle RD 16 / RD 1201 pour 2.236.957 €

Il s'agit d'une opération transformée en AP et évaluée à partir du montant estimé par la Ville d'Annecy.

Un premier montant de CP de 100.000 € est inscrit au Budget Primitif 2022.

• AP n° 263 - Fonds air entreprises pour 1.250.000 €

Il s'agit d'une opération transformée en AP et prévue dans le cadre de la délibération du 4 février 2021 portant sur les modalités de fonctionnement et de financement de ce dispositif d'un budget global de 1.250.000 €. La recette est en attente d'évaluation à ce jour pour la subvention du Conseil Départemental au vu des dossiers qui seront présentés mais un financement de l'ordre de 750.000 € sera attendu de la Région.

Un premier montant de CP de 920.000 € est inscrit au Budget Primitif 2022.

AP n° 287 – Contrat Chaleur Renouvelable pour 3.874.000 €

En lien avec le Plan Climat, cette AP est créée pour une durée de 3 ans et permet de mettre en œuvre la délibération prise par le Conseil Communautaire du 16 avril 2021 portant sur le dispositif Energies renouvelables thermiques de l'ADEME. La recette n'a pas été évaluée à ce jour mais l'ADEME financera les aides avancées par le Grand Annecy et seule la part animation restera à la charge du Grand Annecy.

Un premier montant de CP de 410.000 € est inscrit au Budget Primitif 2022.

AP n° 292 – Papeteries 2 pour 6.000.000 €

Cette AP est créée dans le cadre de l'élaboration du Nouveau quartier Numérique et de l'Image et la politique Economie Systèmes Innovants / Filières du PPI. Il s'agit d'un montant net inscrit au projet de CPER avec un montant de recettes qui reste à évaluer.

Un premier montant de CP de 50.000 € est inscrit au Budget Primitif 2022.

• <u>AP n° 293 - Foncier Agriculture - Maraichage - Habitat - Economie pour</u> 8.500.000 €

Cette AP est prévue dans le cadre de la mise en œuvre du PPI.

Un premier montant de CP de 1.700.000 € est inscrit au Budget Primitif 2022.

– Sur le Budget Transports :

• AP n° 288 - TCSPI Transports Collectifs en Site Propre Intégral (dont les Pôles d'Echanges Multimodaux) pour 300.000.000 € en dépenses et 50.000.000 € en recettes

Cette AP est prévue dans le cadre de la mise en œuvre du PPI.

Un premier montant de CP de 1.000.000 € est inscrit au Budget Primitif 2022.

AP n° 289 - Déploiement Vélonecy dont nouveaux relais dans les territoires pour 2.000.000 €

Cette AP est prévue dans le cadre de la mise en œuvre du PPI.

Un premier montant de CP de 500.000 € est inscrit au Budget Primitif 2022.

AP n° 290 – Système de transports intelligents / MAAS pour 2.000.000 €

Cette AP est prévue dans le cadre de la mise en œuvre du PPI.

Un premier montant de CP de 300.000 € est inscrit au Budget Primitif 2022.

• AP n° 291 - Renouvellement du parc de bus SIBRA (véhicules faibles émissions) pour 15.000.000 €

Cette AP est prévue dans le cadre de la mise en œuvre du PPI.

Un premier montant de CP de 3.936.000 € est inscrit au Budget Primitif 2022.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. Y a-t-il des questions sur ces AP/CP ? (Non).

Je vous remercie, nous allons passer au vote.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR: 88

de donner son accord à ces propositions.

16. Autorisation d'avances de trésorerie du Budget Principal au Budget Annexe des Transports, au Budget Annexe de l'Eau et au Budget Annexe du Semnoz pour l'année 2022

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Le budget annexe des Transports est doté de l'autonomie financière qui a pour conséquence l'individualisation de la trésorerie depuis le 1^{er} janvier 2017.

Le budget annexe de l'Eau sera doté de l'autonomie financière qui a pour conséquence l'individualisation de la trésorerie à partir du 1^{er} janvier 2022.

Le budget annexe du Semnoz est doté de l'autonomie financière qui a pour conséquence l'individualisation de la trésorerie depuis le 1^{er} janvier 2019.

Considérant que ces budgets peuvent momentanément faire face à des problèmes de trésorerie, et sur le fondement de l'article R2221-70 du CGCT, prévoyant le versement d'avance de trésorerie par le budget principal,

Considérant que l'avance de trésorerie est une opération non budgétaire,

Considérant que cette avance de trésorerie peut être versée en plusieurs fois, dans la limite du montant maximum délibéré,

Considérant que cette avance de trésorerie sera remboursée en tout ou partie dès que le fonds de roulement du budget annexe le permettra et ce avant le 31 décembre de l'année en cours,

Mme LA PRESIDENTE.- Y a-t-il des questions ou des remarques ? (*Non*).

Nous pouvons procéder au vote, merci.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR: 88

- d'autoriser le versement d'une avance de trésorerie non budgétaire du budget principal au budget annexe des Transports d'un montant de 3.000.000 € maximum sans intérêt pour l'année 2022 ;
- d'autoriser le versement d'une avance de trésorerie non budgétaire du budget principal au budget annexe de l'Eau d'un montant de 3.000.000 € maximum sans intérêt pour l'année 2022 :
- d'autoriser le versement d'une avance de trésorerie non budgétaire du budget principal au budget annexe du Semnoz d'un montant de 3.000.000 € maximum sans intérêt pour l'année 2022 ;
- d'approuver le remboursement de cette avance par le budget annexe des Transports dès que les fonds disponibles sur le compte au Trésor le permettront et ce avant le 31 décembre 2022;
- d'approuver le remboursement de cette avance par le budget annexe de l'Eau dès que les fonds disponibles sur le compte au Trésor le permettront et ce avant le 31 décembre 2022 ;
- d'approuver le remboursement de cette avance par le budget annexe du Semnoz dès que les fonds disponibles sur le compte au Trésor le permettront et ce avant le 31 décembre 2022.

17. Budget Principal et Budgets Annexes - Décisions Modificatives n° 2

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Budget Principal

Les modifications s'équilibrent en dépenses et en recettes à 600.000 € en section de fonctionnement et à 8.320.896 € en dépenses et en recettes en section d'investissement.

Section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitre 011, article 6135 : - 2.500 € : diminution pour compensation du compte 6711.

Chapitre 67:

Article 6711 : 2.500 € : intérêts moratoires en conséquence d'un contentieux.

Article 67441 : 600.000 € : subvention d'exploitation exceptionnelle au Budget Annexe Semnoz pour régularisation des pertes de recettes en raison de la crise sanitaire.

Recettes:

Chapitre 73, article 7318 : 600.000 € : ajustement de recettes fiscales.

Section d'investissement

Opérations d'ordre requises par la DGFIP en vue de régulariser des écritures de transfert équilibrées à hauteur de 20.206.183 €.

Dépenses :

Ajustement des AP/CP au vu des réalisations de l'exercice.

Chapitre 204, article 2041622 : 194.000 € : subvention d'équipement au CIAS pour l'installation du réseau informatique local sans fil des bâtiments.

Opération 206, article 2183 : 30.000 € : équipements informatiques pour aménagement de locaux administratifs.

Chapitre 23, article 2315 : 85.200 € : régularisation de créances de travaux d'installation de la fibre optique.

Opération 267 :

Article 2184 : 90.000 € : mobilier pour aménagement de locaux administratifs. Article 2313 : 40.000 € : travaux d'aménagement de locaux administratifs.

Opération 268 :

Article 2184 : 70.000 € : mobilier pour aménagement de locaux administratifs. Article 2313 : 220.000 € : travaux d'aménagement de locaux administratifs.

Opération 277, article 2031 : 100.000 € : études pour aménagement de locaux administratifs.

Opération 279, article 2313 : - 100.000 € : diminution pour compensation de l'opération 277.

Recettes:

Chapitre 10, article 10222 : - 2.050.218 € : diminution du montant de FCTVA en raison de l'ajustement des AP/CP.

Chapitre 16, article 1641 : - 9.835.069 € : diminution de l'emprunt en raison de l'ajustement des AP/CP.

Budget Annexe Eau

Les modifications s'équilibrent en dépenses et en recettes à - 1.387.088 € en section d'investissement et ont pour objet l'ajustement des AP/CP au vu des réalisations de l'exercice.

Budget Annexe Pépinières

Les modifications s'équilibrent en dépenses à 0 en section de fonctionnement.

Section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitre 011, article 60632 : - 2.000 € : diminution pour compensation du compte 673.

Chapitre 67, article 673 : 2.000 € : annulation de titres de recettes.

Budget Annexe Transports

Les modifications s'équilibrent en dépenses à 0 en section de fonctionnement et à - 991.906 € en dépenses et en recettes en section d'investissement.

Section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitre 011, article 6251 : - 11.000 € : diminution pour compensation du compte 673.

Chapitre 67, article 673 : 11.000 € : annulation de titres de recettes.

Section d'investissement

Ajustement des AP/CP au vu des réalisations de l'exercice.

Budget Annexe Valorisation des Déchets

Les modifications s'équilibrent en dépenses et en recettes à 46.000 € en section de fonctionnement et à – 770.674 € en dépenses et en recettes en section d'investissement.

Section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitre 67, article 673 : 46.000 € : annulation de titres de recettes.

Recettes:

Chapitre 73, article 7331 : 46.000 € : ajustement de recettes fiscales.

Section d'investissement

Ajustement des AP/CP au vu des réalisations de l'exercice.

Budget Annexe Semnoz

Les modifications s'équilibrent en dépenses et en recettes à 600.000 € en section de fonctionnement et à 0 en section d'investissement.

Section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitre 011 : 600.000 € : déficit prévisionnel lié aux pertes de recettes en raison de la crise sanitaire compensé par une subvention d'exploitation exceptionnelle.

Recettes:

Chapitre 74, article 7475 : 600.000 € : subvention d'exploitation exceptionnelle du Budget Principal pour régularisation des pertes de recettes en raison de la crise sanitaire.

Section d'investissement

Ajustement de l'emprunt à hauteur de 1.320 € par virement interne.

Mme LA PRESIDENTE.- Y a-t-il des questions ? (*Non*).

Je vous remercie, nous pouvons passer au vote.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR: 88

d'approuver les décisions modificatives n° 2 du Budget Principal et des Budgets Annexes.

18. Approbation du Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique

Rapporteur : Frédérique LARDET

Préambule

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Relance, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). L'ambition est de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Un protocole d'engagement, document cadrant la méthode d'élaboration du contrat de relance et de transition écologique et l'organisation de la gouvernance du futur contrat a été signé le 9 juillet 2021.

Vocation du CRTE

- ✓ Un échange sur les visions stratégiques : Etat / Grand Annecy
- ✓ Un partage des priorités Etat / Grand Annecy et une recherche de convergence
- ✓ Une approche transversale et cohérente pour traiter l'ensemble des enjeux du territoire
- ✓ Un accompagnement par l'Etat des projets du territoire

Cadre partenarial

L'objectif est de réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle de la Communauté d'agglomération du Grand Annecy autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable.

L'ensemble des moyens d'accompagnement existants seront mobilisés au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le contenu du contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux.

C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans maximum.

Socle du CRTE : le projet de territoire

Approuvé par le Conseil communautaire du 7 février 2019, le projet de territoire Imagine le Grand Annecy, co-construit avec les habitants, usagers, partenaires économiques et élus des 34 communes du Grand Annecy et des communes voisines du bassin de vie, constitue le socle du CRTE.

Il porte l'ambition politique et stratégique du territoire avec comme vision partagée par tous pour 2050 « un territoire exemplaire en matière de développement durable et d'innovation en Europe ».

Cette vision se traduit par l'articulation de **3 modèles** à mettre en œuvre au quotidien : un modèle territorial, un modèle économique et social, un modèle de dialogue collectif.

De manière opérationnelle, afin d'atteindre la vision d'avenir, les ambitions portées par ces 3 modèles se déclinent en **90 objectifs.**

La notion d'archipel est mise en avant dans cette démarche comme principe d'aménagement et de fonctionnement du territoire, afin de répondre aux souhaits des habitants qui imaginent « une agglomération organisée en pôles de vie et de logements, bien reliés entre eux par des transports en commun et qui permet de préserver un réseau d'espaces naturels et agricoles en son sein »

Orientations stratégiques du CRTE

Les orientations stratégiques contenues dans le CRTE sont basées sur les orientations du projet de mandat du Grand Annecy 2020-2026 fondé sur le projet de territoire Imagine le Grand Annecy.

En mobilisant toutes les énergies, le projet de mandat porte une double ambition :

- Apaiser le territoire du Grand Annecy et le rendre plus vivable pour tous
- Accélérer sa transition écologique, en faisant baisser de moitié nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030

Les 4 grands objectifs du projet de mandat sont les suivants :

- Climat : devenons un territoire exemplaire !
- ➤ Un territoire où nous pouvons tous vivre en harmonie
- > Soutenir l'économie et l'accompagner dans sa transition écologique
- > Tous impliqués pour un territoire apaisé

Plan d'action du CRTE

Les contractualisations entre le Grand Annecy et l'Etat ou ses agences et entre le Grand Annecy et d'autres acteurs ou partenaires sont recensées.

Les actions du CRTE concernent celles portées directement par la collectivité du Grand Annecy et mais également celles portées par les communes membres du Grand Annecy. Elles sont répertoriées dans deux listes :

- ✓ Une liste d'actions matures à la date d'approbation du CRTE
- ✓ Une liste d'intentions de projet

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une **convention de financement** annuelle qui détaille la participation des différents partenaires. Les plans de financement correspondants précisent l'origine des subventions et l'état d'avancement des dossiers des différentes subventions correspondantes : acquises, sollicitées ou envisagée. L'inscription d'un projet au CRTE ne vaut pas garantie de financement de l'État pour le maître d'ouvrage. Les différentes structures et dispositifs de l'État sont sollicités directement par le maître d'ouvrage du projet, dans le cadre défini par ceux-ci, en mentionnant l'inscription du projet dans le CRTE.

Les projets accompagnés par l'Etat et ses agences devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégie bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value social, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre les territoires.

Accompagnement en ingénierie

Possibilité d'un soutien en ingénierie (ANCT, Cerema, ADEME, Banque des territoires...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre de projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat).

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs permettant notamment de mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Engagement des partenaires

Concernant le volet financier, les financements inscrits dans le plan d'action sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires mais ne valent pas accord final.

Le CRTE permet de coordonner les différentes sources de financements existantes et à venir.

La Communauté d'agglomération du Grand Annecy assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire, en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire.

La Communauté d'agglomération du Grand Annecy s'engage, avec le soutien des partenaires et de l'État le cas échéant, à la meilleure mise en œuvre possible des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

L'Etat s'engage à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets. Il s'engage également à optimiser les processus d'instruction administrative et à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

L'appui de l'Etat porte sur **l'apport d'expertises techniques et juridiques** et la **mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement** au service des projets du CRTE.

La mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques devra également être recherché.

Gouvernance

Gouvernance conjointe Etat / Communauté d'agglomération d'Annecy pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE via un comité de pilotage qui associera également la CCI, la CMA, la DDT, la Région Auvergne-Rhône Alpes, le Conseil Départemental de Haute-Savoie. la CAF

Un **comité des partenaires** mobilisera les institutions suivantes : le conseil de développement du Grand Annecy, les fédérations professionnelles (MEDEF, PME ou représentants des industries, la BPI France, la Banque des Territoires, groupe CDC, le CEREMA, le SYANE, Pôle Emploi, les filières d'excellence, les services de l'Etat en Haute-Savoie, les agences de l'Etat dont l'ANAH et l'ADEME, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, les porteurs de site Natura 2000 et ASTERS...

Suivi et résultats attendus

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués via un tableau de bord régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...).

L'outil d'évaluation et de suivi repose sur 13 indicateurs socles.

Ce socle est structuré pour interroger chacun des 6 objectifs environnementaux :

- Lutte contre le changement climatique ;
- Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Gestion de la ressource en eau ;
- Economie circulaire;
- Déchets et prévention des risques technologiques ;
- Lutte contre les pollutions ;
- Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Considérant.

- La circulaire du Premier Ministre n°6231/SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique,
- Le protocole d'engagement du contrat de relance et de transition écologique entre l'Etat et la Communauté d'agglomération du Grand Annecy du 9 juillet 2021,
- Les principales orientations de l'Etat pour le département de la Haute-Savoie dans le cadre de l'établissement des CRTE, en date du 12 novembre 2021
- La feuille de route interministérielle du préfet de la Haute-Savoie portant sur les réformes prioritaires et projets locaux structurants au titre de la période 2021-2023, en date du 18 novembre 2021,
- Le projet de territoire « Imagine le Grand Annecy » 90 objectifs pour réaliser la vision d'avenir, adopté par le Conseil communautaire du Grand Annecy le 7 février 2019,
- Le projet de mandat 2020-2026 du Grand Annecy,

Mme LA PRESIDENTE.- Avez-vous des questions complémentaires ?

M. RIGAUT.- (Annecy) Merci Madame la Présidente.

Je me félicite également de la mise en place de ce CRTE, qui structure les relations entre les différentes autorités, et je suis heureux que vous puissiez le signer.

Dans le document, je n'ai pas vu, on parle de grands enjeux, mais le document en lui-même n'est pas encore élaboré ? Il n'a pas été mis en pièce jointe ?

Mme LA PRESIDENTE.- Non, il n'est pas encore terminé, car Sylvie NIOUMA devait récupérer toutes les fiches action, qui sont très importantes, auprès de chacune des communes. Il reste un travail important à faire avec la Commune nouvelle d'Annecy, donc dès qu'on pourra le mettre à votre disposition on ne manquera pas de vous l'envoyer, afin que vous puissiez bien voir la teneur, surtout le fait que chacune des fiches action retenues participe à l'atteinte des objectifs d' « *Imagine le Grand Annecy* ».

M. RIGAUT.- (Annecy) J'ai bien compris, ne reprenez pas ce que vous avez dit.

Mme LA PRESIDENTE.- Donc toutes ces fiches action seront bien présentes.

M. RIGAUT.- (*Annecy*) Je ne vous demande pas de répéter ce que j'ai déjà bien compris, s'il vous plaît. Je souhaitais simplement savoir si ce document ne l'était pas, dans la mesure où je pense que vous avez le souci que ce soit un document le plus opérationnel possible, et que ce soient vraiment des choses mesurables, concrètes, quantifiables et accompagnables par les différents services concernés.

Puisqu'on voit bien que des fiches vont impliquer, en fonction des compétences, les différentes collectivités, c'était l'ambition du CRTE. De façon que l'on puisse bien voir là où cela pêche et là où, dans les relations avec les autres territoires, notamment les différents niveaux de collectivité, on peut mesurer bien les choses. C'est cela qui me semble, aujourd'hui, le fait intéressant, et surtout, peut-être, le fait bloquant, pour une mise en œuvre opérationnelle efficace. D'où l'intérêt, dès qu'on pourra, chacune et chacun, disposer de ce document. C'était ma demande.

Mme LA PRESIDENTE.- Je réponds donc à votre question plus simplement, nous vous le donnerons dès qu'il sera finalisé, ce qui n'est pas le cas, c'est la raison de ma réponse. Nous vous le communiquerons immédiatement.

M. RIGAUT.- (*Annecy*) Mais les enjeux vont au-delà de la simple communication du document, c'est quel usage on peut en faire et comment on pourra, autour de cela, construire les relations.

Mme LA PRESIDENTE.- Ensuite, il y a un Comité de pilotage et un Comité de suivi avec le Préfet. Il me semble que c'est Marc ROLLIN, et que le CRTE sera plutôt dans la Commission Environnement. Vous aurez, indépendamment du Comité de pilotage, un suivi très précis des actions, et justement ce CRTE est fait pour cela. C'est-à-dire vérifier si les objectifs que l'on s'est fixés, au travers des fiches action qui seront financées à l'intérieur de ce CRTE, nous permettent de bien suivre la trajectoire que nous nous sommes donnée toutes et tous.

M. RIGAUT.- (*Annecy*) J'ai une question complémentaire au sujet du montage de ce dossier. On peut aussi penser que le CRTE, vu ses ambitions et tous les propos que vous avez cités, structure le bassin de vie et peut être élaboré à la taille du bassin de vie. Quelle a été la réponse, où avez-vous questionné, comment cela s'est passé avec nos EPCI voisins, sur une approche plus globale ? Est-ce que l'Agglomération d'Annecy s'est dit « *je fais mon CRTE, les autres, débrouillez-vous* », ou est-ce qu'il y a eu des échanges ? J'aimerais bien savoir comment cela s'est monté.

Mme LA PRESIDENTE.- J'ai travaillé sur le CRTE de l'autre côté, côté parisien. Je peux vous dire qu'on avait déterminé qu'il y aurait un CRTE (l'État en l'occurrence) par EPCI. De fait, nous allons signer un CRTE pour le Grand Annecy, et Rumilly/Terre de Savoie va signer son CRTE. Donc chacun signe son CRTE.

En revanche, cela n'empêche pas de travailler ensemble, je vous rappelle qu'on se réunit au moins une fois par mois, avec l'ensemble des cinq autres présidents d'EPCI, pour travailler sur les mobilités, sur l'intégration demain de Rumilly dans le SCOT du grand bassin annécien.

Nous travaillons bien évidemment de concert avec la CCVT, par exemple sur la partie Mobilité. En effet, nous avons conduit une étude qui avait été arrêtée, mais dont vous devez vous souvenir, avec le Département, sur les origines/destinations entre la CCVT et le Grand Annecy. Le but était de savoir, par exemple, où on doit positionner le pôle d'échanges multimodal, pour qu'on n'en ait pas deux l'un en face de l'autre, mais qu'on en ait un pour les deux Communautés de communes.

Tout ce travail est réalisé, on travaille avec Fier et Usses, bien évidemment, avec tous nos collègues du « *grand bassin de vie* », comme vous l'appelez. On se réunit une fois par mois, et bientôt on va travailler sur le bassin de mobilité. Vous n'êtes pas sans savoir que dans le cadre de la loi LOM nous avons voté la création d'un bassin de mobilité, qui doit être déterminé par la Région. Pas plus tard qu'il y a quelques semaines, nous avons donc envoyé un courrier à Laurent WAUQUIER pour accélérer la mise en place de ce bassin de mobilité, qui pour nous est très important. Puisqu'il faut savoir que sur les six EPCI que nous sommes, deux n'ont pas souhaité prendre la compétence AOM. Notre interlocuteur étant la Région, nous devons travailler rapidement et de concert à la construction de ce bassin de mobilité, avec la Région et les quatre EPCI qui ont la compétence AOM.

Je m'arrêterai là, mais c'était pour vous dire que nous travaillons de concert sur tous les sujets en lien avec nos interactions du quotidien, comme les entreprises, l'économie ou le tourisme. Nous travaillons sur tous ces sujets, indépendamment du CRTE.

M. MARIAS.- (*Annecy*) Un questionnement sur le fonctionnement et le rôle du Comité de pilotage. On a élargi à d'autres EPCI, je resserre sur la Ville d'Annecy. Nous avons déposé un peu plus d'une quarantaine d'intentions d'actions dans le CRTE pour l'Agglomération, je me questionne donc sur la place de la Ville d'Annecy dans ce Comité de pilotage. Sachant que nous sommes plusieurs membres de la Commission Environnement à être présents et à être acteurs. Je me questionne.

Mme LA PRESIDENTE.- Il n'y a pas qu'Annecy, l'importance du CRTE est pour toutes les communes, indépendamment du nombre de fiches action. En effet, ce n'est pas le nombre qui compte, c'est la qualité de la fiche action. Chaque VP représente ici, autour de nous, dans ce Comité de pilotage, une commune. Bien évidemment le Maire d'Annecy, en tant que Vice-Président, sera forcément dans le Comité de pilotage du CRTE.

S'il n'y a pas d'autres questions, nous pouvons voter.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE. À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR: 88

d'autoriser la Présidente à signer le contrat territorial de relance et de transition écologique et tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

19. Approbation du schéma directeur d'alimentation en eau potable du Grand Annecy

Rapporteur : Pierre BRUYERE

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Grand Annecy et notamment sa compétence eau potable ;

Vu la décision du Bureau du Grand Annecy du 21 avril 2017 d'engager un schéma directeur d'alimentation en eau potable à l'échelle du Grand Annecy ;

Vu la délibération n° DEL-2021-12 du Conseil communautaire du 4 février 2021 sur la contribution du Grand Annecy à la gestion et à la préservation de la ressource en eau ;

Vu les avis favorables de la Commission environnement du 24 février 2021, du Bureau du 16 avril 2021 et de la Conférence des maires du 23 avril 2021 ;

Considérant les cinq conférences territoriales tenues en juin et juillet 2021 pour la présentation du schéma directeur d'alimentation en eau potable ;

Considérant la contribution de ce schéma à l'atteinte de l'objectif 25-1 du projet de territoire (préserver nos ressources en eau) et à l'action 15 du PCAET (poursuivre l'amélioration du réseau d'eau potable)

Le Grand Annecy exploite un patrimoine technique très important et hétérogène hérité des 15 collectivités locales en charge de la compétence eau potable avant le 1^{er} janvier 2017. Il est principalement constitué de :

- 1520 km de réseaux d'alimentation en eau potable et 39 200 branchements
- 3 usines de traitement par Ultra-Filtration
- 121 réservoirs
- 10 forages, 55 captages et 45 stations de pompage
- 340 régulateurs de pression

L'ensemble de ces installations permet d'assurer la distribution d'environ 12,2 millions de m³ d'eau chaque année aux 115 900 abonnés du territoire.

La fusion de ces 15 services d'eau a conduit le Grand Annecy dès 2017 à lancer un schéma directeur d'alimentation en eau potable à l'échelle de ce nouveau territoire.

Il vise à sécuriser l'approvisionnement en eau dans ses différentes composantes :

- -les exigences sanitaires et le respect des normes,
- -le changement climatique et les tensions croissantes sur les ressources en eau,
- -l'impact des prélèvements sur le milieu naturel et la biodiversité,
- -la cohérence territoriale et l'efficience des nouvelles solutions.
- -les besoins actuels et à venir du territoire.

Les objectifs opérationnels ont été ainsi fixés :

- 1. Disposer d'une vision prospective globale du patrimoine, des besoins et ressources en eau :
- 2. Déterminer des solutions aux problématiques quantitatives, qualitatives, de sécurité sanitaire et de mise aux normes règlementaires ;
- 3. Se doter d'un outil de programmation et de priorisation des opérations.

Au-delà de l'intérêt de cette démarche pour la collectivité, le schéma directeur est un préalable à l'obtention du soutien des financeurs habituels, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Conseil départemental de la Haute Savoie.

Le schéma directeur prend en compte les évolutions réglementaires. Il s'ajoute aux opérations de gestion patrimoniale courantes qui intègrent un objectif de renouvellement de 1% par an du linéaire de réseau. Il ne prend pas en compte les extensions de réseau nécessaires aux opérations d'aménagement, ces dernières devant en assurer le financement.

L'étude a été engagée en 2018 avec le bureau d'étude OTEIS. Elle s'est déroulée sur 4 ans, selon les phases successives suivantes :

- 1. Diagnostic des installations et des équipements ;
- 2. Analyse de leur fonctionnement et modélisation hydraulique ;
- 3. Bilans besoins / ressources par secteur, sur la situation actuelle et future (2030 2050) en lien avec les documents prospectifs intercommunaux ;
- 4. Etude et tests de différents scénarii ;
- 5. Construction et priorisation du plan d'actions.

Elle a conduit à définir 3 orientations principales :

- 1- Mutualiser et valoriser les ressources en eau les plus stratégiques au bénéfice des territoires en tension
- 2- Se mettre en capacité d'arbitrer entre les prélèvements grâce au développement de solutions alternatives.
- 3- Interconnecter et adapter les infrastructures pour sécuriser les approvisionnements en maîtrisant les coûts.

A noter que sur le Grand Annecy, seul le bassin versant du Chéran est identifié dans le SDAGE Rhône Méditerranée Corse (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) comme sensible et nécessitant des actions de préservation des équilibres quantitatifs. Ce secteur est donc particulièrement concerné par le schéma directeur.

Sur la base de ces orientations, un programme d'opérations a été élaboré. Il comprend en particulier :

- La construction de 5 réservoirs structurants sur le secteur du Chéran, des rives du lac et de Fillière ;
- La création ou le renforcement de 100 km de conduites d'interconnexion entre les territoires ;
- Le renforcement des traitements de 2 sites de production d'eau potable à Saint-Jorioz et à Talloires-Montmin ;
- La mise en sommeil des captages les plus sensibles, permettant, localement la baisse des prélèvements sur le milieu naturel, en particulier sur le secteur du Chéran ;
- L'amélioration de la sécurité d'approvisionnement en cas de pollution importante du lac, par la mobilisation des autres ressources du Grand Annecy.

L'ensemble des opérations du schéma directeur est chiffré à 50 millions d'€uros HT.

La mise en œuvre de ce schéma implique d'augmenter le niveau d'investissement du Grand Annecy. Une étude budgétaire et tarifaire prospective a donc été menée en parallèle en 2021 aboutissant à la nécessité d'une augmentation moyenne annuelle de 0,075 € HT/m³ pendant 10 ans

Dans ce cadre une délibération spécifique sur la tarification sera soumise au Conseil communautaire.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. Y a-t-il des questions sur ce projet ? (Non).

50 M€ d'investissement, mais nécessaires. Ensuite, nous passerons à la façon de les financer.

M. BRUYÈRE.- (*Poisy*) Nous allons trouver le financement, Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- L'eau finance l'eau.

Pas de questions sur ce projet ? (Non).

Nous pouvons procéder au vote, merci.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR: 88

- d'approuver le schéma directeur d'alimentation en eau potable du Grand Annecy qui est consultable au service de l'eau à la Césière ;
- d'engager le programme de travaux correspondant estimé à 50 millions d'€uros HT, avec un objectif de réalisation en 10 ans ;
- de solliciter le soutien de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil départemental de la Haute Savoie pour le financement des opérations concernées ;
- d'autoriser la Présidente à signer tous les actes afférents à cette délibération, notamment les aides financières.

20. Harmonisation des tarifs de vente de l'eau potable

Rapporteur : Pierre BRUYERE

Le 21 décembre 2017, avec l'appui d'une étude prospective budgétaire et tarifaire, le Conseil communautaire du Grand Annecy a acté une trajectoire d'harmonisation et d'évolution des tarifs de l'eau potable, dont les points principaux étaient :

- maintien des 15 tarifs existants avant la création du Grand Annecy avec une convergence sur 10 ans ;
- suppression progressive des parts fixes sur 10 ans ;
- rationalisation puis suppression, toujours sur 10 ans, des tranches de dégressivité existantes sur certaines communes.

En parallèle, la même étude fixait à 5 centimes / m³ / an l'augmentation moyenne à appliquer au tarif, afin de permettre au Grand Annecy d'investir 10 millions nets d'euros par an sur les infrastructures d'eau potable.

Ce cadre aboutit en 2021 à un tarif d'eau potable de 1,51 € HT / m³ pour 80% des abonnés, la convergence tarifaire n'ayant pas encore abouti à un tarif unique.

Cette situation est réinterrogée par la mise en œuvre du schéma directeur d'approvisionnement en eau potable du Grand Annecy qui nécessite de porter à 15 millions d'euros par an le niveau d'investissement du budget annexe de l'eau potable.

Selon l'étude des cabinets Michel Klopfer et Citexia, réalisée en 2021, cette perspective se traduit par une évolution des tarifs à un niveau de 7,5 centimes / m³ / an à compter de 2022.

Sur ces bases, un important travail a été conduit avec ces prestataires pour ajuster la trajectoire d'évolution des tarifs dans un souci de justice sociale et environnementale. Six ateliers réunissant des élus des Commissions environnement et finances se sont déroulés pour définir la nouvelle trajectoire tarifaire. Cette dernière a été débattue en Bureau et Conférence des Maires puis exposée lors d'une Commission spéciale le 26 novembre 2021.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur RIGAUT.

M. RIGAUT.- (*Annecy*) Merci pour cette présentation. Déjà, je tiens à saluer le travail réalisé par ton prédécesseur, cher Pierre, Michel BÉAL avait également fait un gros travail sur l'eau pour amorcer cela dans le précédent mandat, il me semble que cela mérite d'être dit.

Ensuite, la part fixe m'interpelle. J'ai bien compris les enjeux et les péréquations qui ont été présentés, mais cela m'interpelle parce que j'ai toujours pensé que l'eau était un élément fondamental, évidemment, comme chacun l'a compris, et qu'il faut être attentifs à cette ressource qui se raréfie, nous sommes tous d'accord sur ce point.

J'ai bien compris le RSA, mais pour les personnes seules, retraitées ou isolées, sans même ouvrir le robinet, alors que les gens sont souvent attentifs à leur consommation, sans même l'ouvrir elles auront consommé l'équivalent de 24 mètres cubes, puisque 30 euros au prix de 1,23 €, cela fait 24 mètres cubes. C'est-à-dire, sur une base de 45 mètres cubes annuels pour une personne seule qui fait attention, quasiment la moitié, déjà, de sa consommation. C'est comme si ces personnes doublaient leur consommation, alors qu'on leur demande d'être attentifs. Il me semble que c'est beaucoup, et je pense que ce n'est pas forcément aller dans le sens d'une vraie solidarité auprès des personnes qui vivent difficilement, et qui ont aussi souvent de la peine à payer leur loyer, sans vouloir revenir sur les autres politiques.

Je m'interroge donc vraiment sur ce point. Je préfèrerais que celui qui consomme plus paye plus, que le prix de l'eau soit évidemment augmenté pour tenir compte des besoins d'investissement, j'en conviens complètement, pour être totalement favorable à améliorer les réseaux. Mais que ce soit traduit sur le prix de l'eau, et non pas sur cette part fixe, car c'est aussi un marqueur politique du territoire que de vouloir être attentifs à l'eau, et que l'accès à l'eau soit sans part fixe, c'est-à-dire que l'on paye uniquement ce que l'on consomme, c'est aussi un encouragement à l'économie individuelle.

Donc je ne peux pas, je n'arriverai pas à voter personnellement ce tarif, pour avoir toujours combattu cette part fixe, au profit de ce que je viens de vous dire.

M. BRUYÈRE.- (*Poisy*) Tout d'abord, un petit clin d'œil. Tu me permettras de dire qu'avant Michel BÉAL, Pierre BRUYÈRE a fait deux mandats à l'Eau, je me permets de le rappeler, gentiment.

Plus sérieusement, effectivement je n'étais pas non plus forcément pour la part fixe, puisque je rappelle que quand je me suis occupé de l'Eau, je l'ai enlevée. C'est le premier élément.

En second élément, de nombreuses collectivités avaient une part fixe.

En troisième élément, je rappelle aussi que vous avez plus de 7 % de résidences secondaires sur le territoire qui, par la part fixe, payent une partie des réseaux, puisqu'ils n'ont pas la consommation en face du fait que leur maison soit occupée 15 jours ou trois semaines seulement.

Pour toutes ces raisons, j'ai également rectifié ma position. Dans la vie, on a le droit de changer d'avis, c'est mon cas. Aujourd'hui, je défends donc cette position, par rapport aux investissements importants qu'on doit faire pour 50 M€, pour avoir une ressource pérenne, et surtout avec le correctif, j'allais dire « social », que nous mettons en place pour les plus défavorisés.

- **M.** RIGAUT.- (*Annecy*) J'ai bien vu le tableau, mais ce correctif va amortir un tout petit peu, et non compenser ?
- **M.** BRUYÈRE.- (*Poisy*) En partie ceux qui ont le plus de difficultés, c'est-à-dire les personnes qui sont au RSA notamment, pour qui la règle des 3 % fait que quand vous dépensez plus de 3 % (c'est une norme) de votre revenu pour votre facture d'eau, c'est que vous êtes dans la difficulté.
- **M. RIGAUT.-** (*Annecy*) Est-ce que pour ces personnes les 30 € seront compensés intégralement ?
- **M. BRUYÈRE.-** (*Poisy*) Pas intégralement, c'est peut-être mal exprimé. Pour éviter un système trop complexe, elle le sera d'office. C'est-à-dire que ce n'est pas fonction de sa consommation, cela veut dire également que c'est une incitation à la vertu.
 - M. RIGAUT.- (Annecy) Il sera exonéré de la part fixe ?
- **M. BRUYÈRE.-** (*Poisy*) Si vous ne dépensez pas la totalité, et que vous dépensez moins, c'est une prime à la non-consommation d'eau et au « *faire attention* ».
- **M. RIGAUT.-** (*Annecy*) Il faut prendre un exemple, je ne comprends pas bien. La personne payera tout de même sa part fixe, mais elle paiera l'eau moins cher?

- **M.** BRUYÈRE.- (*Poisy*) Non, elle paiera l'eau au même titre que n'importe qui. Excepté qu'elle aura une aide, pour ceux qui sont au RSA, qui sera automatique.
 - **M. RIGAUT.-** (*Annecy*) Un reversement financier par ailleurs?
 - M. BRUYÈRE.- (Poisy) Par ailleurs, notamment par le biais de la CAF.
- **M. RIGAUT.-** (*Annecy*) Elle recevra donc sa facture d'eau comme tout le monde, et on lui redonnera de l'argent par ailleurs ?
- **M.** BRUYÈRE.- (*Poisy*) Si elle est vertueuse, qu'elle fait attention et qu'elle consomme moins, elle aura une gratification.
 - M. RIGAUT.- (Annecy) Du montant de la part fixe ?
 - M. BRUYÈRE.- (Poisy) Non, cela n'a rien à voir.
- **M.** RIGAUT.- (*Annecy*) J'ai bien compris que cela n'a rien à voir, ce n'est pas en lien directement, mais combien ? L'équivalent ?
 - M. BRUYÈRE.- (*Poisy*) C'est fonction de sa consommation.
- **M. RIGAUT.-** (*Annecy*) C'est pour savoir combien on va demander de plus aux plus démunis.
- **M. DUPERTHUY.-** (*Annecy*) Tout d'abord, merci Pierre, pour avoir été à tes côtés à tes débuts. Quand on fait le différentiel entre un tarif sans part fixe et un tarif avec part fixe, deux tranches de consommations sont « perdantes » en matière de tarif.

Avec la part fixe, ce sont les 0-30 mètres cubes et les 30 à 60 mètres cubes. À partir de 60 mètres cubes, on inverse à nouveau, c'est-à-dire que cela devient plus avantageux, autrement dit la tarification avec part fixe est moins chère que la tarification sans.

Vous avez raison, cela veut dire que ce sont les petits consommateurs qui vont être impactés par la part fixe. Les 0 à 30 mètres cubes, on a demandé au service à qui cela correspondait. Ce sont principalement des résidences secondaires, également un certain nombre de compteurs sans abonnés derrière, et on peut avoir quelques ménages extrêmement vertueux, qui consomment moins de 30 mètres cubes. Pour ceux-là, l'instauration de la part fixe c'est une moyenne d'un peu plus d'un euro supplémentaire par rapport à un tarif sans part fixe.

La catégorie qui perd, et où on trouve des habitants (j'entends votre interrogation, elle a été la nôtre également) qui peuvent y perdre, ce sont ceux qui consomment entre 30 et 60 mètres cubes. Nous y retrouvons effectivement le retraité qui fait attention, la personne seule qui fait attention, etc. On ne va pas mentir aux gens, dans cette catégorie de consommation, les personnes vont payer un peu plus cher avec le tarif « part fixe », tel qu'on le propose, qu'avec une tarification sans part fixe. Mais cette augmentation est de moins d'un euro par mois.

Tous les autres sont plutôt gagnants du fait de l'instauration de la part fixe.

Pour en revenir à la question de l'allocation Eau. Cela a été dit, et vous avez le schéma ici, on a pris des valeurs cible de consommation en volume. On considère, ce sont les moyennes nationales, qu'une personne seule consomme en moyenne 45 mètres cubes par an. Deux personnes, 72, trois personnes 90, etc.

On prend le revenu de la personne, ici c'est la CAF qui va nous apporter les éléments, car nous ne les avons pas au Grand Annecy. On va pouvoir croiser et en fonction du revenu, on va pouvoir calculer le taux d'effort par rapport à la facture retenue et faire un versement direct par virement bancaire. Si la facture représente plus de 3 % de leurs revenus, on leur compense cette augmentation. Est-ce que c'est de la part fixe, ou est-ce que c'est « part fixe plus consommation », peu importe, on compense. Le cas extrême, ce serait quelqu'un qui gagne zéro euro de revenu, ce qui n'existe pas puisque nous avons le RSA, mais dans ce cas on pourrait lui reverser l'intégralité, puisque sa facture représente plus de 3 % de son revenu.

Je ne sais pas si je suis plus clair, mais l'idée c'est d'avoir un seuil. Ces 3 % ne tombent pas du ciel, c'est un consensus international d'États, d'ONG, etc., qui considèrent qu'au-delà de 3 % on est en « *précarité hydrique* », comme on peut parler de « *précarité énergétique* » à plus de 10 %, donc on sait que dès qu'on dépasse, on est plus fort. Je le dis parce qu'aujourd'hui, on part d'une situation où des parties de notre territoire comprennent des ménages qui payent quasiment 4 % de leurs revenus en facture d'eau. C'est parce qu'historiquement vous aviez des parts fixes importantes, avec des coûts au mètre cube beaucoup plus chers.

Je considère pour ma part qu'il y a un vrai atout positif dans le fait d'instaurer ce correctif « social », comme le dit Pierre BRUYÈRE, sans compter qu'on a une valeur cible en matière de mètre cube, qui doit être tenue.

Si la personne ne consomme pas ces 45 mètres cubes et qu'elle n'en consomme que 30, de toute façon elle recevra le virement qui correspond, c'est donc tout de même une prime à la moindre consommation. Si elle consomme moins, on ne va pas lui enlever d'argent, au contraire on lui laisse sa somme d'argent pour qu'elle continue à être vertueuse.

C'est donc aussi une incitation à la vertu écologique.

M. BRUYÈRE.- (*Poisy*) Merci Denis, puisque tu as suivi depuis le début cette tarification. J'ai pris le train en marche, donc je te remercie pour ce complément et pour cette aide.

- **M. DUPERTHUY.-** (*Annecy*) J'en profite pour remercier l'ensemble des élus qui ont participé à ce Copil. J'étais comme Pierre, assez hostile à la part fixe. Il y a eu des débats de très haut niveau, des cabinets nous ont suivis avec beaucoup d'intelligence et de capacité à répondre à nos questions. Je sors de cette expérience avec un esprit extrêmement positif, et le sentiment de quelque chose qui a été extrêmement constructif.
- M. BÉAL.- (Saint-Jorioz) Une précision, et une proposition. Lorsque M. DUPERTHUY dit que ces personnes vont être gagnantes, cela veut dire que l'on va baisser la part variable dans les années à venir ? Aujourd'hui, on ajoute la part fixe pour (coupure micro) complémentaire, quand tu dis que les personnes qui vont consommer plus de 60 mètres cubes vont être gagnants, cela veut dire que la part variable va baisser ? Pour qu'ils soient gagnants ?

(Coupure micro).

- **M. DUPERTHUY.-** (*Annecy*) Je pense avoir saisi ta question. Tu as les tarifs ici. On met une part fixe à $30 \in$. Ensuite, entre 0 et 200, on est à $1,23 \in$, alors que si on reste sur le tarif normal, on est à $1,51 \in$. Tu mets une part fixe à $30 \in$ par an. Ensuite, tu as un premier tarif qui est à $1,23 \in$ par mètre cube.
 - M. BÉAL.- (Saint-Jorioz) Aujourd'hui la part variable est de combien ?
- M. DUPERTHUY.- (Annecy) Elle est de 1,51 €. Donc si tu fais une courbe à 1,51 €, cela fait une courbe droite, et d'un autre côté cela se croise à 60 mètres cubes.
- **M. BÉAL.-** (*Saint-Jorioz*) Aujourd'hui, c'est la part variable moyenne, parce qu'on n'a pas tous la même part variable. Donc quand on dit « 1,51 € », c'est la part variable moyenne, il faut bien le dire.
 - M. DUPERTHUY.- (Annecy) Oui.
- M. BÉAL.- (Saint-Jorioz) Nous sommes d'accord. Ensuite, on pourra la baisser à 1.23 € ?
 - M. DUPERTHUY.- (Annecy) Oui.

- M. BÉAL.- (Saint-Jorioz) C'est pour cela que les foyers nombreux vont être gagnants, et qu'il n'y a pas forcément un impact aussi important qu'on pourrait le penser. Je pensais qu'on allait avoir, par principe, 30 € sur le nombre d'abonnés, ou sur le nombre de compteurs, automatiquement. Mais pas forcément, parce qu'on va perdre en part variable.
 - M. DUPERTHUY.- (Annecy) C'est cela, on ne fait pas 30 € de plus.
- M. BÉAL.- (Saint-Jorioz) On rejoint le raisonnement de M. RIGAUT qui est de se demander si cela vaut le coup de pénaliser les plus faibles, les foyers les moins nombreux, les plus démunis, pour favoriser des gens qui ... je ne pensais pas qu'on allait fonctionner comme cela et baisser ... je pensais que c'était pour donner de la dynamique au niveau des ressources et qu'on n'allait pas forcément baisser la part variable. Certains ont une compensation, que les plus démunis n'ont pas. Il est vrai que c'est un peu gênant, parce lorsque la facture représente plus de 3 % du revenu, ce sont des situations assez marginales, malheureusement pour ces personnes. Mais cela ne peut être que le RSA, pour que la facture d'eau représente plus de 3 % du revenu, on ne se base quasiment que sur des revenus du RSA.

Je m'interroge tout de même, j'ai du mal à cerner les choses. J'aime bien les chiffres, mais là j'ai du mal à cerner.

Je vous fais une proposition, est-ce qu'on ne pourrait pas évoquer ce sujet avec l'Espace citoyen, comme on aime bien la démocratie participative? Je sais que M. DUPERTHUY leur présente chaque année le budget, et avant de voter ce soir, est-ce qu'on ne pourrait pas avoir l'avis de l'Espace citoyen? C'est une proposition. Quitte à différer le vote? Pierre, qu'en penses-tu?

- **M. BRUYÈRE.-** (*Poisy*) Tout d'abord une question, aviez-vous une part fixe à Saint-Jorioz jusqu'à maintenant ?
- M. BÉAL.- (Saint-Jorioz) Oui. Mais je n'ai jamais été opposé à la part fixe, on peut peut-être y réfléchir, et peut-être ne pas l'appliquer, ou avoir une part fixe variable. Elle serait à 10 € pour les personnes qui ont des petits revenus, et serait plus élevée pour ceux qui ont le plus de revenus. Pourquoi mettre la même part fixe à tout le monde ? On peut s'interroger. Je vous propose d'en discuter dans le cadre de l'Espace citoyen.
- **M.** BRUYÈRE.- (*Poisy*) Je rappelle tout de même que le tarif de l'eau est annuel, et qu'au 1^{er} janvier ...
 - M. BÉAL.- (Saint-Jorioz) Oui, mais pour une question si importante ...

- **M.** BRUYÈRE.- (*Poisy*) Laisse-moi finir. Le consommateur doit connaître le prix de l'eau quand il ouvre le robinet, d'où le budget annuel. La proposition que je vous fais, c'est de mettre cette part fixe aujourd'hui. Ensuite, on regardera si on peut faire un bilan et, puisqu'on n'est pas idiots, on pourra revenir dessus l'année prochaine.
- **M. BÉAL.-** (*Saint-Jorioz*) Mais on a voté le budget de l'Eau, qui ne prenait pas en compte cette délibération ? Je te pose la question ? Aujourd'hui, notre budget de l'Eau est donc équilibré, sans cette part fixe ?
- **M. DUPERTHUY.-** (*Annecy*) Mais sans le schéma directeur de l'Eau non plus, qu'on a présenté juste avant.
- **M. BÉAL.-** (*Saint-Jorioz*) Mais vous savez très bien qu'on peut décaler, l'enjeu n'est pas sur une année, honnêtement.
- **M.** BRUYÈRE.- (*Poisy*) La proposition que je vous fais, c'est de laisser la part fixe telle qu'elle est aujourd'hui. Mais on remet sur le métier l'ouvrage en 2022 et on regarde les incidences, je veux bien. Mais aujourd'hui, un travail énorme a été fait, avec six ateliers, où tous se sont prononcés, ...
 - M. BÉAL.- (Saint-Jorioz) Cela veut dire qu'il faut revoter le budget de l'Eau.
 - M. BRUYÈRE.- (Poisy) C'est difficile, Michel ...
- **M. BÉAL.-** (*Saint-Jorioz*) Dans l'ordre du jour, il ne fallait pas mettre cette question après le vote du budget de l'Eau.
- **M.** BRUYÈRE.- (*Poisy*) Laisse-moi parler s'il te plaît. Écoute-moi d'abord, ensuite tu diras ce que tu veux.

Je fais cette proposition : on vote ce tarif au 1^{er} janvier et on reverra dans l'année s'il y a besoin. On en reparlera, je veux bien qu'on refasse des ateliers, on en a déjà fait six. Ce que j'aurais aimé, c'est que tout le monde participe, et que les questions qui sont posées ce soir aient été posées en ateliers.

On a organisé spécifiquement, avec Denis DUPERTHUY, une réunion chez moi, au Forum, à laquelle vous étiez tous invités. J'aurais aimé que les questions aient été posées ce jour-là. On a fait une Commission Environnement et une Commission Administration Générale, où on a évoqué ce sujet, et on aurait pu prendre une décision plus collégiale, plutôt que de remettre cela sur le métier ce soir.

Mme LA PRESIDENTE.- Il y a des Bureaux, des Conférences des Maires, c'est à ce moment-là qu'il faut ... ici, il y a six mois de travail, des solutions ont été présentées en Commissions, en Bureaux, en Conférences des Maires. C'est dans ces différentes instances qu'il faut s'exprimer, pour que nos collègues puissent ensuite tenir compte de vos appréciations et de vos demandes d'évolution. Ici, on arrive en Conseil, où il faut voter. La proposition que vient de faire Pierre BRUYÈRE est très bien, c'est-à-dire qu'on peut lancer une clause de revoyure après analyse, cela peut se faire.

Il me semble que cette proposition alternative est très correcte.

Gilles VIVIANT.

M. VIVIANT.- (*Chainaz-les-Frasses*) Pour écarter la proposition de Michel BÉAL, d'appliquer des parts fixes différentes. Il est juste impossible de créer des catégories d'usagers et des tarifications différentes. La part fixe peut être différente si le diamètre du branchement est différent, mais si c'est le même branchement elle ne peut pas l'être, sauf à montrer que la catégorie d'usager a un vrai intérêt général, ce qui, je pense, n'est pas le cas.

M. BRUYÈRE.- (Poisy) Très bonne remarque.

M. DUPERTHUY.- (Annecy) Merci Gilles. Effectivement, nous nous sommes posé toutes ces questions sur l'ensemble des six ateliers, ainsi que durant la Conférence. Nous avons eu des discussions et tout a été mis sur la table. La proposition qui est faite aujourd'hui n'est peut-être pas parfaite, il y aura probablement des réajustements, marginaux ou pas, à effectuer dans l'année ou dans les années qui viennent. Mais elle pose tout de même un certain nombre de principes qui, me semble-t-il, vont dans le sens, budgétairement, d'un équilibre important pour nous, mais aussi écologiquement, puisque c'est tout de même un système vertueux. Socialement, on a quelque chose de plus intéressant que ce qui était en place jusqu'à maintenant. Il me semble que cela coche déjà pas mal de cases dans tout ce qu'on s'était fixé, ensuite il faudra voir dans l'année si vraiment on avait loupé des cas ou si des choses complètement aberrantes apparaissaient, auguel cas on corrigerait.

M. ROLLIN.- (*Duingt*) Je salue le travail qui a été réalisé sur le financement et l'harmonisation des tarifs de l'eau par les services et les Vice-Présidents en charge de l'Eau et des Finances. Les réunions organisées sur ce sujet étaient très intéressantes et les débats étaient constructifs, on n'était pas toujours d'accord, mais les élus se sont exprimés.

Pour ma part, je salue la remise en place d'une partie forfaitaire, qui fera participer les résidences secondaires aux investissements sur l'Eau.

Pour conclure, je salue également la mise en place d'une allocation Eau pour les ménages les plus précaires. Je partage l'avis de Pierre BRUYÈRE, on pourra la revoir pour aller peut-être encore plus loin dans les années à venir. Car je rappelle souvent que, pour moi, la transition écologique doit rythmer la transition sociale de notre territoire.

M. ASTORG.- (*Annecy*) Malgré toutes ces réunions, Conférences des Maires, etc., j'ai tout de même une question. Le critère social s'applique uniquement sur les personnes qui ont le RSA, mais est-ce qu'à terme on pourra faire évoluer ces critères, notamment sur les petites retraites, parce que je reste sensible à cet argument.

Je vais voter pour cette proposition, mais je voudrais qu'on fasse une clause de revoyure d'ici un an.

Aussi, ce que l'on voit sur ce schéma, c'est que la première ligne représente les ménages qui vont avoir une part d'augmentation importante par rapport aux non-ménages, et j'aimerais que l'on sache quels ménages ont eu le plus d'impact avec cette part fixe sur leur facture.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Les 3 % s'appliquent aux revenus fournis par la CAF, on a donc évoqué le RSA que l'on a considéré comme le cas « extrême ». Mais, en effet, une petite retraite qui est à 3 % est incluse. L'allocation s'applique à tout le monde, pour peu que la facture représente plus de 3 % du revenu. On a pris le cas extrême du RSA pour illustrer.

Mme LA PRESIDENTE.- Je le répète, puisqu'effectivement tout le monde n'a peut-être pas bien compris. Ce n'est pas le RSA qui est pris en compte, c'est tout ce qui dépasse 3 % du revenu. Le critère de sélection retenu, c'est le « 3 % » du revenu, comme pour le Chèque-énergie qui a été donné à un certain nombre de ménages, en fonction d'un pourcentage lié au revenu.

M. LECONTE.- (*Annecy*) Un important travail a été réalisé par cette Commission autour de ce tarif de l'Eau. Les positions, au départ, étaient très divergentes, et même très éloignées du résultat auquel on a abouti. C'est dire que les discussions ont été très approfondies et très riches. Le résultat qu'on vous propose ce soir est le fruit d'une réflexion très profonde. Je pense qu'on a réussi, dans la proposition qui est faite, à allier à la fois les nécessités d'économiser l'eau, puisque les consommateurs vertueux seront récompensés, à épargner les ménages les plus modestes, puisqu'ils recevront l'équivalent de ce qu'on a pour le Chèque-énergie, ce qui fait que des consommateurs vont même avoir plus d'argent après qu'avant, en fonction de leur consommation, et enfin à établir une part fixe qui va toucher en particulier les résidences secondaires, faiblement contributrices du réseau d'eau.

J'ajouterai pour finir que l'abonné au gaz paye son abonnement, plus sa consommation.

M. BÉAL.- (*Saint-Jorioz*) Pour en revenir aux chiffres, et pour répondre à Pierre BRUYÈRE, je ne suis pas contre le principe de la part fixe. Pour financer nos investissements, il est vrai que nous en avons besoin. Pour ce qui est des résidences secondaires, c'est une mesure de justice par rapport au reste des habitants, puisqu'ils n'occupent pas le territoire toute l'année, je suis d'accord sur ce point.

Mais il faut bien se rendre compte que pour une personne qui a 800 € de retraite, donc une petite retraite, 3 % c'est 24 €, pour que s'applique la forme de solidarité. Cette personne ne va pas payer 24 € d'eau par mois, donc elle ne bénéficiera pas de ce système d'aide. Cela touche donc des personnes qui ont des revenus extrêmement faibles, mais avant cela il y a des personnes qui ont des revenus faibles, et qui seront fortement pénalisées. C'était mon analyse.

L'idée était de se donner davantage de temps, pour analyser les choses.

Mme LA PRESIDENTE.- On revoit cela l'année prochaine, puisque Pierre BRUYÈRE a proposé une clause de revoyure, qui va très bien.

M. BÉAL.- (*Saint-Jorioz*) Une dernière chose, par rapport à plusieurs remarques de ce soir, le Conseil communautaire est tout de même bien fait pour débattre et donner publiquement nos positions, en tant qu'élus, en tant que Maires, c'est normal. Ce n'est pas seulement en Commissions ou en Conférences des Maires que les sujets doivent être débattus. Cette instance ne doit pas être qu'une chambre d'enregistrement.

Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Tout à fait, mais la Conférence des maires n'est pas non plus qu'une chambre d'enregistrement, les Bureaux et les Commissions non plus.

M. BÉAL.- (Saint-Jorioz) Je suis d'accord.

Mme LA PRESIDENTE.- Les Commissions sont là pour faire travailler les élus, de manière qu'il n'y ait pas que les Maires ou le Bureau qui travaillent sur les sujets.

M. BÉAL.- (*Saint-Jorioz*) Je suis d'accord avec vous, on peut débattre partout, y compris en Conseil communautaire.

Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- On ne peut pas dire qu'il n'y a qu'ici qu'on doit débattre. Il y a le débat final, mais il y a les Commissions, qui sont hautement importantes pour pouvoir travailler et respecter le travail des élus. Cela fait six mois que certains de nos collègues travaillent. Aussi, on ne peut pas travailler à 95, vous le comprendrez.

Pas de problème pour le débat, mais les Commissions sont très importantes, et les Conférences des Maires particulièrement.

M. BÉAL.- (Saint-Jorioz) Mais je n'ai jamais dit que c'était inutile.

M. DUPERTHUY.- (Annecy) Les premières estimations, pour ce qui est de la mise en place de l'allocation Eau, sont pour l'instant d'environ 120.000 €, qui seraient redistribués aux ménages sur ce Budget Eau par an. Ensuite on pourra en effet, dans le cadre de cette clause de revoyure, réfléchir à baisser ce seuil de 3 %.

Mme LA PRESIDENTE.- Nous verrons l'année prochaine, nous passons au vote.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À LA MAJORITÉ PAR :

Voix POUR: 84

Voix CONTRE: 1 (Jean-Luc RIGAUT)

ABSTENTION(S): 3 (Michel BEAL, Corinne BOULAND, Tony PESSEY)

de se prononcer en faveur :

- d'une accélération de la convergence, avec une tarification unique dès 2022, pour une meilleure égalité de traitement des abonnés du territoire ;
- de la généralisation d'une part fixe modérée permettant de sécuriser une partie des charges fixes du service de l'eau ;
- de l'instauration d'une progressivité de la part variable au-delà de 200 m³ pour préserver l'équilibre des contributions entre usagers domestiques et non domestiques et inciter les plus gros consommateurs aux économies d'eau;
- de la mise en œuvre à compter de 2022 d'une allocation eau à destination des ménages les plus précaires, dans l'objectif que la facture d'eau n'excède pas 3 % du revenu du ménage pour une consommation de référence;
- du maintien des dégressivités sur 2022 uniquement pour les quelques communes et usagers en bénéficiant encore, afin de lisser sur 2 ans les augmentations de facture correspondantes.

21. Tarifs 2022 - Vente de l'eau potable

Rapporteur : Pierre BRUYERE

Il est proposé au Conseil de Communauté de valider les tarifs joints en annexe, applicables à compter du 1^{er} janvier 2022.

Mme LA PRESIDENTE.- Y a-t-il d'autres questions sur ce sujet ? (*Non*).

Nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À LA MAJORITÉ PAR :

Voix POUR: 86

Voix CONTRE : 1 (Jean-Luc RIGAUT) ABSTENTION(S) : 1 (Tony PESSEY)

de valider les tarifs joints en annexe, applicables à compter du 1er janvier 2022.

22. Tarifs 2022 - Prestations réalisées par le service eau potable

Rapporteur : Pierre BRUYERE

Il est proposé au Conseil de Communauté de valider les tarifs joints en annexe, applicables à compter du 1^{er} janvier 2022.

Mme LA PRESIDENTE.- Y a-t-il des remarques ? (*Non*).

Nous allons procéder au vote, merci.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR: 88

de valider les tarifs joints en annexe, applicables à compter du 1er janvier 2022.

23. Tarifs 2022 - Valorisation des déchets

Rapporteur: Christian ROPHILLE

Le Grand Annecy facture certaines prestations dans le domaine de la valorisation des déchets.

Mme LA PRESIDENTE.- (Annecy) Y a-t-il des questions ? (Non).

Nous pouvons procéder au vote.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR: 88

d'adopter les tarifs dont le détail est joint en annexe et qui seront applicables au 1^{er} janvier 2022.

24. Tarifs 2022 - Commercialisation des terrains dans les zones d'activités économiques du Grand Annecy

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Depuis 2019, le Grand Annecy commercialise les terrains de ses zones d'activités via des baux à construction.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? (*Non*).

Nous pouvons donc procéder au vote.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR: 88

- de retenir, sous réserve de l'avis des Domaines, les modalités de principe suivantes pour les baux qui seront approuvés en 2022 :
 - Durée du bail :
 - 50, 60 ou 70 ans pour les terrains destinés aux activités industrielles, logistiques et artisanales.
 - 80 ans pour les terrains destinés aux immeubles de bureaux ou aux bâtiments à vocation exclusivement tertiaire.
 - Loyer total pour la durée du bail :

Durée	Terrains destinés aux activités industrielles, logistiques et artisanales	Terrains destinés aux immeubles de bureaux ou aux bâtiments à vocation exclusivement tertiaire
50 ans	50 € HT/m² de terrain	1
60 ans	60 € HT/m² de terrain	1
70 ans	70 € HT/m² de terrain	1
80 ans	1	110 € HT/m² de terrain

Les montants de ces loyers sont inchangés par rapport à 2021.

- Versement : loyer à échéance unique (loyer canon), versé à la signature du bail ou dans un délai maximum de 12 mois à compter de la date de signature du bail.
- par exception, de garder la possibilité de déroger à ces montants de loyer, au cas par cas et de façon motivée, en fonction de la spécificité de certains projets et de l'avis du service des Domaines.
- de déléguer au Bureau du Grand Annecy l'approbation des baux à construction suivant les dispositions de la présente délibération, conformément à la délibération du Conseil n° D-2020-277 en date du 16 Juillet 2020.

25. Tarifs 2022 - Vélonecy

Rapporteur: Didier SARDA

La grille tarifaire de Vélonecy, applicable à compter du 1er janvier 2022, est inchangée.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non*).

Nous procédons au vote.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR: 88

d'approuver les tarifs 2022 joints en annexe.

26. Tarifs 2022 - Reprographie de documents d'urbanisme

Rapporteur : Christian ANSELME

Il est proposé au Conseil de Communauté d'adopter les tarifs pour la reprographie des documents d'urbanisme, dont le détail est joint en annexe, qui seront applicables au 1er janvier 2022.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. Avez-vous des questions ? (Non).

Nous procédons au vote.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR: 88

d'adopter les tarifs pour la reprographie des documents d'urbanisme, dont le détail est joint en annexe, qui seront applicables au 1^{er} janvier 2022.

27. Tarifs 2022 - Pépinières et hôtels d'entreprises

Rapporteur : François LAVIGNE-DELVILLE

Depuis 2001, le Grand Annecy soutient la création et le développement des entreprises du territoire. La collectivité offre un parcours immobilier complet à destination des entrepreneurs : bureaux, ateliers et postes de travail en coworking, pépinières ou hôtels d'entreprises, avec ou sans accompagnement.

Le parc immobilier dédié aux entrepreneurs est constitué de 8 bâtiments, dont 5 sont thématisés et proposent un accompagnement à la création d'entreprises :

- · GALILEO « Nouvelles technologies et industrie 4.0 » à Chavanod,
- · Pépinière des PAPETERIES « Industries créatives et images numériques » à Cran-Gevrier,
- · ANNECY BASE CAMP « Industries du sport et de l'outdoor » à Annecy-le-Vieux.
- · ALB'ESPACES « Artisanat » à Alby-sur-Chéran,
- Pépinière QUAI 225 « Entreprises à impact positif » à St-Jorioz (ouverture 1^{er} trimestre 2022),
- · ESPACE AVENIR et à Saint-Félix,
- · ALBYLOC à Alby-sur-Chéran,
- · LA TOUVIERE à St Félix.

Cet ensemble immobilier représente au total 108 bureaux, 18 ateliers, 4 espaces de coworking et 12 autres locaux d'activité (surface totale de 6 000 m²) implantés dans six communes.

Le bâtiment de La Touvière à St Félix accueille des entreprises mais également des services du Grand Annecy: le chantier local d'insertion, le service de l'eau et, pour partie, le service d'aménagement et d'entretien des itinéraires de promenade et de randonnée.

En 2022, le Grand Annecy poursuit le repositionnement du bâtiment Alb'Espaces vers l'accueil de jeunes entreprises artisanales, en partenariat avec la Chambre des Métiers. Il ouvre également la nouvelle pépinière QUAI 225 à St-Jorioz, installée au cœur du centre de ressources et d'expertise pour la transition environnementale des entreprises.

Les modalités d'accès aux pépinières et hôtels d'entreprises du Grand Annecy sont précisées dans l'annexe 1.

I – Principes de la tarification

A. Bureaux, ateliers et postes de travail en coworking dans les bâtiments Galiléo, pépinière Les Papèteries, Annecy Base Camp et pépinière Quai 225

A.1. Tarifs « pépinière d'entreprises » des bureaux et ateliers

Les tarifs s'entendent toutes charges et prestations comprises : bureau meublé, alarme antiintrusion individuelle, ménage des locaux, accès aux salles de réunion, espace détente et réserves communes, boîte à lettre individuelle et levée du courrier, utilisation du matériel mutualisé de bureautique, imprimantes multifonctions, wifi, accès aux événements organisés par les pôles entrepreneuriaux et leurs partenaires.

Le tarif « pépinière d'entreprises » inclut l'accompagnement collectif et individuel des entreprises en création.

Le tarif « pépinière d'entreprises » est le tarif de référence pour les locaux : la vocation première du pôle entreprenariat du Grand Annecy est d'héberger et d'accompagner les entreprises au démarrage de leur activité (moins de 24 mois d'activité au moment de l'entrée).

La grille tarifaire différencie les prix au m² des bureaux et ateliers suivant la surface totale du local. Le prix au m² est le même, quel que soit la pépinière d'entreprises dans laquelle est situé le local.

Les tarifs hors taxes mensuels au m² sont détaillés ci-dessous :

jusqu'à 13 m² inclus	21,68 €
de +13 m² à 16 m² inclus	21,18 €
de + 16m² à 18 m² inclus	20,55 €
de + 18 m ² à 19 m ²	20,01 €
de + 19 m² à 21m² inculs	19,32 €
de + 21 m² à 23 m² inclus	18,80 €

de + 23 m² à 25 m² inclus	18,37 €
de + 25 m² à 30 inclus	18,10 €
de + 30 m² à 40 m² inclus	16,51 €
de + 40 m² à 60 m² inclus	15,17 €
de + 60 m² à 80 m² inclus	13,71 €
de + 80 m² à 100 m² inclus	11,42 €

La grille tarifaire « pépinière d'entreprises » par bâtiment est jointe en annexe 2.

A.2. Tarifs « hôtel d'entreprises » des bureaux et ateliers

En complément de l'accueil des entreprises en démarrage, les pépinières accueillent quelques entreprises en développement (plus de 24 mois d'existence).

Pour être en cohérence avec le marché immobilier locatif local et la situation de l'entreprise, le tarif de location d'un local ou d'un poste de travail en coworking pour les entreprises en développement est majoré de 25 % par rapport aux tarifs « pépinière d'entreprises ».

Le tarif « hôtel d'entreprises » s'entend sans accompagnement individuel pour les entreprises en développement.

A.3. Tarifs des postes de travail en coworking

Le tarif d'accès à un poste de travail équipé en coworking est fixe et identique dans l'ensemble des bâtiments du pôle Entreprenariat du Grand Annecy.

Le tarif est fonction du statut du preneur :

- tarif anté-création : 50 € HT mensuel, toutes charges comprises, y compris l'accompagnement collectif et individuel ;
- tarif pépinières d'entreprises : 120 € HT mensuel, toutes charges comprises, y compris l'accompagnement collectif et individuel ;
- tarif hôtel d'entreprises : 150 € HT mensuel, toutes charges comprises, sans accompagnement.

A.4. Dépôt de garantie

Le montant du dépôt de garantie est en fonction du statut du preneur :

- forfait de 100 € net par poste de travail en coworking, quelle que soit la formule ;
- forfait de 350 € net par local pour les entreprises avec accompagnement (pépinière ou ante-création) ;
- un mois de loyer HT net par local pour les entreprises sans accompagnement en hôtel d'entreprises.

Le dépôt de garantie est encaissé et il est remboursé après le départ de l'entreprise, en fonction de l'état dans lequel est restitué le local loué.

B. Bureaux, ateliers et postes de travail en coworking dans les bâtiments Alb'Espaces et Espace Avenir

Les tarifs proposés comprennent le ménage et l'entretien des parties communes et des espaces verts, l'accès aux salles de réunion, espace détente et parking, boîte à lettre individuelle ainsi que la possibilité de participer aux événements organisés par les pôles entrepreneuriaux et leurs partenaires.

Une participation forfaitaire aux charges est appelée mensuellement, en plus du prix de location.

B.1. Tarif pour les bureaux et ateliers à Alb'Espaces

Les tarifs de location sont :

- pour les bureaux, de 14 € HT / m² / mois, auquel il convient d'ajouter une participation forfaitaire aux charges de 2,92 € HT / m² / mois,
- pour les ateliers, de 6,5 € HT / m² / mois, auquel il convient d'ajouter une participation forfaitaire aux charges de 1,67 € HT / m² / mois.

Le tarif inclut l'accompagnement collectif et individuel des entreprises en création accueillies en « pépinière d'entreprises ».

B.2. Tarifs des postes de travail en coworking à Alb'Espaces

Le tarif d'accès à un poste de travail équipé en coworking est fixe et identique dans l'ensemble des bâtiments du pôle Entreprenariat du Grand Annecy.

Le tarif est fonction du statut du preneur

- tarif anté-création : 50 € HT mensuel, toutes charges comprises, y compris l'accompagnement collectif et individuel ;
- tarif pépinières d'entreprises : 120 € HT mensuel, toutes charges comprises, y compris l'accompagnement collectif et individuel ;
- tarif hôtel d'entreprises : 150 € HT mensuel, toutes charges comprises, sans accompagnement.

B.3. Tarif pour les bureaux et ateliers à Espace Avenir

Les tarifs de location sont :

- pour les bureaux, de 8 € HT / m² / mois auquel, il convient d'ajouter une participation forfaitaire aux charges de 3,30 € HT / m² / mois,
- pour les ateliers, de 7 € HT / m² / mois, auquel il convient d'ajouter une participation forfaitaire aux charges de 1 € HT / m² / mois.

B.4. Dépôt de garantie

Le montant du dépôt de garantie est en fonction du statut du preneur :

- forfait de 100 € net par poste de travail en coworking, quelle que soit la formule ;
- forfait de 350 € net par local pour les entreprises avec accompagnement (pépinière ou ante-création),
- un mois de loyer HT net par local pour les entreprises en hôtel d'entreprises.

Le dépôt de garantie est encaissé et il est remboursé après le départ de l'entreprise, en fonction de l'état dans lequel est restitué le local loué.

C. Tarifs des locaux dans les bâtiments ALBYLOC et LA TOUVIERE

Les tarifs proposés comprennent l'entretien des espaces verts et l'usage du parking privatif commun pour véhicules légers, ainsi que la possibilité de participer aux événements organisés par les pôles entrepreneuriaux et leurs partenaires.

Une provision pour charges est appelée mensuellement en plus du prix de location.

C.1. Tarif pour les locaux du bâtiment ALBYLOC

Le tarif de location est de $6 \in HT / m^2 / mois$? auquel il convient d'ajouter une provision pour charges de $3 \in HT / m^2 / mois$.

C.2. Tarif pour les locaux du bâtiment LA TOUVIERE

Les tarifs de location sont :

- pour les bureaux, de 7 € HT / m² / mois, auquel il convient d'ajouter une provision pour charges de 0,50 € HT / m² / mois,
- pour les ateliers, de 3 € HT / m² / mois, auquel il convient d'ajouter une provision pour charges de 0,50 € HT / m² / mois .

C.3. Tarification spéciale pour les locaux du bâtiment LA TOUVIERE

Pour les ateliers accueillant des activités à vocation d'insertion sociale, le tarif de location est de 2 € HT / m² / mois, sans provision pour charges.

II. Evolution des tarifs pour l'année 2022

Il est proposé:

- de n'appliquer aucune augmentation sur les tarifs pour l'année 2022, afin que la grille tarifaire reste attractive pour les entreprises, malgré une hausse de l'indice de référence des loyers (IRL) de + 0.83 % au 3^{ème} trimestre 2021 (publié le 16 octobre 2021);
- d'appliquer à la nouvelle pépinière QUAI 225 et au nouvel espace de coworking d'Alb'Espaces les mêmes tarifs que dans le autres pépinières;
- de faire évoluer la « provision pour charges » demandée à Alb'Espaces et Espace Avenir en « participation forfaitaire aux charges » pour se rapprocher des règles de tarification existante dans les pépinières ;
- de différencier le montant du dépôt de garantie en fonction du statut du preneur dans tous les bâtiments.

La proposition de grille tarifaire pour 2022, jointe en annexe 2, tient compte de ces remarques.

Les nouveaux tarifs et modalités s'appliquent aux conventions et aux avenants conclus à compter du 1^{er} janvier 2022.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (Non).

Nous procédons au vote.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE. À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR: 88

- d'approuver les principes de tarification dans les pôles entrepreneuriaux, les hôtels d'entreprises des parcs d'activité et les autres bâtiments à vocation économique présentés ci-dessus;
- d'approuver les tarifs 2022 applicable au 1er janvier 2022, joints en annexe.

28. Tarifs 2022 - Chantier local d'insertion

Rapporteur: Charlotte JULIEN

Les tarifs appliqués par le chantier local d'insertion (CLI) pour les travaux réalisés dans le secteur de l'entretien des espaces verts et du second œuvre en bâtiment ont coutume d'être révisés annuellement.

Voici l'historique de ces évolutions :

- tarif 2011 : 340 € jour/équipe
- tarif 2012 : 347 € jour/équipe
- tarif 2013 : 354 € jour/équipe
- tarif 2014 : 361 € jour/équipe
- tarif 2015 : 370 € jour/équipe
- tarif 2017 : 370 € jour/équipe
- tarif 2018 : 380 € jour/équipe
- tarif 2019 : 385 € jour/équipe

Le contexte particulier en 2020 (absence de coordination et crise sanitaire) n'ont pas permis la révision des tarifs pour 2020 et 2021.

La facturation du CLI est liée en grande partie aux charges de personnel et, dans une moindre mesure, aux coûts liés au carburant, à l'achat et l'entretien du matériel d'espaces verts. En effet, les charges du personnel représentent en moyenne 75% du total des charges du CLI. L'augmentation du coût du travail est donc la base choisie pour justifier l'augmentation de la tarification du CLI.

Selon le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, le taux d'augmentation du SMIC entre 2019 et 2021 s'élève à 4,49%.

Appliqué au tarif jour/équipe du CLI de 2019 (385 €), ce taux d'augmentation conduit à proposer un tarif jour/équipe de 402 € pour 2022. Afin de ne pas imposer une hausse trop brutale aux donneurs d'ordre du CLI, ce qui pourrait mettre en péril certains conventionnements, il est proposé de ramener cette hausse à 394 € jour/équipe.

Mme LA PRESIDENTE.- Y a-t-il des questions ? (Non).

Je vous remercie, nous passons au vote.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR: 88

de voter l'augmentation du tarif d'intervention du CLI à hauteur de 394 € par jour par équipe pour l'année 2022.

29. Tarifs 2022 - Gens du voyage

Rapporteur : Bruno LYONNAZ

Il est proposé au Conseil de Communauté d'adopter les tarifs pour les gens du voyage, dont le détail est joint en annexe, qui seront applicables au 1^{er} janvier 2022.

Mme LA PRESIDENTE.- Pendant que vous votiez, j'étais en discussion avec Bruno LYONNAZ parce que nous en arrivons aux tarifs des gens du voyage et j'ai remarqué qu'il n'y avait aucune augmentation de tarif.

M. LYONNAZ.- (*Sevrier*) Il n'y a aucune augmentation sur les droits de séjour, les tarifs de location des terrains familiaux et sur tout ce qui est indemnisation des dégradations éventuelles, qui pourraient intervenir à la charge de l'occupant sur les aires d'accueil.

La seule augmentation concerne les tarifications des consommations d'eau, facturées au réel sur l'aire de grand passage et l'aire d'accueil. On passerait de $4 \in I$ le mètre cube à $4,10 \in I$, et de $0,13 \in I$ le kWh à $0,17 \in I$.

Mme LA PRESIDENTE.- Je trouve un peu paradoxal, avec tout ce qu'on a vécu ces derniers temps, de ne pas augmenter les tarifs, et que tout augmente excepté les tarifs pour les gens du voyage. Je ne comprends pas pourquoi, il y a de l'inflation partout, il y a eu des dégâts énormes, et j'ai un peu de mal à comprendre. Est-ce que je suis la seule ?

M. LYONNAZ.- (*Sevrier*) Je dois avouer que ce n'est pas ma délégation, mais je veux bien répondre à la place de Jean-Pascal ALBRAN.

Comment l'exprimer ... il faudrait déjà que ces tarifs puissent être appliqués, en tous les cas que ces revenus puissent être encaissés. Donc je ne suis pas persuadé qu'une augmentation améliore la rentabilité.

Mme LA PRESIDENTE.- Quel est le taux de recouvrement ? En avez-vous une idée ?

M. LYONNAZ.- (Sevrier) Je ne l'ai pas, c'est la délégation de Jean-Pascal ALBRAN.

Mme LA PRESIDENTE.- Quoi qu'il en soit, j'ai posé mes deux questions. Y en at-il d'autres ? Roland DAVIET.

M. DAVIET.- (*Épagny-Metz-Tessy*) Bruno LYONNAZ m'a devancé, mais il ne sert à rien d'augmenter s'ils ne payent pas.

Mme LA PRESIDENTE.- Il serait intéressant, pour la prochaine fois, de voir avec Jean-Pascal ALBRAN pour avoir une information sur le taux de recouvrement des factures.

Merci.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À LA MAJORITÉ PAR :

Voix POUR: 87

Voix CONTRE : 1 (Alexandra BEAUJARD)

d'adopter les tarifs pour les gens du voyage, dont le détail est joint en annexe, qui seront applicables au 1^{er} janvier 2022.

30. Tarifs 2022 - Fourrière animale

Rapporteur : Samuel DIXNEUF

Il est proposé au Conseil de Communauté de voter les tarifs liés à la capture, le transport et la fourrière animale.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (Non).

Nous procédons au vote.

(Il est procédé au vote électronique)

A compter du 1er janvier 2022,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR: 88

de voter les tarifs liés à la capture, le transport et fourrière animale comme suit :

	2021	2022
Forfait capture, transport et recherche du propriétaire	45€	50 €
Garde d'un animal en fourrière	8 € / jour	10 € / jour

31. Restauration collective - Renouvellement de la convention de service commun entre la Ville d'Annecy, le Grand Annecy, le CIAS du Grand Annecy et la Commune de Chavanod

Rapporteur : Alexandre MULATIER-GACHET

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L 5216-5 portant compétences des communautés d'agglomération ;

Vu le CGCT et notamment son article L 5211-4-2 portant dotation de services communs entre un EPCI à fiscalité propre, une ou plusieurs de ses communes membres et un ou plusieurs des établissements publics rattachés à un ou plusieurs d'entre eux ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2018-0066 en date du 21 décembre 2018 approuvant les statuts de la communauté d'agglomération du Grand Annecy ;

Considérant la volonté commune du Grand Annecy et de son CIAS de procéder par voie d'avenant à la modification du projet de convention – approuvé par la commune d'Annecy par délibération n° 2021-146 le 28 juin 2021 – et ce dans les conditions énoncées par courrier adressé le 19 novembre 2021 à la commune d'Annecy;

Considérant la nécessité pour le Grand Annecy de se doter au 1^{er} janvier 2022 d'un service commun avec la commune d'Annecy, le CIAS et la commune de Chavanod pour assurer la confection et la livraison de repas ;

Conformément à l'article L.5211-4-2 du CGCT, en dehors des compétences transférées, un EPCI à fiscalité propre, une ou plusieurs de ses communes membres et, le cas échéant, un ou plusieurs des établissements publics rattachés à un ou plusieurs d'entre eux, peuvent se doter de services communs, chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles.

Par délibération n° 2018-199 du 25 juin 2018, a été mis en place un service commun pour la restauration collective entre la commune d'Annecy, le Grand Annecy, le CIAS et la commune de Chavanod, afin de se doter d'un service commun de restauration municipale pour la confection et la livraison de repas aux restaurants scolaires, aux crèches, aux accueils de loisirs et aux restaurants seniors, mais également aux établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD) et aux résidences autonomies du CIAS.

Cette convention arrivant à échéance le 31 décembre 2021, la commune d'Annecy, le Grand Annecy, le CIAS et la commune de Chavanod ont convenu de reconduire ce service commun pour une durée de cinq ans et, par conséquent, d'adopter une nouvelle convention de service commun restauration municipale.

Le présent service commun, géré par la commune d'Annecy, aura pour mission :

- la confection et la livraison de repas aux restaurants scolaires, aux crèches, aux accueils de loisirs et aux restaurants seniors ;
- la confection et la livraison de repas aux établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD) et résidences autonomies du CIAS ;
- la confection de repas pour le service d'aide à la vie quotidienne ;
- la confection et la livraison de repas au restaurant scolaire de la Ville de Chavanod ;
- la confection et la livraison de repas ou toute autre prestation spécifique à la Ville d'Annecy, au Grand Annecy et le CIAS ou à la Ville de Chavanod.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci.

Y a-t-il des questions?

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Madame la Présidente, je vais le voter, sachant qu'on sera très attentifs au fait que cet avenant intervienne le plus rapidement possible, notamment en matière de gouvernance, ainsi que pour les tarifs pratiqués, parce que nous avons eu quelques surprises, pas forcément très bonnes pour nos finances.

Mme LA PRESIDENTE.- Tout à fait. C'est à ma demande, et avec Monique et Isabelle CROSET nous avons travaillé justement à mettre en place cet avenant, puisqu'on avait un déséquilibre fort dans le cadre de cette convention. Monsieur le Maire d'Annecy a accepté qu'on revoie cette convention, sur laquelle on doit se mettre d'accord, les services travaillent dessus. Cela permettra d'avoir un service commun, ce qui a du sens, qui sera équilibré entre le Grand Annecy, Chavanod et Annecy. D'ailleurs j'invite, par la suite, d'autres communes, dès que vous en avez besoin, à nous rejoindre dans ce service commun. Magali suivra de très près ce dossier, donc quand vous avez des marchés qui arrivent à terme, n'hésitez pas à vous rapprocher et à gonfler ce service commun, tout comme Chavanod, qui est entré dans le dispositif. Je vous assure que cette nouvelle convention aura plus de sens et donnera un vrai sens à ce service commun, et au mot « commun ».

Mme PIMONOW.- (*Montagny-les-Lanches*) Comme le dit Denis DUPERTHUY, il faudra bien regarder toutes les lignes de l'avenant pour éviter les variations de prix ou des augmentations importantes. Le CIAS sera très vigilant sur ce point.

Mme LA PRESIDENTE.- S'il n'y a pas d'autre intervention, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR: 88

- d'approuver les termes de la présente convention portant service commun pour la restauration collective entre le Grand Annecy, le CIAS, la commune d'Annecy et la commune de Chavanod;
- de dire que la participation financière du Grand Annecy au service commun s'effectuera à hauteur de l'usage qu'il en fait sur la base d'un cout unitaire exprimé en unité de fonctionnement.
- de dire que la convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2022.
- de dire qu'un avenant à intervenir précisera notamment :
 - la définition des modalités d'encadrement des éventuels variation des prix de vente d'une année sur l'autre;
 - les modalités de gestion de l'impact financier des variations significatives de repas commandés (au regard du nombre de repas prévisionnels à réactualiser) de l'une ou l'autre des parties;

- o une nouvelle définition de l'unité fonctionnelle (repas complet) sur la base d'une unité de référence correspondant à un repas « personnes âgées » et non plus « repas scolaire » ;
- les modalités de portage financier des investissements et leur impact ou non sur la tarification;
- la transmission au CIAS des éléments financiers de l'année N en avril N+1 au plus tard;
- o la gouvernance, les modalités de gestion, de suivi et de prise de décision du service commun ;
- l'inscription que toute modifications législatives ou décision politiques propres à l'une des parties demeurent sans influence technique ou financière sur les autres :
- d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération, ainsi que son avenant n° 1 présenté ci-dessus.

32. Pôle gérontologique d'Annecy-le-Vieux - Portage foncier par l'EPF 74

Rapporteur : Monique PIMONOW

Vu l'article L 324-1 du code de l'urbanisme ;

Vu les statuts de l'EPF 74;

Vu le PPI de l'EPF 74 2019-2023;

Vu le règlement intérieur de l'EPF 74;

Vu les modalités d'intervention, de portage et de restitution définies dans la convention pour portage foncier entre la Commune et l'établissement public foncier de la Haute-Savoie.

Le Grand Annecy a sollicité l'intervention de l'établissement public foncier de la Haute-Savoie (EPF 74) pour répondre à une déclaration d'intention d'aliéner en vue de préempter une propriété bâtie située à Annecy, au cœur du chef-lieu de la commune déléguée d'Annecy-le-Vieux.

Cette propriété est mitoyenne au pôle gérontologique relevant de la compétence du Grand Annecy, constitué de l'EHPAD Les Vergers, la résidence autonomie La Cour et l'accueil de jour.

Face à la raréfaction du foncier et à la nécessité de développer et renforcer une offre de services et d'hébergements diversifiée et adaptée au vieillissement de la population, ladite propriété constitue une opportunité foncière intéressante pour renforcer le pôle gérontologique d'Annecy-le-Vieux.

Ainsi, l'acquisition par voie de préemption de cette propriété permettra *in fine* à la collectivité de venir renforcer les services existants, soit par une extension de l'EHPAD de petite taille, soit par la création de logements séniors voire intergénérationnels complémentaires.

Ce projet entre dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention de l'EPF (2019 / 2023), thématique « **Equipements Publics** ».

Le bien concerné est le suivant :

Désignation des biens préemptés sur la commune de ANNECY						
Situation	Section	N° Cadastral	Surface	Bâti	Non bâti	
9001 rue de la Cour	011 AL	123	14a 87ca	X		
Maison d'habitation (environ 200 m² sur 4 niveaux) avec terrain attenant, piscine et abri jardin – Libre d'occupation						

Conformément à l'arrêté du Directeur n° 2021-42 en date du 11 octobre 2021, l'EPF 74 a exercé son droit de préemption.

Cette préemption est réalisée sur la base d'une évaluation fixée par France Domaine pour la somme de 1 751 000,00 euros.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci.

Je vous l'ai déjà dit, nous avons mandaté un audit pour une restructuration de l'ensemble des EHPAD qui sont aujourd'hui, en raison du Covid, déficitaires pour une partie d'entre eux. Pour certains, non, mais pour d'autres le taux d'occupation est très faible, voire critique, notamment dans le cas des résidences trop petites pour avoir un équilibre. Nous publions l'appel d'offres dans une semaine, l'idée étant de vous présenter les résultats de cet audit pour mettre en place une restructuration, on ne s'interdit rien du tout.

On vous transmettra les résultats dans le courant du premier trimestre de l'année 2022.

Quand je parle de restructuration, je parle aussi de prendre en compte les difficultés de recrutement. Donc, peut-être remettre en question les petits établissements pour se recentrer sur les établissements beaucoup plus gros, où l'on concentrerait l'ensemble de nos personnels.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur ce portage de l'EPF?

M. BOGEY.- (*Chavanod*) Madame la Présidente, je ne participerai pas au vote, puisque je travaille à l'EPF.

Mme LA PRESIDENTE.- Très bien, merci.

Nous pouvons procéder au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR: 87

NON-VOTANT(S): 1 (Franck BOGEY)

- d'approuver les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien ;
- d'autoriser la Présidente à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la présente délibération.

33. Contrat de territoire espaces naturels sensibles (CTENS) - Action "agriculture et biodiversité" - Convention de coopération

Rapporteur : Christian ANSELME

Conformément aux engagements du contrat de territoire espaces naturels sensibles (CTENS) du Grand Annecy, adopté par le Conseil communautaire du 17 décembre 2020, l'agglomération mène une action d'amélioration des pratiques agricoles sur des milieux naturels fragiles, telles que les prairies fleuries et pelouses sèches.

Le Grand Annecy agit en tant que co-maître d'ouvrage de cette action avec le Conservatoire des espaces naturels de la Haute-Savoie (CEN-74 Asters). Le CEN est chargé d'une mission d'intérêt général visant à contribuer « à la préservation d'espaces naturels et semi-naturels notamment par des actions de connaissance, de maîtrise foncière et d'usage, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel sur le territoire régional ». Le CEN mène également « des missions d'expertise locales et des missions d'animation territoriale en appui aux politiques publiques en faveur du patrimoine naturel ».

Les objectifs de l'action

- créer les conditions de l'amélioration de la trame verte et bleue sur les secteurs où elle est dégradée ;
- identifier et mettre en œuvre des mesures de préservation et de restauration des écosystèmes agricoles présentant un haut niveau de biodiversité, dont les prairies fleuries et les pelouses sèches;
- proposer aux agriculteurs une analyse large des impacts (positifs ou négatifs) de leurs pratiques sur la biodiversité et des conséquences des évolutions de ces pratiques et des systèmes d'exploitation; les alerter sur les conséquences environnementales de l'intensification et sur la nécessité du maintien des infrastructures agro-écologiques;
- reconnaître et valoriser la qualité environnementale des pratiques agricoles au travers de la certification « Haute Valeur Environnementale », reconnue au niveau national et commune à toutes les productions agricoles. Cette certification peut constituer, pour les agriculteurs, un élément de motivation à entrer dans la démarche. C'est aussi un moyen de l'inscrire dans la durée.

Description de l'action

La première phase de cette action (2021-2022) permettra d'identifier les écosystèmes agricoles favorables à la biodiversité et d'élaborer des outils d'intervention. Les principales étapes sont :

- le recensement des milieux concernés, notamment les pelouses sèches et prairies fleuries ;
- la définition d'une stratégie et des outils d'intervention.

La première phase est une phase « test » durant laquelle des diagnostics agroenvironnementaux seront réalisés auprès des agriculteurs. L'objectif est d'inciter les agriculteurs à tendre vers une exploitation labellisée HVE (haute valeur environnementale), label attribué par l'Etat en fonction des mesures agro-écologiques mises en place sur l'exploitation.

La seconde phase, non chiffrée, correspond au déploiement de ces diagnostics auprès d'un maximum d'agriculteurs, ainsi qu'à des travaux de restauration des milieux.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2511-6 du code de la commande publique, la coopération est instituée entre les partenaires exclusivement pour une finalité d'intérêt public.

Dans ce contexte, il est proposé de passer une convention de coopération avec le CEN. Le montant à la charge du Grand Annecy est de 10 160 € TTC. Cette somme est inscrite au budget 2022.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques ? (*Non*). Nous pouvons voter.

M. OSTERNAUD.- (*Annecy*) Je ne prendrai pas part au vote, pour les mêmes raisons que précédemment, puisque je fais partie d'Aster.

Merci.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR: 87

NON-VOTANT(S): 1 (Xavier OSTERNAUD)

- d'approuver la convention de coopération entre le Grand Annecy et le CEN ;
- de payer le montant nécessaire à la réalisation de la coopération, soit 10 160 €;
- d'autoriser la Présidente à signer tous les documents nécessaires à cette coopération.

34. Approbation du PLU de Saint-Martin Bellevue (Commune de Fillière)

Rapporteur : Christian ANSELME

CONTEXTE

Le Conseil municipal de Saint-Martin-Bellevue a délibéré le 14 décembre 2009 pour prescrire la révision du POS valant PLU et l'a complété par une délibération du 25 juillet 2011.

Le document a été arrêté une première fois par le Conseil municipal le 26 juillet 2016 et a fait l'objet d'avis défavorables des personnes publiques associées (PPA).

Le projet urbain a évolué pour intégrer, notamment, l'encadrement de la mutation du bâti et l'accompagnement de la densification de l'espace urbain ainsi que le nouveau contexte territorial issu du SCoT du bassin annécien (commune de rang B au développement à conforter sur un ou deux pôles).

Le Grand Annecy a repris la procédure par délibération du 3 mars 2017 et décidé le 13 avril 2017 d'annuler la délibération d'arrêt du projet de PLU du 26 juillet 2016. La concertation a été prolongée et ses modalités ont été complétées par une délibération du 18 octobre 2018.

Le projet de PLU a été arrêté une deuxième fois le 27 juin 2019. L'autorité environnementale ayant décidé le 26 juin 2019 de soumettre le PLU à évaluation environnementale, la délibération d'arrêt du 27 juin 2019 a été retirée le 24 septembre 2020 et les études ont été reprises en ce sens, avec une concertation prolongée. Le PLU a été arrêté une troisième fois le 6 mai 2021. L'autorité environnementale a rendu son avis le 17 août 2021.

OBJECTIFS

Les objectifs poursuivis par le PLU sont rappelés ci-après :

AXE SOCIAL

- Echelonner dans le temps la production de logements pour tenir compte de la capacité des équipements existants et à venir et garantir la mise en œuvre d'une mixité sociale dans l'habitat
- Organiser le développement urbain dans un souci de limiter la consommation d'espace et de maintenir les terres agricoles :
 - Affirmer le rôle prépondérant des pôles des Diacquenods et de Mercier
 - Permettre une évolution limitée des hameaux périphériques, en cohérence avec les possibilités d'assainissement et en tenant compte de leur éloignement des centralités urbaines, afin de préserver l'agriculture et les paysages, voir stopper le développement de certains hameaux
- Anticiper et encadrer la mutation et la densification « au coup par coup » du tissu pavillonnaire
- Assurer des continuités piétons/cycles entre le chef-lieu (équipements publics), les pôles et les parcours de découverte et de loisirs périphériques

AXE ÉCONOMIQUE

- Privilégier l'implantation de nouvelles activités économiques sur le territoire, en prenant en compte les enjeux paysagers, notamment avec la ZAE des Voisins, identifiée comme zone emblématique régionale au SCoT du bassin annécien
- Identifier les zones d'activités existantes et permettre leur valorisation et leur aménagement (Villaret, La Touffière, Les Marais)
- Prendre en compte la dimension touristique liée au golf et permettre un développement en cohérence avec les lois en vigueur et les orientations du SCoT
- Préserver les espaces agricoles identifiés au SCoT et donc prioriser les enjeux liés à l'économie agricole

AXE ENVIRONNEMENT / PAYSAGE

- Compléter l'identification et la protection des sites présentant un intérêt écologique fort : réservoirs de biodiversité, zones humides, corridors, ripisylves des cours d'eau (dont la Fillière et le Viéran), voire certains espaces agricoles
- Préserver les paysages caractéristiques de la Commune (éléments identitaires du patrimoine bâti, cônes de vue sur le grand paysage, espaces agricoles, lignes de crêtes etc).

ARRÊT ET ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'article L.153-14 du code de l'Urbanisme, le bilan de la concertation a été acté et le projet de PLU a été arrêté par délibération du Conseil communautaire n° DEL-2021-103 du 6 mai 2021, communiqué pour avis aux personnes publiques associées ou consultées puis soumis à enquête publique par arrêté du Grand Annecy n°ARR-2021-18 du 24 août 2021.

L'enquête publique s'est déroulée du 10 septembre 2021 au 11 octobre 2021 inclus. Les observations et propositions du public ont été recueillies par courrier et courriel, sur des registres papier et dématérialisé, ainsi qu'au cours des permanences du Commissaire enquêteur. 88 observations ont été consignées dans le procès-verbal et 84 visites ont lieu lors des différentes permanences. A noter que 1.741 personnes ont consulté le registre dématérialisé.

Ces observations ont porté essentiellement sur des parcelles reclassées en zone agricole ou naturelle, y compris dans les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et les zones d'activités, ainsi que sur la question du logement social.

Le Commissaire enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions motivées le 8 novembre 2021. Ses conclusions sont favorables, avec une réserve et trois recommandations :

Réserve : "vis-à-vis des contradictions entre le besoin d'espace tel que défini à l'origine du projet et les choix de défense des zones humides rappelé dans les documents du dossier, à la mesure des dommages qui risquent d'être encourus par la zone humide mais aussi par toute la zone naturelle et agricole concernée, le projet de l'OAP n°5, Les Voisins ne me paraît pas acceptable en l'état actuel :

- il doit être revu en termes de zéro artificialisation nette et d'éviter-réduire-compenser,
- il doit également être revu en prenant la mesure des surfaces disponibles sur le Grand Annecy dans une logique différente, évoquée dans la réponse de la collectivité à l'avis de l'État. »

3 recommandations:

- « à propos du règlement écrit, revoir pour plus de précisions les articles UE 4/5, 5 et 6,
 - fixer les seuils de logements sociaux partout à 40 % plutôt que de réserver à Mercier un passage à 50%.
 - trouver les moyens pour que la zone 1AUXc des « Diaquenods-Impérial » soit bien une zone de proximité pour Saint-Martin Bellevue. »

Seuls les points évoqués dans le cadre de l'enquête publique et par les personnes publiques associées peuvent donner lieu à des modifications du projet arrêté.

Si toutes les demandes ne peuvent pas recevoir une réponse positive, il est justifié d'apporter au projet de PLU arrêté quelques modifications qui ne remettent pas en cause son économie générale.

Dans le cadre de l'approbation du projet :

La réserve est levée : le secteur 1AUxi des Voisins fera l'objet d'un phasage avec une ouverture à l'urbanisation possible uniquement dans un délai de 5 ans après approbation.

Les études complémentaires menées dans le cadre de l'évaluation environnementale et les échanges qui ont eu lieu au sujet du projet de zone d'activité des Voisins, ont montré qu'il est nécessaire de traiter les nouvelles zones d'activité avec une ambition environnementale forte.+ Concernant les demandes de constructibilité, celles-ci sont globalement toutes en extension de l'urbanisation en dehors des secteurs de densification identifiés au PLU. Or le parti d'urbanisme vise clairement à limiter l'extension des hameaux pour prioriser les enjeux agricoles, naturels, paysagers et pour stopper le mitage dans la commune. Ces demandes n'ont donc pas de suite favorable.

En revanche:

- La recommandation du commissaire-enquêteur pour revoir le règlement écrit de la zone UE est reprise.
- La recommandation de fixer les seuils de logements sociaux partout à 40% n'est pas reprise.
- La recommandation de trouver les moyens pour que la zone 1AUXc des « Diaquenods-Impérial » soit bien une zone de proximité pour Saint-Martin Bellevue n'est pas reprise car les outils du PLU à disposition ne le permettent pas.

Il est indiqué que les modifications apportées au projet de PLU résultent de l'enquête publique, du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, des observations faites par le public et des avis des personnes publiques associées ou consultées. Elles ne portent pas atteinte à l'économie générale du projet.

PROPOSITION DE MODIFICATIONS DU PROJET

- ⇒ Le règlement graphique est modifié pour :
 - o Mettre à jour la localisation du STECAL n°3 et réduire son emprise
 - Reclasser en zone NE (création d'un secteur naturel lié aux équipements publics) la zone
 1AUe du chef-lieu pour une surface de 1ha environ
 - Reclasser en zone UC les parcelles AO 66, 67, 68, 138, 139, 140 et 143 (secteur Pont Guillot La Fruitière) pour prendre en compte le hameau existant
 - o Reclasser en zone UC les parcelles AN 9 et AN 10 en partie (Sur les Chappaliers)
 - Reclasser en sone UC les parcelles BB 150 et BB 151 à Séchenal pour une meilleure cohérence avec l'existant;
 - o Reclasser en zone Nzh la parcelle AN 135 (Les Chappaliers)
 - Reclasser en zone Nzh la zone humide de Chez Bourgeois tel que définie par les services de l'État
 - o Reclasser en zone A une partie de la parcelle BB 3 à Séchenal
 - Adapter le contour de la zone UA (reclassement) et du STECAL n°2 pour la parcelle BC 42 (chef-lieu)
 - Adapter le contour de la zone UC pour les parcelles AX 340 et AX 337 (Mercier) pour donner suite à une mise jour du cadastre
 - Adapter le contour de la zone UXa pour la parcelle AR 108 (La Touffière) pour tenir compte d'une mise jour du cadastre
 - o Déplacer la zone UC de la parcelle AD 41 à la parcelle AD 48 (Burgaz)
 - Supprimer le repérage bleu patrimonial pour le bâtiment sur la parcelle AR 57 (secteur des Diacquenods)
 - Ajuster l'emplacement réservé n°7
 - Ajouter un emplacement réservé pour aménagement d'un cheminement mode doux afin de connecter la zone 1AUe (Coriat) au pôle commercial des Diacquenods
 - Ajouter un périmètre d'attente de projet d'aménagement global, au titre de l'article 151-41 5 du code de l'Urbanisme, pour le projet de zone d'activités des Voisins sur la zone 1AUxi
 - o Mettre à jour la légende et mettre en cohérence avec les corrections

⇒ Le règlement écrit est modifié pour :

- Supprimer la référence aux bâtiments patrimoniaux
- Préciser l'interdiction de raccordement aux zones de dissipation naturelle (ZDN) dans l'attente de leur régularisation
- Corriger la servitude de mixité sociale applicable à l'OAP n°1 « Mercier centre » avec un pourcentage fixé à 50% et à l'OAP n°8 « Diacquenods-Coriat » avec un pourcentage fixé à 35%
- Supprimer la référence aux typologies de logements locatifs sociaux
- o Maintenir le schéma sur les jacobines
- Mettre en place une règle de hauteur maximum fixée à 10m en zone UXa et UXc

- Mettre en place des règles sur la hauteur, l'emprise au sol et l'aspect des toitures et ajuster la règle sur les stationnements en zone 1AUe
- Supprimer la référence à la zone 1AUXc
- Ajouter les règles afférentes à la mise en place d'un périmètre d'attente de projet d'aménagement global en zone 1AUxi
- Ajouter les règles afférentes à la zone NE
- o Clarifier le règlement de la zone N :
 - Reprendre la doctrine de la CDPENAF
 - Préciser qu'aucun raccordement aux zones de rejets végétalisés existantes ne pourra être réalisé dans l'attente de leur régularisation au titre de la loi sur l'eau
- o Clarifier le règlement de la zone A :
 - Reprendre la doctrine de la CDPENAF sur la gestion des logements : un seul logement de fonction de 80m² de surface de plancher (SDP accolé ou intégré ou bâtiment principal) et des annexes / extensions (annexes limitées à 50m² de SDP et possibilité d'extension limitée à 30% de la SDP de la construction existante, dans la limite de 60m² de SDP)
 - Clarifier la rédaction pour que l'implantation des équipements publics soit justifiée et qu'ils soient compatibles avec l'exercice de l'exploitation agricole
 - Préciser la règle encadrant les affouillements / exhaussements, de manière à n'autoriser que les aménagements dûment justifiés par des impératifs de valorisation agricole, avec un suivi et une remise en état agricole
 - Compléter la rédaction pour l'implantation des annexes touristiques en la conditionnant (nécessaires aux exploitations, accolées ou dans les bâtiments existants, dans la limite de 80m² de SDP)
 - Compléter la règle sur les points de vente (superficie) en les liant à l'acte de production (de l'exploitation ou d'exploitations locales)
- Corriger le tableau des destinations autorisées en zone N en rappelant que les locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés sont bien autorisés sous conditions
- Ajouter des précisions concernant l'assainissement en l'absence de raccordement au réseau collectif, selon les prescriptions du SILA
- Ajouter des précisions concernant la gestion des eaux pluviales, selon les prescriptions du SILA

⇒ Les OAP sont modifiées :

- o Pour l'OAP n°6 Mercier Les Sauts (zone 1AUxa) :
 - Préciser la desserte des lots
 - Mettre à jour le schéma d'intention
 - Préciser que la règle applicable à la zone est celle du secteur 1AUXa et du secteur 1AUe et non 1AUXe
- Pour l'OAP n°8 Diacquenods-Coriat (zone 1AUE) :
 - Indiquer que les stationnements devront être végétalisés et perméables
 - Exiger 35% de logements sociaux
 - Autoriser l'hébergement
 - Mettre à jour le schéma d'intention

o Pour l'OAP n°9 sous le Chef-lieu, rappeler que les stationnements devront être végétalisés et perméables

A ces modifications s'ajoutent quelques rectifications et mises à jour :

- ⇒ La mise à jour du rapport de présentation avec :
 - o la justification des modifications apportées aux pièces règlementaires après la consultation des personnes publiques associées et l'enquête publique;
 - o la justification sur la nécessaire mutualisation des zones d'activité économique locales ;
 - o la justification du phasage du projet de zone d'activité des Voisins ;
 - o la correction d'erreurs de rédaction et de plumes ;
 - o l'annexion de l'étude environnementale pour le secteur des Voisins.
- ⇒ La mise à jour des annexes sanitaires
- ⇒ La mise à jour des annexes informatives (arrêté préfectoral de classement sonore des infrastructures terrestres en vigueur, carte des aléas naturels)

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-41-3 énonçant que les compétences transférées par les communes aux établissements publics existants avant la fusion, à titre obligatoire, sont exercées par le nouvel établissement public sur l'ensemble de son périmètre,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5216-5 énonçant que la Communauté d'agglomération exerce de plein-droit, en lieu et place de ses communes membres, la compétence en matière d'aménagement de l'espace communautaire, notamment plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,

VU le code de l'Urbanisme et notamment l'article L.153-9 disposant que l'EPCI peut achever, s'il le décide, les procédures engagées par une commune membre avant le transfert de compétence, la commune concernée devant préalablement donner son accord à l'EPCI,

VU le code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.153-11 à L.153-22 et R.153-2 à R. 153-10 dans leur rédaction en vigueur à compter du 1er janvier 2019,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2016-0056 du 29 juillet 2016 portant fusion de la Communauté de l'agglomération d'Annecy et des communautés de communes du pays d'Alby, de la Fillière, de la rive gauche du lac d'Annecy et de la Tournette,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2018-0066 du 21 décembre 2018 approuvant les statuts du Grand Annecy,

VU la délibération n°71-2009 du 14 décembre 2009 et la délibération complémentaire n° 2011-07-01 du 25 juillet 2011 du Conseil municipal de Saint-Martin-Bellevue prescrivant la révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Martin-Bellevue,

VU la délibération n° 2017-37c du 13 février 2017 du Conseil municipal de Fillière donnant son accord au Grand Annecy pour achever la procédure en cours de révision du plan local d'urbanisme engagée par la Commune,

VU la délibération n° 2017/101 du 3 mars 2017 du Conseil communautaire décidant d'achever la procédure de révision du plan local d'urbanisme de Saint-Martin-Bellevue,

VU la délibération n° 2017-172 du 13 avril 2017 du Conseil communautaire du Grand Annecy, annulant la délibération d'arrêt du projet de PLU de Saint-Martin-Bellevue du 26 juillet 2016,

VU la délibération n° 2018/519 du 18 octobre 2018 du Conseil communautaire du Grand Annecy apportant des compléments aux délibérations prescrivant la révision du PLU, précisant les modalités de concertation et l'évolution de la forme du règlement,

VU la délibération n° 2018-657 du 20 décembre 2018 du Conseil communautaire du Grand Annecy, actant le débat sur les orientations générales du PADD,

VU l'examen en Commission départementale de la nature, des paysages et des sites du 12 avril 2019 du dossier de demande de dérogation au principe d'urbanisation en continuité pour la création de la zone d'activités économiques des Voisins,

VU l'avis n° 2019-ARA-KKUPP-01482 du 26 juin 2019 de la mission régionale d'autorité environnementale, reçue le 27 juin 2019, qui après examen au cas par cas en application de l'article R.104-28 du code de l'Urbanisme, soumet le projet de révision du PLU de Saint-Martin-Bellevue à évaluation environnementale.

VU le recours gracieux présenté par le Grand Annecy le 12 août 2019 envers la décision de la mission régionale d'autorité environnementale,

VU l'avis n° 2019-ARA-KKUPP-01682 du 2 octobre 2019 de la mission régionale d'autorité environnementale, qui après examen du recours gracieux, confirme sa décision initiale,

VU la délibération n° D-2020-394 du 24 septembre 2020 du Conseil communautaire du Grand Annecy retirant la délibération d'arrêt du PLU de Saint-Martin-Bellevue du 27 juin 2019 et prolongeant la concertation,

VU le bilan de la concertation, conformément à l'article L.103-6 du code de l'Urbanisme,

VU la délibération n° DEL-2021-103 du 6 mai 2021 du Conseil communautaire du Grand Annecy tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU de Saint-Martin-Bellevue,

VU l'avis n° 2021-ARA-AUPP-1055 du 17 août 2021 de la mission régionale d'autorité environnementale portant sur l'évaluation environnementale de la révision du PLU,

VU l'arrêté n° ARR-2021-18 du 24 août 2021 de la Présidente du Grand Annecy prescrivant l'enquête publique du 10 septembre 2021 au 11 octobre 2021 inclus sur le projet arrêté du PLU de Saint-Martin-Bellevue.

VU les avis joints à l'enquête publique, les observations du public, le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur,

VU la présentation des avis joints à l'enquête, des observations du public, du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur à la conférence des maires du 10 décembre 2021,

Considérant les avis favorables émis par les personnes publiques associées sur le projet de plan local d'urbanisme arrêté,

Considérant les conclusions et l'avis favorable du Commissaire enquêteur,

Considérant la stratégie économique présentée le 8 octobre 2021 par le Grand Annecy, qui a pour ambition de répondre à la fois aux enjeux de durabilité, de transition écologique et à ceux du numérique.

Considérant que le projet de plan local d'urbanisme, modifié de façon mineure pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire enquêteur, tel qu'il est tenu à disposition des élus préalablement au Conseil communautaire (à la direction de l'Aménagement du Grand Annecy), est prêt à être approuvé, conformément aux articles L153-21 et L153-22 du code de l'Urbanisme,

Après avoir entendu l'exposé,

M. ANSELME.- (Fillière) Christian, peut-être veux-tu compléter?

M. ROPHILLE.- (Fillière) Ce PLU marque vraiment un changement d'état d'esprit et de perception. L'habitat en extension, c'est terminé, on essaye d'imprégner l'esprit des gens avec le fait que maintenant on construit différemment : on densifie, on n'étale plus, on préserve la nature. Ici, on a véritablement franchi un cap. En mairie, il est vrai que des mécontents viennent, j'en ai reçu encore aujourd'hui, et j'essaie de leur faire de la psychologie et de leur expliquer que les temps ont changé et que, comme le disait Coluche, « expliquez-moi ce que vous voulez, je vous dirai comment vous en passer ». Ce n'est pas tout à fait cela, mais je leur explique comment optimiser leurs terrains. Sur ceux qui sont constructibles, on construit différemment.

Beaucoup de gens attendent également beaucoup du PLUI pour finir de formaliser certaines choses, comme l'aménagement sur le secteur de la gare.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (Non).

On peut donc procéder au vote.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR: 88

d'approuver la révision du PLU de Saint-Martin-Bellevue.

Conformément aux articles R153-20 et R153-21 du code de l'Urbanisme, la délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège du Grand Annecy, à la Mairie de Fillière et à la mairie déléguée de Saint-Martin-Bellevue. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. La délibération sera, en outre, publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R5211-41 du code général des collectivités territoriales.

Chacune de ces formalités de publicité doit mentionner le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

La délibération d'approbation produira ses effets juridiques dès sa transmission au Préfet, conformément à l'article L153-23 du code de l'Urbanisme et dès l'exécution de l'ensemble des formalités prévues à l'article R153-21 du code de l'Urbanisme, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Conformément à l'article L153-22 du code de l'Urbanisme, le dossier de plan local d'urbanisme de Saint Martin Bellevue après approbation, sera tenu à la disposition du public dans les lieux suivants, aux jours et heures habituels d'ouverture, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

- Grand Annecy direction de l'aménagement 46 avenue des lles 74 000 ANNECY ;
- mairie de Fillière 300 route des Fleuries 74 570 FILLIÈRE ;
- mairie déléguée de Saint-Martin-Bellevue 1 route des Écoles 74 370 FILLIÈRE ;
- préfecture de la Haute-Savoie Rue du 30ème Régiment d'Infanterie 74 000 ANNECY.

35. Avenant n° 8 au contrat d'obligation de service public avec la SIBRA

Rapporteur: François ASTORG

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5216-5 portant compétences des communautés d'agglomération ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1411-6 portant dispositions relatives aux délégations de services publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1531-1 relatif aux sociétés publiques locales ;

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L2511-1 et suivants, portant dispositions relatives aux relations internes au secteur public ;

Vu l'avis favorable de la commission de délégation de services publics en date du 6 décembre 2021 ;

Préambule

Par délibération du 17 décembre 2015, le Conseil de Communauté de l'Agglomération d'Annecy a attribué un contrat d'obligation de service public (COSP) des transports urbains à la société intercommunale des bus de la région annécienne (SIBRA), société publique locale dont le capital est détenu par le Grand Annecy, les communes du Grand Annecy et la communauté de communes Rumilly Cœur de Savoie.

Le COSP a été conclu pour une durée de 6 ans, soit du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2021.

Modifications objet du présent avenant au COSP

En <u>premier lieu</u>, en 2021, la SIBRA s'est vu attribuer par le Grand Annecy des **prestations supplémentaires** :

- 1) Le renforcement des dessertes hivernales des massifs du Semnoz et des Glières à compter de l'hiver 2020-2021 ;
- 2) La mise en place d'une ligne temporaire de desserte des points de vaccination anti-Covid durant le 1^{er} trimestre 2021 ;
- 3) La mise en œuvre de l'offre de mobilité estivale par la création de lignes saisonnières ou le renfort temporaire de lignes existantes :
 - lignes montagne à destination du Semnoz,
 - lignes montagne à destination de la Forclaz et Montmin (Talloires-Montmin)
 - navettes village de Sevrier, Saint-Jorioz, et Menthon-Saint-Bernard / Bluffy,
 - lignes 40 et 80 pour les dimanches de juillet aout,
 - lignes du lac pour les week-ends de septembre ;
- 4) Le développement de l'activité de location de vélo en longue durée avec l'augmentation de la flotte de vélo à assistance électrique « Vélonecy » :
- 5) La création d'un service saisonnier de location de vélo en libre-service (« *Vélonecy 60 minutes* ») de juin à décembre 2021 ;
- 6) La reprise de lignes non urbaines gérées par la région AURA (lignes n° 52 et n° 61) à compter du 1^{er} septembre 2021 et leur transformation en lignes régulières n° 50 et n° 60;
- 7) La création d'un service de transport à la demande sur le secteur de Leschaux à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

- 8) Le renfort de l'offre sur certaines lignes existantes à compter du 1er septembre 2021 :
 - lignes non urbaines n° 40, 80, 82,
 - certains services scolaires sur Annecy-le-Vieux, Pringy et entre Chavanod et Poisy.

L'impact financier de ces mesures en 2021 sur les engagements de dépenses et de recettes de la SIBRA est détaillé dans l'avenant.

Il apparaît donc nécessaire de régulariser les ajustements de l'offre de transport intervenus en 2021.

En <u>deuxième lieu</u>, la **pandémie de Covid-19** a fortement impacté les **recettes commerciales**, en entrainant une forte baisse de la fréquentation du fait notamment des nouvelles contraintes sanitaires.

Cette baisse de fréquentation observée et de l'ordre de 20%.

C'est la raison pour laquelle il apparaît nécessaire de réajuster les engagements de recettes pour 2021 dans cette proportion afin de les ramener à 4 983 154 €.

En <u>troisième lieu</u>, la SIBRA s'est engagée à mener un plan de progrès de **qualité de service** définie conjointement avec le Grand Annecy.

Pour l'année 2021, les critères de qualité de service retenus dans le COSP sont les suivants :

- information,
- accueil.
- propreté,
- ponctualité,
- confort.

La mesure de ces critères est réalisée à partir de sondages mensuels effectués par une société extérieure mandatée par le Grand Annecy.

La rémunération variable de la SIBRA, pour l'année 2021, devra être calculée conformément à l'article 27.6 du contrat et au barème de l'annexe 16, sur la base des mesures réalisées durant les mois de janvier à décembre 2021.

Ces éléments doivent être pris en compte dans le cadre du présent avenant.

En <u>quatrième lieu</u>, les parties ont convenu qu'il était nécessaire que la SIBRA obtienne l'accord préalable obligatoire du Grand Annecy pour toute **action de communication** hors promotion commerciale.

En effet, il est apparu nécessaire de définir de manière plus précise les responsabilités des parties en matière de communication, afin notamment d'assurer une meilleure coordination des actions engagées par l'opérateur interne et l'autorité organisatrice.

En cinquième lieu, les parties souhaitent améliorer le suivi de l'activité.

En effet, l'autorité organisatrice souhaite voir renforcé le report annuel et mensuel d'informations.

En <u>sixième lieu</u>, il apparaît nécessaire d'acter la **prolongation d'une année de la durée du COSP**.

En effet, compte des travaux en cours sur les orientations en matière de politique de mobilité au sein de l'autorité prganisatrice, la prolongation du contrat est préférable afin d'engager ensuite un nouveau cycle contractuel en cohérence avec les décisions de l'autorité organisatrice.

En <u>septième lieu</u>, les parties souhaitent fixer les **modalités de règlement des acomptes de 2022**. Ceux-ci seront réglés sur la base du chiffre d'affaires de 2021. Il convient de l'indiquer dans le COSP.

En <u>huitième lieu</u>, les parties souhaitent intégrer au COSP des clauses relatives à la **fin du contrat**.

Il apparaît nécessaire de préciser les obligations des parties préalablement à la fin du COSP s'agissant principalement de l'information de l'autorité organisatrice.

En <u>neuvième lieu</u>, les parties conviennent qu'un **prochain avenant** sera conclu en 2022.

Par conséquent, il convient de modifier l'article 25 « Détermination des engagements de l'opérateur interne » et les annexes suivantes du contrat OSP :

- 1. Annexe 1 Consistance du réseau ;
- 2. Annexe 7 Charges et produits du compte de gestion de l'exploitation.

M. ASTORG.- (Annecy) Y a-t-il des questions ? (Non).

Mme LA PRESIDENTE.- Nous procédons au vote.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR: 88

- d'approuver les termes de l'avenant n° 8 au contrat d'obligation de service public nous liant à la SPL SIBRA, joint au présent rapport,
- d'autoriser la Présidente à signer cet avenant n° 8 au contrat d'obligation de service public, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

36. Convention de financement de la ligne régulière 40 avec Grand Lac

Rapporteur : François ASTORG

La ligne régulière 40 Entrelacs / Annecy (anciennement ligne 171) est gérée par le Grand Annecy et exploitée par la Sibra depuis septembre 2018.

Les services, à l'origine dédiés aux scolaires, ont été régulièrement étoffés pour atteindre, à compter du

1er septembre 2021, 10 allers-retours quotidiens du lundi au samedi, dont 2 directs entre Alby P+R et Annecy gare.

Une nouvelle convention de financement de la ligne doit être signée entre le Grand Annecy et Grand Lac pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2024.

Elle comporte une clef de répartition inchangée :

- Grand Annecy: 50 %, assumés précédemment par la Région Auvergne-Rhône-Alpes;
- Grand Annecy et Grand Lac: répartition des 50 % restants au prorata des kilomètres parcourus sur leur ressort territorial, soit respectivement 21 km (45,65 %) et 2 km (4,35 %).

La participation de Grand Lac est estimée, avant déduction des recettes commerciales, à 19.088 € pour 2021/2022 et 20.271 € pour 2022/2023 et 2023/2024. Cette participation sera ajustée en fonction des dépenses réellement engagées.

M. ASTORG.- (*Annecy*) Avez-vous des questions ? (*Non*).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci, nous procédons au vote.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR: 88

- d'approuver la convention de financement pour l'exploitation de la ligne commerciale 40 Entrelacs / Annecy ;
- d'autoriser la Présidente à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

37. Délégation de service public pour la mise en service de navettes lacustres comme transport à passagers reliant les communes du Grand Annecy riveraines du Lac d'Annecy

Rapporteur : Didier SARDA

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1411-1 à L.1411-19 et L.1413-1,

Vu le code de la commande publique, et notamment son article L.1121-1 relatif aux contrats de concession ;

Vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux en date du 6 décembre 2021 ;

Vu le rapport annexé présentant les caractéristiques des prestations devant être assurées par le délégataire ;

Considérant la nécessité de développer une alternative de transport à la voiture en période estivale ;

Considérant la nécessité de mettre en place un service de navettes lacustres comme transport à passagers reliant les communes du Grand Annecy riveraines du lac d'Annecy;

I - PREAMBULE

Le lac d'Annecy attire de nombreux touristes et excursionnistes toute l'année avec de véritables pics de fréquentation en période estivale. Cet afflux de population occasionne alors une congestion chronique de certains axes routiers provoquant ainsi des nuisances et des dysfonctionnements (pollution liée au rejet de gaz à effet de serre, accidents, stress, bruit ...).

Ces phénomènes de congestion peuvent avoir un réel impact sur la qualité de vie des habitants et l'attractivité du bassin annécien, aussi bien pour les clientèles touristiques, en termes de choix de destination, que pour les entreprises, en termes de choix d'implantation de leur activité.

La mobilité touristique, une part essentielle de la mobilité. Si les déplacements touristiques ne représentent que 1,3% des déplacements des Français, ils représentent 40% de l'ensemble des distances parcourues, dont 80% pour motifs personnels.

Le transport, dépense principale du séjour touristique, représente en moyenne en France 29% (Insee, DGCIS) des dépenses des séjours touristiques des Français, loin devant l'hébergement (16%) et la restauration (12%). Cette dépense est encore plus importante dans les courts séjours et pour les clientèles étrangères.

Une expérimentation réussie. En réponse à l'étude touristique de 2017 et à l'objectif n°48 du projet de territoire du Grand Annecy, la communauté d'agglomération du Grand Annecy a expérimenté durant les périodes estivales de 2018 à 2021 l'offre de services de navettes lacustres pour desservir les communes riveraines du lac d'Annecy. Le nombre de passagers n'a cessé d'augmenter d'une saison à l'autre, malgré le contexte sanitaire lié au Covid 19. Le Grand Annecy souhaite maintenir ce service et le développer en s'appuyant sur ce retour d'expérience.

II – OBJET DE LA PRESTATION: MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE NAVETTES LACUSTRES ESTIVALES RELIANT LES COMMUNES DE L'AGGLOMERATION ANNECIENNE RIVERAINES DU LAC D'ANNECY

Le Grand Annecy souhaite développer une alternative de transport à la voiture en période estivale en proposant un service efficace de déplacement sur le lac d'Annecy. Par service efficace, il est entendu que les traversées doivent être les plus directes et rapides possible, permettant de transporter le plus grand nombre de passagers. Ainsi, les traversées transversales sur le grand lac seront privilégiées car offrant un gain en temps de déplacement important.

Il sera loisible aux candidats de prendre les hypothèses d'exploitation qui leur semblent les plus pertinentes.

1) Les points d'arrêts

A titre indicatif, 7 communes ont été identifiées comme devant être desservies :

- Annecy,
- Veyrier-du-Lac,
- Menthon-Saint-Bernard.
- Talloires-Montmin.
- Duingt,
- Saint-Jorioz,
- Sevrier.

En fonction de la taille des bateaux qui seront mis en service par le candidat, deux options sont possibles, les débarcadères publics (pour les gros bateaux) ou les ports communaux.

Si les débarcadères utilisés par la Compagnie de Navigation du Lac d'Annecy (CNLA) sont envisagés par le candidat, en lieu et place des ports communaux, les horaires devront être en cohérence avec les horaires des bateaux de la CNLA, afin qu'il n'y ait pas de conflits d'usage.

2) Fréquence et amplitude des services

Le fonctionnement des navettes sera saisonnier du samedi 18 juin (inclus) au dimanche 10 septembre 2023 (inclus), ou 10 septembre 2024 (inclus) si reconduction, et défini comme suit :

- tous les jours de la semaine en juillet et août, sauf en cas d'interdiction de navigation sur le lac;
- les deux derniers week-ends (samedis et dimanches) des mois de juin et les deux premiers week-ends de septembre, sauf en cas d'interdiction de navigation sur le lac.

Il devra également proposer dans son offre une solution alternative en cas d'indisponibilité de pilote ou panne sur le bateau.

Le candidat pourra, s'il estime que c'est opportun, proposer des dessertes et horaires spécifiques pour d'autres grands évènements (FIFA, Fête du Lac, Company Cup, etc) en lien avec les organisateurs de ces évènements.

Le nombre d'allers-retours organisés dans la journée et les horaires seront définis par le candidat.

3) Les bateaux

La capacité globale cumulée des bateaux sera au minimum de 36 places.

Le délégataire mettra tout en œuvre pour limiter l'impact environnemental de l'exploitation. En particulier, tout ou partie des bateaux utilisés pour les navettes, sous réserve de ne pas allonger excessivement le temps de parcours, pourront être équipés d'une motorisation faibles émissions (ex: hybride, électrique, biocarburant, etc.) ou utiliser toute solution innovante permettant de réduire les polluants atmosphériques, mais aussi le bruit.

Le délégant se réserve le droit d'expérimenter, pendant tout ou partie de la durée de la convention, sur une liaison nouvelle ou exploitée par le délégataire, un bateau à faibles émissions. Celui-ci sera mis à disposition par le délégant, le délégataire ou toute autre entité.

Les bateaux (en dehors, le cas échéant, de l'expérimentation précitée) resteront et demeureront la propriété du délégataire.

La capacité minimum des bateaux sera de 12 passagers. L'offre des candidats qui proposent des bateaux de plus grande capacité (ex : 30 à 40 passagers), sans allongement à l'excès du temps de parcours, sera valorisée techniquement.

L'entretien des bateaux sera à la charge du délégataire.

La possibilité de transporter des personnes à mobilité réduite devra être étudiée par le candidat et le transport de poussettes autorisé.

La voie verte étant présente sur la quasi-totalité du pourtour du lac, le candidat devra permettre de transporter des vélos et des trottinettes.

4) Le stationnement des bateaux

Pour le stationnement des bateaux la nuit, le délégataire fait son affaire de trouver le lieu et de régler les charges liées au stationnement.

5) Tarifs

Le montant du prix de vente du billet (prix public) sera de 3 euros maximum pour des petits trajets et de 6 euros maximum pour les trajets plus complexes pour un adulte.

Un tarif réduit et/ou gratuit sera proposé pour les enfants. Cette tarification et la définition des tranches d'âges seront proposées par le candidat.

Des tarifs spéciaux (ex : aller-retour, vélo, famille, à la semaine, intermodal, etc) pourront être proposés par le candidat.

6) Information - communication

Le délégataire devra proposer un dispositif de communication, réaliser le flocage des bateaux et mettre en place l'information voyageurs (affiches).

La signalisation des sites d'embarquements avec les informations relatives aux traversées (horaires, tarifs, etc.) sera assurée par le délégant, en concertation avec le gestionnaire du domaine public fluvial (Direction départemental des territoires de la Haute-Savoie). Les conditions de navigation pouvant évoluer, l'utilisateur devra à tout moment disposer des informations actualisées (exemple : modification des horaires en cas de mauvaises conditions météorologiques). Le délégataire devra informer continuellement le délégant des modifications éventuelles du service.

Le délégant éditera des plaquettes et les diffusera auprès des partenaires touristiques. Une communication sur ses sites internet et, sous réserve de leur accord, sur les sites internet des communes desservies leur sera également demandée.

Le délégant mettra également à disposition du délégataire une enquête de satisfaction à destination des usagers.

7) Durée de la convention

Conformément à l'article 34 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative aux contrats de concession, la durée de la convention est fixée à deux (2) ans, renouvelable un (1) an par reconduction tacite. Le délégataire informera par écrit le délégant au moins quatre (4) mois avant le début de la saison 2024 de son intention de ne pas reconduire la convention.

Le candidat retenu signera une convention pour la période du samedi 18 juin 2022 (inclus) au dimanche 10 septembre 2023 (inclus) (2 saisons) ou au dimanche 10 septembre 2024 (en cas de reconduction pour une 3e saison) avec le délégant sur la base du projet qu'il aura décrit dans son dossier de propositions en tenant compte des remarques formulées par la collectivité.

8) Conditions Financières

Le délégant pourra prendre en charge jusqu'à 50 % du prix TTC de chaque billet vendu (ce pourcentage pourra être inférieur en fonction de l'offre du/des candidat(s)).

Le versement de l'aide financière se fera selon les modalités suivantes :

- un premier versement forfaitaire pour le lancement du service de 80 000 € début juillet ;
- un deuxième versement forfaitaire pour la réalisation du service de 40 000 € courant août ;
- un dernier versement dont le montant sera plafonné en fonction du nombre de passagers transportés et de l'offre proposée (grille tarifaire, nombre de rotations, amplitude horaire, etc). Ce dernier versement interviendra mi-septembre sur présentation d'une facture détaillée, des souches de tickets vendus (à défaut de système billettique) sur lesquels apparaitra le profil de l'acheteur (adulte, enfant, etc) et d'un bilan qualitatif et quantitatif indiquant notamment la commune et le département d'origine des usagers.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci.

Y a-t-il des questions ? (Non).

Nous pouvons donc procéder au vote.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR: 88

- d'approuver le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion d'un service de navettes lacustres, pour une durée de deux ou trois saisons ;
- d'approuver les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le délégataire, telles que définies dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération;
- d'autoriser la Présidente à engager toutes démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes et documents nécessaires à cette fin ;
- d'autoriser la Présidente à solliciter la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le conseil départemental de la Haute-Savoie et la communauté de communes des Sources du Lac pour d'éventuels partenariats.

38. Centre de Congrès de l'Impérial - Renouvellement de la délégation de service public

Rapporteur : Frédérique LARDET

Par un contrat prenant effet le 1^{er} novembre 2016, la Communauté de l'agglomération d'Annecy a confié l'exploitation du centre des congrès à la société par actions simplifiées l'Impérial d'Annecy. Cette décision a été approuvée par délibération du Conseil communautaire du 28 septembre 2016.

La durée de ce contrat d'affermage, initialement prévue pour trois ans, a été prolongée de deux ans par un avenant approuvé par délibération du Conseil communautaire n°2019/421 du 26 septembre 2019, puis de six mois par un nouvel avenant approuvé par délibération n°2021/238 du 30 septembre 2021.

Cette convention arrivant à échéance le 30 avril 2022, et afin d'éviter toute interruption dans l'activité de service public, il convient de lancer une consultation pour sélectionner un exploitant. Cette procédure de délégation de service public doit permettre de désigner un fermier qui assurera la gestion du centre de congrès de l'Impérial pour une durée de 10 ans.

La durée de 10 ans est justifiée par le programme des investissements qui sera porté par le concessionnaire dans le cadre de la délégation de service public. Le cahier des charges de la consultation détaillera les attentes de la collectivité quant aux investissements prévisionnels.

Il est proposé d'adopter le principe de la gestion déléguée du centre des congrès, dans le cadre d'une convention de délégation de service public, conclue après une procédure de mise en concurrence conduite en conformité avec les dispositions des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Il est également proposé d'autoriser la Présidente à lancer la procédure de délégation de service public, selon les principes exposés dans le présent rapport.

Ces principes sont les suivants :

- La convention aura pour objet l'exploitation par voie d'affermage du centre des congrès, ce mode apparaissant comme le plus adapté comme exposé en annexe.
- L'affermage comprendra notamment la mise à disposition des locaux et de l'ensemble de leurs équipements constituant le centre des congrès (installations et mobiliers).
- L'affermage prévoira par ailleurs la mise en œuvre par le fermier de tout moyen nécessaire à l'exploitation du centre des congrès ainsi qu'à la conduite d'une politique de promotion active de cet ouvrage.
- Le fermier devra maintenir en bon état de fonctionnement le bâtiment, les éléments techniques, le matériel et le mobilier.
- La convention d'affermage aura une durée de 10 années.
- Le fermier devra contribuer à donner au centre des congrès le rôle et l'importance que le Grand Annecy en attend aux moyens des actions suivantes :
 - La promotion et la prospection en collaboration étroite avec LAC ANNECY CONGRES – dans le but d'atteindre des objectifs commerciaux ambitieux en fonction des équipements mis à sa disposition;
 - La gestion, l'accueil et la mise en œuvre par tous moyens appropriés de congrès, manifestations, colloques, séminaires ou tous autres événements nationaux ou internationaux, à caractère culturel, professionnel, associatif ou social;
- Le fermier se rémunérera auprès des usagers du centre des congrès par la perception de tarifs correspondants à la location des salles. Il se rémunérera également, notamment, par la facturation aux usagers de ses prestations relatives à l'organisation de la logistique nécessaire aux manifestations, à l'accueil des congressistes, à la gestion des hébergements et à la restauration.
- Le Grand Annecy bénéficiera à titre gratuit de douze unités de réservation par année (par « unité de réservation », on entend l'utilisation d'un ou plusieurs salons du même étage pendant une durée maximale de 4 heures).
- Le fermier exploitera le centre des congrès à ses risques et périls.
- Le Grand Annecy percevra une redevance d'occupation du domaine public.

Le Grand Annecy pourra verser des compensations financières pour les sujétions particulières de service public pesant sur le délégataire.

Le Grand Annecy pourra verser une subvention pour la réalisation d'investissements

En conséquence, au vu de ce qui vient d'être exposé et conformément, d'une part, aux articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et, d'autre part, à l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux du 6 décembre 2021,

Mme LA PRESIDENTE.- Y a-t-il des questions ? (*Non*).

Je vous propose de mettre cette délibération au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR: 88

- d'adopter le principe de la gestion déléguée du centre des congrès ;
- d'autoriser la Présidente à lancer la procédure de délégation de service public visant à sélectionner le futur délégataire, lequel devra exploiter le service conformément aux principes retenus dans le présent rapport.

39. Club des entreprises de l'Université Savoie Mont-Blanc - Convention

Rapporteur : Thomas MESZAROS

Le Club des Entreprises, association Loi 1901 d'intérêt général, mobilise entreprises et institutions des deux Savoie – soit près d'une centaine d'adhérents et 30.000 contacts professionnels références – avec lesquels il entretient des relations quotidiennes au profit des étudiants et enseignants-chercheurs de l'Université Savoie Mont-Blanc.

Depuis sa création en 1991 pour accompagner l'IUP Commerce Vente d'Annecy, puis de sa fusion avec l'APEI de Polytech Annecy-Chambéry en 2013, le Club des Entreprises s'est déployé progressivement dans l'ensemble des composantes de l'Université Savoie Mont-Blanc.

Il dispose d'un budget annuel de plus 500 000 € qui provient pour l'essentiel des dons des entreprises membres, éligibles au mécénat, et des subventions accordées par les collectivités locales.

Il est entièrement consacré à la mise en œuvre de son programme, par une équipe de 9 salariés répartis dans les différentes écoles partenaires, sur les trois campus.

Son plan d'actions est motivé par les résultats concrets attendus (et observés) en terme d'employabilité des étudiants, de gestion prévisionnelle des compétences dans les entreprises et d'attractivité du territoire.

La proximité entretenue depuis 30 ans par le Club avec le tissu industriel, économique et institutionnel des deux Savoie lui permet donc d'assurer une relation à forte valeur ajoutée entre monde universitaire et milieux professionnels.

Soucieux du développement des formations supérieures locales en lien avec les besoins des entreprises locales, le Grand Annecy a décidé, dès la création de ces associations dont la fusion a abouti à la structure actuelle, de leur apporter son appui en leur versant une subvention annuelle.

Le Grand Annecy souhaite poursuivre son soutien à l'association « *ISE-Club des entreprises Université Savoie Mont-Blanc* » par l'allocation d'une subvention annuelle de fonctionnement de 32 000 €, dont le montant est inscrit au BP 2022. Il sera proposé de renouveler cette aide pour 2023 et 2024, par l'inscription aux budgets primitifs correspondants.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci.

Y a-t-il des questions? Marie BERTRAND.

Mme BERTRAND.- (*Annecy*) À moins qu'il n'y ait eu changement depuis, sur le site internet il est toujours noté qu'Olivier SALONE est président de l'association, alors que je vois qu'il a quitté le groupe PSB Industrie, une entreprise de la région, en 2017, et a pris d'autres fonctions dans un autre département. Est-ce qu'il y a eu changement ou est-ce qu'il y a changement à venir ?

Merci.

M. MESZAROS.- (*Annecy*) Il y a effectivement eu un changement, mais il s'est opéré très récemment, puisque la semaine dernière, de tête, l'Assemblée générale a eu lieu à Marcellaz-Albanais, où le Grand Annecy était représenté.

Mme BERTRAND.- (*Annecy*) Quel est le nouveau président ?

M. MESZAROS.- (*Annecy*) Je n'ai pas son nom ici, mais je peux te le transmettre.

Mme LA PRESIDENTE.- S'il n'y a pas d'autre question, nous pouvons procéder au vote, merci.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR: 88

- d'approuver la convention de partenariat triennale entre le Grand Annecy et le club des entreprises de l'Université Savoie Mont-Blanc;
- d'autoriser la Présidente à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

40. Annecy Mountains - Avenant 3 à la convention de partenariat

Rapporteur : Frédérique LARDET

Vu la convention triennale de partenariat – conclue entre le Grand Annecy, la Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy, la Communauté de communes des Vallées de Thônes, le Syndicat intercommunal du massif des Aravis et les stations touristiques classées du Grand Bornand, de La Clusaz et de Manigod – approuvée par délibération du Conseil communautaire du 15 novembre 2018 ;

Vu l'avenant n° 1 approuvé par délibération du Conseil communautaire du 23 mai 2019 ;

Vu l'avenant n° 2 approuvé par délibération du Conseil communautaire du 18 novembre 2021 ;

Considérant que cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2021, il est proposé de conclure un avenant n° 3 pour une prolongation de 1 an.

La convention triennale partenariale actuelle a été initialement attribuée pour une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Cet avenant a pour objectif de permettre au collectif Annecy Mountains la continuité de son développement sur 2022. A la suite d'une étude entreprise au 4^{ème} trimestre 2021, portant sur le devenir de la marque et sa potentielle structuration, les collectivités partenaires s'engagent à maintenir le déroulement des actions sur l'année 2022.

Le présent avenant a pour objet de définir les conditions de prolongation de la convention initiale.

Toutes les autres modalités de fonctionnement et de collaboration entre le Grand Annecy, la Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy, la Communauté de communes des Vallées de Thônes, le Syndicat intercommunal du massif des Aravis, les communes de Manigod, du Grand-Bornand, de la Clusaz et l'Office de tourisme du lac d'Annecy – telles que définies dans les articles 1 à 8 de la convention initiale – restent inchangées, à l'exception des articles 2 et 3.

L'article 2 « Obligation des parties » de la convention triennale est modifié selon les termes suivants :

Le budget annuel pour le projet In Annecy Mountains pour l'année 2022 s'élève à 347 241 € TTC.

Il intègre le budget initialement prévu à la signature de la convention triennale en 2019, soit 276 000 €, auquel s'ajoute le budget complémentaire validé pour l'année 2021, à savoir 71 241 €.

La participation financière du Grand Annecy pour l'année 2022 s'élève à 243 937 € TTC, soit 70,25 %.

L'article 3 « Durée » de la convention triennale est modifié selon les termes suivants :

Le présent avenant entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2022 pour une durée maximum de 1 an et porte sur les actions accomplies par le collectif entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022. Cet avenant vient prolonger la durée de l'actuelle convention pour une durée de 1 an, avec une nouvelle échéance au 31 décembre 2022 inclus.

L'ensemble de la convention continuera de s'appliquer dans les conditions fixées par ladite convention, exceptés les articles modifiés dans le cadre de l'avenant.

Mme LA PRESIDENTE.- Y a-t-il de nouvelles questions?

Benjamin MARIAS.

M. MARIAS.- (*Annecy*) Pour toutes les raisons évoquées tout à l'heure, c'est-à-dire le fait que nous n'avons pas accès à la convention dans le présent document et que la proposition d'avenant n'est pas motivée par un rapport d'activité sur les trois dernières années. Notamment sur l'année 2021, où j'ai retrouvé le budget proposé lors du Comité de direction de l'Office du tourisme, qui était présenté pour le Budget Annexe « *Collectif Annecy Mountains 2021* ». Nous avions déjà l'Observatoire et l'action « *filière cyclo* », qui était fléchée dans le budget.

Parce que nous n'avons pas accès à ces documents (ce rapport d'activité), parce que nous n'avons pas les conclusions de l'étude en cours sur le repositionnement d'In Annecy Mountains et que l'avis du Comité de Direction était très mitigé mardi matin lors de la prise d'avis sur ce sujet (pour rappel 6 contre, 6 pour et 5 abstentions) ...

Mme LA PRESIDENTE.- C'est une erreur, on a pris nos renseignements préalablement, ce que vous dites est faux, ce n'est pas « *6 pour et 6 contre* ». Nous avons reçu un message du Président, le résultat est de 6 votes contre, 4 abstentions et 11 votes pour.

M. MARIAS.- (*Annecy*) Ce ne sont pas les informations que j'ai eues, effectivement.

Mme LA PRESIDENTE.- Notre information est officielle sur la délibération, elle nous vient du Directeur de l'Office de tourisme et de son Président. Il y a donc une erreur dans vos décomptes.

M. MARIAS.- (*Annecy*) Quoi qu'il en soit, il y a des votes contre et des abstentions, mais c'est la vie démocratique.

Mme LA PRESIDENTE.- C'est le principe du vote, sinon ce serait de l'autoritarisme.

M. MARIAS.- (*Annecy*) Tout à fait, mais pour toutes ces raisons je voterai contre, et nous serons plusieurs à voter contre cette délibération.

Mme LA PRESIDENTE.- J'aimerais vous préciser par ailleurs que dans le Copil il y a bien un rapport d'activité, c'est ce que je ne vous ai pas expliqué précédemment.

Chaque année, In Annecy Mountains dresse un bilan d'activité, qui est présenté au Comité de pilotage, auquel assiste le Président de l'Office de tourisme. Chaque année, ce dernier a donc à sa disposition, comme les autres Présidents d'Offices de tourisme, le bilan d'activité d'In Annecy Mountains. Vous ne l'avez pas, parce que vous ne faites pas partie de ce Copil, mais il existe. Si vous avez besoin de l'avoir à disposition, je demanderai à Anthony GRANGER d'interpeller le Président de l'Office de tourisme pour qu'il puisse transférer à Benjamin MARIAS le bilan d'activité. Ou des activités antérieures, puisqu'In Annecy Mountains a plus d'une année d'activité, trois et bientôt quatre.

M. MARIAS.- (*Annecy*) Plusieurs personnes au sein du Conseil communautaire seront intéressées par le fait d'avoir accès à ce bilan d'activité, et de savoir ce qui a été fait des 94.000 € prévus au budget 2021 pour l'Observatoire, ainsi que des 50.000 € prévus pour la filière cyclo et qui à ce jour n'ont pas, *a priori*, été dépensés. Ou alors, ils ont été dépensés pour autre chose, mais nous n'avons pas accès à cette information.

Mme LA PRESIDENTE.- Pas « *pour autre chose* ». Avant d'avancer des termes de la sorte, venez à l'Office de tourisme et à ses réunions, posez les questions et demandez à l'Office de tourisme de vous fournir les bilans d'activité. Je vous conseille vivement d'assister à toutes les réunions quand vous êtes convoqué à l'Office de tourisme et à poser ces questions à ce moment-là.

M. MARIAS.- (*Annecy*) Je vais répondre à cette suggestion. Je ne pouvais pas prendre part à cette réunion mardi matin, je me suis excusé pour mon absence. Dans l'ensemble des documents reçus dans le mail, que je viens de vérifier, j'ai la convocation et l'ordre du jour, mais je n'ai pas le rapport d'activité.

Mme LA PRESIDENTE.- Mais vous pouvez le demander, il n'y a pas de problème. Les circuits les plus courts étant les meilleurs, demandez directement. Vous êtes membre de l'Office de tourisme, vous avez donc tout à fait le droit de demander ces documents. Il faut être proactif. Vous les recevrez, le Vice-Président ici présent l'a noté.

Y a-t-il d'autres remarques ? (Non).

Nous allons donc procéder au vote.

(Il est procédé au vote électronique)

Au vu de ce qui vient d'être exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À LA MAJORITÉ PAR :

Voix POUR: 56

Voix CONTRE: 10 (Etienne ANDRÉYS, Marie BERTRAND, Chantale FARMER, Fabienne GREBERT, Aurélie GUEDRON, Charlotte JULIEN, Marion LAFARIE, Benjamin MARIAS, Eric PEUGNIEZ, Guillaume TATU)

ABSTENTION(S): 22 (François ASTORG, Alexandra BEAUJARD, Patrick BOSSON, Bilel BOUCHETIBAT, Stéphane BOUCLIER, Catherine BOUVIER, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Lola CECCHINEL, Samuel DIXNEUF, Elisabeth EMONET, Pierre GEAY, Fabien GERY, Christiane LAYDEVANT, Viviane MARLE, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Christian PETIT, Agnès PRIEUR-DREVON, Yannis SAUTY, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Olivier TRIMBUR)

- de valider le budget consolidé pour l'année 2022 ;
- d'autoriser la prolongation par avenant de la convention triennale de partenariat pour une durée de 1 an ;
- d'approuver l'avenant n° 3 à la convention triennale de partenariat ;
- d'autoriser la Présidente du Grand Annecy à signer ledit avenant et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

41. Autorisation et délégation d'aides aux entreprises - Convention actualisée n°3 avec la Région

Rapporteur : Frédérique LARDET

Au titre de l'article L242-1 du Code des relations entre le public et l'administration, la délibération n° DEL-2021-286 du 18 novembre 2021 est retirée et remplacée par la présente délibération.

1 - Contexte

Par la délibération n° 2018 / 280, le Conseil de communauté du Grand Annecy, en date du 31 mai 2018, a approuvé la convention pour la mise en œuvre des aides économiques par les communes, leurs regroupements et la Métropole de Lyon dans le cadre de la loi NOTRe établie entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Grand Annecy.

En effet, depuis la promulgation de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) le 7 août 2015, la Région est seule compétente pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides aux entreprises sur le territoire régional, hors régimes d'aides à l'immobilier d'entreprise relevant de l'article L1511-3 du CGCT. Les communes, leurs groupements et la Métropole de Lyon peuvent continuer à intervenir en aide auprès des entreprises en s'inscrivant dans les régimes d'aides fixés par la Région.

Pour ce faire, l'Assemblée plénière du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2016 a adopté la convention type de mise en œuvre des aides économiques par les communes, leurs regroupements et la Métropole de Lyon dans le cadre de la loi NOTRe. Ce modèle type a été modifié par la Commission permanente du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes réunie le 29 juin 2017 et par la Commission permanente du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes réunie le 19 juin 2020.

Par la délibération n° D-2020-505, le Conseil de communauté du Grand Annecy, en date du 26 novembre 2020, a approuvé la convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et la Métropole de Lyon établie entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Grand Annecy.

Par la délibération n° DEL-2021-10, le Conseil de communauté du Grand Annecy, en date du 4 février 2021, a approuvé la convention actualisée n°1 d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, les EPCI et la Métropole de Lyon établie entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Grand Annecy.

Par la délibération n° DEL-2021-50, le Conseil de communauté du Grand Annecy, en date du 27 mai 2021, a approuvé la convention actualisée n°2 d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, les EPCI et la Métropole de Lyon établie entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Grand Annecy.

Par la délibération n° CP-2021-11 / 07-112-6065 du 26 novembre 2021, la Commission permanente du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes a adopté la procédure de prolongation des conventions d'autorisation et de délégation d'aides économiques dont la date d'échéance était fixée au 31 décembre 2021.

2 – Convention actualisée n° 3 d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, les EPCI et la Métropole de Lyon

La convention actualisée n° 2 d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, les EPCI et la Métropole de Lyon, signée le 18 juin 2021 par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Grand Annecy, nécessite une actualisation pour :

- ajouter ce nouveau projet : événement les Sommets, Par la délibération n° DEL-2021-285, le Conseil de communauté du Grand Annecy, en date du 18 novembre 2021, a approuvé la convention d'objectifs pour le soutien à l'édition 2022 de l'événement les Sommets à intervenir entre la société Kawa, la Ville d'Annecy et le Grand Annecy.
- modifier la durée de la convention.

 Cette dernière prendra fin au plus tard au 31 décembre 2022 ou à la date de signature de la nouvelle convention établie en vertu du Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) révisé à intervenir en 2022.

Ces modifications se formalisent par la signature de la convention actualisée n° 3 d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, les EPCI et la Métropole de Lyon.

Mme LA PRESIDENTE.- Y a-t-il des questions ? (*Non*).

Nous pouvons procéder au vote.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR: 88

- de décider du retrait de la délibération n° DEL-2021-286 du 18 novembre 2021 approuvant la convention actualisée n°3 d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, les EPCI et la Métropole de Lyon à intervenir entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Grand Annecy,
- d'approuver la convention actualisée n°3 d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, les EPCI et la Métropole de Lyon, jointe en annexe, à intervenir entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Grand Annecy,
- d'autoriser la Présidente à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

42. Semnoz - Convention de partenariat avec les radios FM H2O et Radio FMR pour l'installation d'antennes

Rapporteur : Catherine BOUVIER

La station de ski du Semnoz a été sollicitée par les radios locales "H2O" et "Radio FMR" pour accueillir des installations relais de faisceau hertzien. En effet, la gare amont du Télémixte du Belvédère offre un panorama à 360° propice à l'accueil de quelques antennes.

Les radios H2O et FMR ont donc proposé un partenariat commercial avec le Grand Annecy : en contrepartie de l'hébergement de 5 antennes relais et de leur alimentation électrique, les radios proposent la conception et diffusion de 392 spots publicitaires visant à promouvoir les activités ou les événements de la station.

En concertation avec les radios H2O et FMR et leurs représentant, la Direction du Semnoz a élaboré le projet de convention en annexe du présent rapport.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci.

Y a-t-il des questions sur ce sujet?

M. TATU.- (*Annecy*) En tant qu'ancien journaliste et amoureux de la radio, je suis ravi de voir que les antennes associatives et les petites radios puissent se déployer.

Madame la Présidente, je compte sur vous pour garantir l'indépendance de ces radios et de ces rédactions, quoi qu'il arrive et quoi qu'il puisse être écrit ou dit.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- « *Indépendance* », j'espère. Mais vu d'où viennent les informations parfois, j'espère que tout le monde, effectivement, respectera l'indépendance au quotidien.

Quoi qu'il en soit, ce soutien est important puisque j'étais moi-même, avec ma collègue Véronique RIOTTON, un des premiers soutiens d'H2O, quand personne n'était venu, je m'en souviens, les soutenir pour leur lancement à l'Impérial Palace.

M. TATU.- (*Annecy*) Pour l'anecdote, c'était là notre première rencontre Madame la Présidente.

Une élue.- À quel endroit seront installées ces antennes ?

Mme BOUVIER.- (*Leschaux*) Elles seraient posées sur le dispositif de la gare, donc cela ne défigure absolument pas le site, c'est déjà dans la partie technique du Télémix.

Mme LA PRESIDENTE.- S'il n'y a pas d'autres questions, nous pouvons procéder au vote, merci.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR: 88

- d'approuver la convention annexée à la présente délibération,
- d'autoriser la Présidente à signer cette convention et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

43. Avenant à la convention d'entente intercommunale relative à la gestion de l'eau potable entre la commune de Lathuile et le Grand Annecy

Rapporteur : Pierre BRUYERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L. 5221-1 et L.5221-2;

En application des délibérations concordantes du Conseil municipal de Lathuile n° DL 2019-51 du 18 septembre 2019 et du Conseil communautaire du Grand Annecy n° D-2019-427 en date du 26 septembre 2019, le Grand Annecy et la commune de Lathuile sont liés par une convention d'entente intercommunale relative à la gestion de l'eau potable sur la commune de Lathuile, depuis le 1^{er} décembre 2019.

L'Entente ne disposant pas de budget propre, l'article 11-1 de la convention d'entente – qui porte sur la gestion budgétaire et comptable de cette dernière – prévoit notamment que le financement des activités de l'Entente sera assumé directement par ses membres. A cette fin, le Grand Annecy fait l'avance de l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement et tient un budget annexe, spécifique à l'Entente. Il prélève ensuite la totalité des coûts liés à l'activité de l'Entente du montant des facturations perçues des usagers de la commune de Lathuile.

Au terme de deux années de fonctionnement de l'Entente, il est constaté que la mise en œuvre de cette article induit des difficultés de gestion et de suivi comptable qui pourraient être levées en intégrant le budget de l'Entente dans le budget annexe du service de l'Eau du Grand Annecy, tout en conservant, en parallèle, un suivi analytique des dépenses, recettes et amortissements.

En outre, le sujet de la prise en charge des emprunts et de leurs amortissements est clarifié entre les deux membres de l'Entente, dans le respect de la convention initiale. Ces ajustements ont fait l'objet d'une présentation à la Conférence de l'Entente le 3 décembre 2021, qui a émis un avis favorable.

Ils doivent être intégrés à la convention d'Entente au moyen d'un avenant joint en annexe.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non*).

Nous procédons au vote.

Ceci étant exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR: 88

- d'intégrer le budget de l'Entente Lathuile / Grand Annecy dans le budget annexe de l'eau potable du Grand Annecy.
- d'approuver le projet d'avenant à la convention d'entente tel que joint en annexe et la nouvelle rédaction des articles 8, 11-1, 11-3, 14-2 et 18 qui en découle,
- d'autoriser la Présidente à signer l'avenant à la convention d'entente intercommunale Lathuile / Grand Annecy.

44. Mise à disposition d'agents - Convention avec le Centre de Gestion de la Haute-Savoie

Rapporteur : Frédérique LARDET

Vu la loi n° 84-53 du 23 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Haute-Savoie (CDG 74) propose la mise à disposition d'agents pour effectuer des remplacements, dans le cadre de vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, d'accroissement temporaire d'activité et d'accroissement saisonnier d'activité :

Considérant que le Grand Annecy doit, dans certains cas et dans le contexte actuel de difficulté à recruter, faire face rapidement à des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de maladie, maternité ou autres, dans le cadre de vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, d'accroissement temporaire d'activité et d'accroissement saisonnier d'activité ;

Il est proposé, pour le bon fonctionnement des services du Grand Annecy, de recourir à la mise à disposition d'agents du Centre de Gestion de la Haute-Savoie chaque fois que cela s'avérera nécessaire, conformément au modèle de la convention ainsi qu'aux conditions financières, ioints en annexe.

La mise à disposition d'agents par le CDG 74 au profit du Grand Annecy donne lieu au remboursement des coûts réels (rémunérations et charges sociales versées par le CDG, visite médicale d'embauche) majorés d'une participation aux frais de gestion supportés par le CDG calculé sur la base du taux annuel arrêté par le Conseil d'Administration du CDG 74 (9% pour l'année 2021).

La convention est établie pour une durée de 3 ans à compter de la date de sa signature et est renouvelable expressément pour une même durée au-delà de son terme.

Mme LA PRESIDENTE.- Avez-vous des questions ? (*Non*).

Je vous propose la mise au vote de cette dernière délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR: 88

- de valider le principe de recourir au service de mise à disposition d'agents du Centre de Gestion de la Haute-Savoie chaque fois que cela s'avérera nécessaire;
- d'approuver la convention générale de recours au service des remplacements et missions temporaires du Centre de Gestion de la Haute-Savoie jointe en annexe;
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer les conventions et éventuels avenants permettant de faire appel à ce service, ainsi que toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci pour cette unanimité.

45. Questions diverses

Mme LA PRESIDENTE.- Nous avons des demandes d'intervention de la part de Denis DUPERTHUY, Jean-Claude MARTIN et Jean-Luc RIGAUT, puis ce sera Lola CECCHINEL pour la clôture.

M. DUPERTHUY.- (Annecy) Merci Madame la Présidente.

Je souhaite intervenir puisqu'avec mes collègues Gérard PASTOR, Bruno LYONNAZ et Roland DAVIET nous avons assisté hier à l'Assemblée générale de l'EPF 74. Une Assemblée générale un peu particulière, puisqu'il était question de la révision du PPI de l'EPF et de l'augmentation de la TSE (Taxe Spéciale d'Équipement), qui va générer un produit 50 % supérieur. Cela s'applique sur les quatre taxes, d'habitation, foncière, et la CFE pour les entreprises.

Nous avions eu, sur votre demande, Madame la Présidente, un débat en Bureau, qui avait fait l'objet d'un vote et abouti à une position majoritaire contre la hausse de la TSE.

Vous avez passé consigne le 3 décembre dernier par mail, à l'ensemble des conseillers du Grand Annecy, de tenir cette position, ce que nous avons fait, Bruno LYONNAZ et moi-même, en prenant la parole au nom du Grand Annecy, tel qu'indiqué dans ce mail.

Nous avons été plus que surpris, sinon étonnés, voire agacés, de voir que des représentants du Grand Annecy n'ont pas suivi la consigne donnée, et se sont même permis de prendre la parole pour contredire la position du Grand Annecy en public, devant les EPCI présents.

Je m'interroge donc sur la notion de collectif et la notion de loyauté envers l'institution à laquelle on appartient. Il y a eu un débat, il y a eu un vote, je le dis d'autant plus sereinement, ainsi que Bruno LYONNAZ, que notre position initiale n'était pas de voter contre la hausse de cette TSE. Mais nous l'avons portée, puisque tel était le mandat donné par le Bureau.

Je m'interroge donc aujourd'hui sur les comportements politiques d'un certain nombre d'élus, qui sont présents ici. Je m'interroge également, à titre personnel, sur la cohérence de certains groupes politiques, qui au moment du Bureau demandent qu'on vote contre la TSE et qui, publiquement, à l'EPF, votent pour cette même augmentation. J'avoue que cela place le Grand Annecy dans une position extrêmement embarrassante et déplaisante, quand on le représente dans ce genre d'institution extérieure.

Je voulais que ce soit dit.

Mme LA PRESIDENTE.- J'en profite pour préciser que ce type de comportement nous a ridiculisés, au point d'en perdre la présidence de la Foncière.

M. ASTORG.- (Annecy) C'est cet incident qui fait perdre la Foncière ?

Mme LA PRESIDENTE.- Oui, tout à fait.

M. ASTORG.- (Annecy) Comment?

Mme LA PRESIDENTE.- Parce que nous avons été décrédibilisés, cela a décrédibilisé Denis DUPERTHUY. Donc les ententes que nous avions avec Christian DUPESSEY et Gérard FOURNIER-BIDOZ n'ont pas été tenues. Gérard FOURNIER-BIDOZ, qui ne devait pas se présenter, s'est présenté face à Denis DUPERTHUY.

Peu importe, le sujet de fond est qu'il y a deux instances délibératives. Le Bureau, contrairement aux municipalités, est une instance délibérative, tout comme le Conseil d'agglomération ici présent. En Bureau, nous avons parlé trois ou quatre fois de ce dossier puis nous avons procédé à un vote, qui n'est pas respecté par les mêmes personnes qui étaient présentes au Bureau et qui ont voté contre l'augmentation. Je répète ce qu'a dit Denis DUPERTHUY, parce que c'est le bouquet, c'est-à-dire que des membres du Bureau votent contre l'augmentation de la TSE et vont s'exprimer, quelques jours plus tard, pour. Comprenez la logique. Ensuite, ces personnes m'expliquent qu'elles y vont à titre personnel. Il me semble que vous n'avez pas bien compris qu'on n'y va pas à titre personnel. On ne représente pas un groupe politique, on représente l'Agglomération dans les organismes extérieurs, pas un avis personnel. Pas plus qu'un groupe politique ou un groupe d'expression quel qu'il soit.

Je le demande une nouvelle fois, lorsque le Bureau se prononce (c'était la première fois qu'on le faisait, qui plus est, c'est-à-dire vous envoyer un courrier pour vous expliquer la position du Bureau), il est nécessaire que vous actiez le fait que le Bureau est une instance de délibération, qui prend des décisions pour le bien de l'Agglomération et qui se positionne, et que dans des organismes extérieurs vous n'avez pas été nommés pour représenter votre propre volonté, mais nommés pour exprimer la position de l'Agglomération.

Je donne la parole à Jean-Claude Martin, puis ce sera Bénédicte SERRATE.

M. MARTIN.- (*Alby-sur-Chéran*) Je voulais intervenir sur le même sujet, pas de manière politique, même si ç'en est malgré tout, mais pour nos habitants.

Je rappelle que l'EPF est un EPIC, ce n'est pas une collectivité. Il se trouve que j'en ai été le premier Président, j'avais travaillé pour la mise en place de cet EPF en 2003 et j'ai été Président jusqu'en 2015. Pour ce qui est des recettes de l'EPF, au-delà de quelques subventions de la Région et du Département à l'origine, elles sont issues de la fiscalité, comme l'a dit Denis DUPERTHUY, sur les impôts des ménages, mais aussi sur les entreprises. Nous avons voté un budget, aujourd'hui, sans augmentation de fiscalité pour nos habitants et nos entreprises, et ce matin j'ai appris qu'on augmentait, à travers nos votes et à travers l'EPF, la fiscalité de nos habitants.

Je ne vais pas refaire la suite, mais dans quelque temps il faudra, pour nos transports en commun, augmenter le Versement Mobilité et la taxe foncière intercommunale, et je ne vous cache pas que la charge sur les entreprises risque d'augmenter. La moitié de la TSE vient de la fiscalité prélevée sur les entreprises.

Lorsque nous avons créé l'EPF, lorsque nous faisions des acquisitions pour les collectivités, les taux d'emprunt étaient de 3 à 4 % et les frais de portage de 2,5 %. Les communes se précipitaient pour nous faire faire des acquisitions (on disait oui ou on disait non) parce que les taux d'emprunt étaient très élevés. Petit à petit, les taux ont baissé et les communes ont racheté les biens qui étaient en portage, ce qui fait qu'actuellement les taux sont à moins de 1 %. À part des situations difficiles, où on a besoin d'ingénierie et de conseil (DUP, préemptions, des sujets difficiles), il est important de faire intervenir l'EPF. Mais pour des acquisitions tout à fait ordinaires, il vaut mieux acheter en direct avec des taux d'emprunt peu élevés.

Ce que je voulais dire, c'est que l'EPF doit savoir arbitrer et ne pas dire oui à tout le monde. Je rappelle, et je terminerai là-dessus, qu'il y a quelques années, lors des deux dernières années où j'étais Président de l'EPF, pour avoir fait le tour de tous les EPF de France, nous étions le quatrième EPF installé en France. Il suffit d'aller voir l'EPF de Clermont-Ferrand, l'objectif est, qu'à terme, avec les roulements de trésorerie, d'acquisition et de rétrocessions, la TSE diminue, voire soit supprimée. Je ne comprends pas comment on augmente une fiscalité, c'est-à-dire la TSE, sur un tel outil.

Après avoir quitté l'EPF, j'ai appris que la Chambre Régionale des Comptes avait établi un rapport et fait des remarques sur la gestion de cet établissement. Je pense donc qu'il faut faire attention, parce que nous sommes en train de charger, au-delà des habitants, ... tout à l'heure, on parlait d'une part fixe d'une valeur de deux paquets de cigarettes sur l'eau potable, ici cela représente d'autres montants pour nos habitants, et surtout pour nos entreprises.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci.

Effectivement, un peu de cohérence d'un sujet à l'autre.

Je tiens à préciser également que le « *non* » que l'on exprimait, c'était vraiment un « *non* » de position, puisqu'on savait qu'on était minoritaires, pour bien montrer et bien ancrer le fait qu'on ne pouvait pas venir vers nous chaque année ou tous les deux ans parce qu'on avait trop acquis de terrains, et qu'en fin de compte le PPI n'était pas respecté, et que le seul moyen pour reprendre les terrains achetés par l'EPF était l'augmentation de la TSE.

Il s'agissait d'ancrer le fait de dire « stop , on ne peut pas faire cela à chaque fois ». Il y a un PPI, qui doit être respecté, et on ne doit pas faire n'importe quoi et finalement sonner la cloche en disant « au secours, on a besoin d'argent ». Ce n'est pas comme cela que nos collectivités fonctionnent, et ce n'est pas comme cela que les organismes et les EPIC doivent fonctionner. Nous-mêmes avons un PPI, et je me vois mal revenir vers vous deux ans avant la fin de ce PPI en criant au secours parce qu'on n'a plus d'argent et qu'il faut rallonger la taxe foncière ou le Versement Mobilité, parce qu'on s'est trompés dans les calculs et qu'on a trop investi. J'espère qu'à ce moment vous pourrez me demander de rendre des comptes, et c'est en cela qu'on voulait alerter l'EPF.

M. MARTIN.- (*Alby-sur-Chéran*) Je rappelle également qu'on avait discuté avec la C2A pendant de nombreuses années, et qu'elle ne voulait pas entrer dans l'EPF à cause du montant de la TSE. Des discussions assez importantes ont eu lieu à l'époque sur ce sujet.

Mme SERRATE.- (Annecy) Je dirai peu de choses.

Je n'ai reçu aucun courrier, rien. Vérifiez, mais vous ne m'avez envoyé aucune information. J'ai simplement été invitée à cet EPF, premièrement.

Deuxièmement, je signale à Denis DUPERTHUY que je n'ai pas voté, je n'avais pas de vote.

Je signale ensuite que ma remarque était une remarque générale, sur l'aide économique que pouvait représenter une aide au logement social.

Mme SEGAUD-LABIDI.- (*Annecy*) Madame la Présidente, je regrette l'intervention, qui arrive en questions diverses, d'un dossier aussi important pour l'Agglomération. Et d'un dossier qui a effectivement été traité en Bureau d'Agglomération mais qui aurait vraiment mérité un réel débat au sein du Conseil Communautaire, comme nous les avions dans de précédents mandats.

C'est un sujet tellement important que je regrette qu'un de mes collègues puisse ici pouvoir présenter l'EPF, un Etablissement Public Foncier, de telle sorte, avec un objectif partiel et un propos partiel. Parce qu'il est clair que tous les éléments ne sont pas présentés ici, de manière que tous les élus ici, communautaires ou nouveaux élus, puissent s'en faire une véritable opinion.

Je considère donc aujourd'hui que les personnes qui sont présentes dans des organismes extérieurs doivent aussi être auditionnées au sein du Bureau d'agglomération, pour prendre connaissance du vécu de ces organismes et des débats qui peuvent s'y tenir.

Je regrette, en termes démocratiques, que ce type de dossier puisse se présenter de telle sorte au sein de ce Conseil communautaire, alors que nous avons vraiment besoin, aujourd'hui, d'en débattre. Cette augmentation de taxe a été extrêmement bien expliquée au sein de cette Assemblée générale et je vous demande, Madame la Présidente, de pouvoir le mettre à un ordre du jour d'un prochain Conseil communautaire, afin que tous les partis présents ici puissent s'exprimer.

Mme LA PRESIDENTE.- Tout d'abord, vous vous êtes exprimée. Ensuite, cela a été voté, et de plus vous avez voté pour, donc je ne vois pas pourquoi ...

Mme SEGAUD-LABIDI.- (*Annecy*) C'est pour la clarté des débats, Madame la Présidente. Jean-Claude MARTIN vient de s'exprimer, et nous n'avons pas la possibilité d'apporter d'autres arguments.

Mme LA PRESIDENTE.- Si, puisque vous venez de vous exprimer.

Mme SEGAUD-LABIDI.- (*Annecy*) Non, je n'ai pas expliqué les conditions du montant de la taxe.

Mme LA PRESIDENTE.- En effet, nous mettrons cela au débat, Ségolène GUICHARD sera présente et Bruno LYONNAZ pourra parler, puisqu'ils ont assisté à tous les débats dans le cadre de l'EPF.

Il y a la forme, c'est-à-dire qu'on insiste énormément, lorsqu'il y a une prise de décision du Bureau du Grand Annecy, sur le fait que ce n'est pas pour information. Je précise à Bénédicte SERRATE qu'elle faisait bien partie des destinataires du mail, il nous faudra donc vérifier si vous recevez bien vos mails.

Mme SERRATE.- (Annecy) Vérifiez que vous ne l'avez pas envoyé à la mairie d'Annecy.

Mme LA PRESIDENTE.- On me dit le 3 décembre à 14 heures 59, si vous pouvez vérifier, sur la boîte du Grand Annecy.

M. DIXNEUF.- (*Annecy*) Pour les votes du Bureau, et pour un point de méthode, est-ce qu'on pourrait être informé du fait qu'on va devoir voter? Pour que l'on puisse étudier le sujet, en particulier s'il est technique, et ne pas être pris de court sur un vote.

Denis, tu disais qu'il y avait eu des votes contre, il y a eu également de nombreuses abstentions, qui étaient liées à la demande d'un groupe de travail. Comme je ne suis pas à l'EPF, je voulais savoir si ce groupe de travail sera lancé ou non.

Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- C'est trop tard, il n'y a plus de groupe de travail possible sur l'EPF, puisque cela a été voté. Justement, cela avait été refusé, c'était une volonté de Ségolène GUICHARD et de Bruno LYONNAZ, que de monter un groupe de travail. Il a été évoqué, mais non retenu par le Président de l'EPF. Ce qui est dommage, d'ailleurs, puisque cela aurait pu permettre d'avancer dans les sujets.

Aussi, ce dossier a été évoqué trois fois en Bureau avant d'amener une décision de voter, pour savoir quelle position on allait donner aux représentants du Grand Annecy. Mais on a tout de même abordé trois fois le sujet en Bureau d'agglomération, présenté à la fois par Ségolène GUICHARD et Bruno LYONNAZ, les représentants du Bureau à l'EPF.

- **M. DIXNEUF.** (*Annecy*) Soit, mais uniquement annoncer dans l'ordre du jour qu'il y a un vote ?
- **M. DUPERTHUY.-** (*Annecy*) Le vote a bien eu lieu avec les trois mentions traditionnelles, « contre », « abstention » et « pour », et de mémoire il n'y a eu aucun vote pour l'augmentation de la TSE au sein du Bureau.

Mme LA PRESIDENTE.- Tout à fait, il n'y a eu que deux abstentions, et tout le reste était contre l'augmentation.

Nous allons changer de sujet, nous reviendrons en effet sur ce débat plus tard, éventuellement.

Monsieur RIGAUT. Sur le même sujet ?

M. RIGAUT.- (*Annecy*) Non, je reviens sur un sujet de Mobilité que sont les voies d'accès à la future liaison ferroviaire du Lyon-Turin. J'ai appris que s'est tenu un Comité de pilotage, sous l'autorité du Préfet de Région, en début de semaine, pour présentation de différents scénarios.

Je me souviens, vous l'aviez dit, avoir écrit que le Conseil d'Agglomération demandait des études pour y voir plus clair entre le scénario « voyageurs » par Dullin/L'épine, le scénario plus « fret » par Chartreuse et un troisième scénario « grand gabarit ».

Je voulais savoir qui était présent pour nous représenter à ce Comité de pilotage ?

Mme LA PRESIDENTE.- Moi-même.

M. RIGAUT.- (*Annecy*) Quelle a été votre position, pour faire valoir les intérêts d'Annecy et de la Haute-Savoie ?

Mme LA PRESIDENTE.- Une fois encore, je m'applique à moi-même ce que je demande aux autres, c'est-à-dire que je n'avais pas une position personnelle. La première position qu'on a donnée, souvenez-vous, on a envoyé un courrier sur la demande d'étude et ce que le Préfet nous demandait. On en avait discuté en Conseil d'agglomération et on avait acté le fait que sur les cinq propositions de l'époque on allait proposer la dominante fret et le mixte.

À la suite de cela, il y a eu ce Copil dernièrement et on doit répondre, donc ne mettez pas la charrue avant les bœufs. Je ne me serais pas permis une seule fois de prendre une position pour le Grand Annecy, j'ai été à l'écoute de toutes les études que nous avons reçues (j'ai transféré le lien ce matin) et que vous pourrez avoir dès demain matin dans vos boîtes, afin de prendre connaissance de l'ensemble des documents.

Le Préfet de Région vient de nous avertir, aujourd'hui, que nous aurions à répondre pour le 14 janvier. D'ici là, on est à votre disposition. Certes, nous aurons des Bureaux, mais on n'aura pas de Conseil, il faudra donc que l'on trouve une méthode pour pouvoir échanger. Je suis à votre disposition pour monter un petit Comité de pilotage, si cela vous dit, sur ce sujet, afin que chacun des groupes d'expression puisse être représenté et que l'on puisse porter une décision finale pour le 14 janvier au Préfet de Région.

M. RIGAUT.- (*Annecy*) Merci. J'aurais aimé que l'on puisse l'évoquer, puisqu'il y avait l'opportunité de ce Conseil ce soir, qui a été allégé sur d'autres questions de Mobilité, et qu'on puisse en parler ou avoir une position commune.

En tous les cas j'en profite, puisque la séance est publique ce soir, pour remercier le Vice-Président du Conseil Départemental, qui lui a vraiment bien défendu les intérêts de la Haute-Savoie. J'étais intervenu auprès de son Président, Martial SADDIER, pour lui rappeler les choses, et ils ont vraiment suivi la question de manière très claire, en se positionnant pour les enjeux qui nous intéressent. C'est-à-dire la liaison mixte, qui permet la liaison fret, qui est essentielle, mais qui favorise également les liaisons voyageurs en direction, et de Lyon, et de Paris par TGV.

Mme LA PRESIDENTE.- Je précise qu'en effet Lionel TARDY s'est exprimé, puisque nouvel élu. Il prenait une position qui, effectivement, a été un peu différente de la précédente. De manière globale, il y a eu une prise de position d'un Vice-Président, nouvellement nommé, qui donnait en effet la position du Conseil ...

M. RIGAUT.- (Annecy) Qui représente son institution.

Mme LA PRESIDENTE.- Qui représentait son institution, en concertation. C'est la position qu'il aurait peut-être prise au moment où le Préfet nous l'a demandé. Aussi, le 14 janvier nous aurons, ensemble, à prendre une décision, donc je n'allais pas prendre une position de moi-même, même si parfois je peux le faire, en tous les cas ce n'est pas ma façon de procéder. Et vous me l'auriez reproché, Monsieur RIGAUT. C'est pour cela que j'attendais que vous ayez à disposition ... on ne le fait pas ce soir parce qu'on a reçu les liens des documents il y a peu de temps, vous m'auriez donc dit et expliqué, 95 élus recevant des documents de 30 ou 40 pages, qu'ils n'avaient pas eu le temps de les lire, ce que j'aurais parfaitement compris. Vous recevrez donc demain les documents, et on pourra tous en parler.

M. RIGAUT.- (*Annecy*) Pardonnez-moi d'insister, mais je pense que tout élu de son territoire, d'Annecy ou de Haute-Savoie, qui voit que d'un côté, dans tous les cas, la liaison fret, qui met les camions sur les trains, fonctionne, et que de l'autre côté, c'est-à-dire la liaison par Dullin/Chartreuse, la ligne mixte, avantage et permet d'améliorer les liens voyageurs d'environ 20 à 30 min, selon comment on compte, en direction, soit de Lyon, soit de Paris. Aucun élu ici n'aurait vu d'inconvénients à ce que cela se passe autrement.

Mme LA PRESIDENTE.- Certains élus ici sont contre le Lyon-Turin.

M. RIGAUT.- (*Annecy*) Qui sont contre tout projet. Mais on aurait pu l'arbitrer depuis très longtemps, sans attendre qu'il n'y ait plus de Conseil.

Mme LA PRESIDENTE.- En effet, il faut qu'on ait l'ensemble des positions, mais vous ne pourrez pas me reprocher d'avoir pris la décision toute seule.

Pour autant, j'aimerais que l'ensemble des élus puissent disposer des éléments d'information. Je suis à votre disposition pour monter un Comité de pilotage, vous pouvez nous envoyer vos candidatures, pour ceux qui ont envie de travailler sur ce sujet et de donner des éléments d'information factuels pour faire un choix définitif.

M. RIGAUT.- (*Annecy*) J'avais une deuxième question assez courte, très courte même, s'il vous plaît.

Ce n'est pas pour fâcher les gens ici, mais pour que ce soit clair. La délibération que nous avons prise concernant les TCSPI la dernière fois devait, vous l'avez dit, être remise en question ou revotée une prochaine fois (vous nous avez envoyé à tous des documents). J'avais une seule question, puisqu'il s'agit d'un pouvoir reçu ou non reçu : est-ce que le pouvoir du Maire de Charvonnex a été reçu, comme il est prescrit dans le règlement intérieur ? Je lis l'article 16 : « dans tous les cas, le pouvoir doit être daté, signé et remis à la Présidente, au plus tard en début de séance ». Ma question est de savoir si oui ou non, de façon à éclaircir et à éclairer, parce que j'entends beaucoup de rumeurs et je voudrais qu'il n'y en ait pas.

Mme LA PRESIDENTE.- Cela respectait parfaitement le règlement, j'avais bien été avertie. Il peut peut-être s'exprimer, mais Jean-François GIMBERT m'avait bien appelée pour me prévenir qu'il avait déposé une procuration au nom de Henri CHAUMONTET. Une fois que le vote est passé, je me suis aperçue que le vote de Jean-François GIMBERT n'avait pas été pris en compte. Souvenez-vous, il y avait un certain brouhaha puisque Frédérique BANGUÉ n'arrivait pas à voter, il y avait deux élus dont le boîtier ne marchait pas, on a même dû prendre les votes à l'oral pour ces deux personnes.

À ce moment-là j'ai proposé, voyant que la procuration, en tous les cas le vote, n'avait pas été marquée, de proposer un nouveau vote. François ASTORG m'a dit non, ainsi qu'un certain nombre d'élus, qui ne voulaient pas revoter. Voyant l'ambiance, j'ai préféré laisser tomber, et j'ai demandé à M. LENOIR d'aller vérifier la raison pour laquelle la procuration n'avait pas été prise en compte, dans la mesure où j'avais été interpellée par Jean François GIMBERT. Effectivement, la procuration était bien arrivée en temps et en heure, mais le boîtier n'avait pas été remis à Henri CHAUMONTET.

Je ne vois pas Jean-François, mais il aurait pu expliquer cela.

Mme FARMER.- (*Annecy*) Étant donné que vous aviez la procuration à 18 h quand on a commencé, le vote ayant eu lieu trois heures et trois minutes après le début du Conseil communautaire, comment se fait-il que vous n'ayez pas déjà demandé à M. CHAUMONTET pourquoi il n'avait pas voté sur les autres délibérations ?

Mme LA PRESIDENTE.- Tout simplement parce que ce que j'ai fait ce soir, et que le Maire d'Annecy a fait lundi pour la première fois, comme moi pour la première fois, pour moi c'était acté, c'était fait. C'est pour cela que dorénavant, je demande et j'exprime, comme je l'ai fait en début de Conseil, et comme on l'a fait à Annecy lundi et comme le font un certain nombre de Conseils Municipaux, à voix haute la liste des procurations, pour bien vérifier que chaque personne ait bien son boîtier.

D'ailleurs, il y aura de nouvelles règles, au vu de ce qui s'est passé lors de ce Conseil. C'est-à-dire qu'au moment du PPI, la moitié de la salle est allée fêter sa victoire au fond de la salle ou parler aux journalistes. On s'est donc retrouvés face à un auditoire à moitié vide. J'ai trouvé la pratique un peu particulière, avec certains élus qui avaient trois ou quatre boîtiers devant eux.

C'est une procédure que nous allons remettre dans le cadre, c'est-à-dire que dorénavant, il y a le règlement, j'aimerais le rappeler aussi. Ce règlement stipule que quand vous devez faire ce que vous avez à faire, ou que vous avez besoin d'une pause, normalement vous devez, en amont, préciser à qui vous donnez le boîtier, comme une forme de procuration. Mais vous n'avez pas à avoir une collection de boîtiers devant vous parce que les collègues sont partis à l'extérieur pour une pause. Dorénavant, on appliquera strictement cette procédure et le règlement qui est inscrit.

Nous allons donc aussi vous proposer de le modifier dans un certain sens, de mettre un créneau horaire bien précis, notamment jusqu'à quelle heure on peut envoyer les procurations. En effet, le règlement précise que c'est jusqu'au début de la séance, et nous sommes en train de regarder si le début de séance c'est une bonne chose ou si on les envoie bien en amont, pour faciliter la tâche des services et pouvoir donner le boîtier, afin que ce qui est arrivé la dernière fois n'arrive plus. C'est-à-dire que, la procuration étant arrivée à 17 h, les services n'avaient pas pu faire attention et donner le boîtier, ils n'avaient pas vu le mail ni la demande de procuration.

Je citerai dorénavant, comme c'est le cas pour Annecy, les procurations en amont. Mais nous aurons tout loisir d'en reparler, si vous avez besoin, le 27 janvier.

Y a-t-il d'autres prises de parole sur ce sujet ? (Non).

Lola CECCHINEL, pour la dernière prise de parole.

Mme CECCHINEL.- Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente, chers élus, chers collègues.

Je m'adresse à vous au nom des habitantes et habitants élus du Grand Annecy, conseillères et conseillers communautaires, membres du Bureau de l'agglomération, nous tous ici qui souhaitons accélérer la mise en œuvre du projet de territoire et répondre au mieux aux attentes des citoyens qui nous ont fait confiance lors des élections de juin 2020.

Nous souhaitons que les projets de l'agglomération soient co-construits sereinement, et que les décisions soient prises en lien étroit avec l'exécutif et l'ensemble des territoires de l'Agglomération, hors clivages partisans et dans un esprit de consensus.

Consensus qui, nous en sommes persuadés, fait la force de notre Agglomération.

Pour cela, nous voulons continuer de tisser et de consolider les liens qui unissent toutes les communes représentées ce soir. Nous sommes convaincus qu'une vision globale et de long terme, prenant en compte notre interdépendance, nos atouts et nos fragilités, permettra à notre territoire de préserver son attractivité et d'en améliorer la qualité de vie.

C'est pourquoi, Madame la Présidente, chers collègues, pour porter ces valeurs et ces visions, nous nous réunissons en groupe d'expression. Celui-ci n'a pas pour vocation de militer ni de convaincre ou de cliver. Tout simplement, il est ouvert à toutes celles et ceux qui souhaitent travailler de façon transparente et concertée au bon fonctionnement de notre institution et à la construction d'un avenir commun.

Aujourd'hui, il nous paraît essentiel d'instaurer un dialogue et une écoute attentive, permettant l'expression de la diversité des points de vue, tout comme la mise en œuvre de hautes aspirations démocratiques.

Aussi, pour les citoyens et les habitants du territoire que nous représentons, sans étiquette de parti, ce groupe favorisera les échanges avec les autres groupes d'expression et l'ensemble des conseillères et conseillers communautaires.

Ce groupe d'expression a pour nom « *Grand Annecy - Communauté d'avenir* » et les membres qui le composent sont, par ordre alphabétique : Étienne ANDRÉYS, François ASTORG, Alexandra BEAUJARD, Marie BERTRAND, moi-même, Samuel DIXNEUF, Chantale FARMER, Pierre GEAY, Fabien GÉRY, Fabienne GRÉBERT, Aurélie GUEDRON, Charlotte JULIEN, Marion LAFARIE, Benjamin MARIAS, Viviane MARLE, Pierre-Louis MASSEIN, Alexandre MULATIER-GACHET, Christian PETIT, Éric PEUGNIEZ, Karine PICCHEDDA, Yannis SAUTY, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE et Guillaume TATU.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci pour la création de ce troisième groupe, et bienvenue au groupe « *Réveillons Annecy* », au sein de l'Agglomération d'Annecy.

Un élu.- Je crois que ce n'est pas le nom, Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Anthony GRANGER s'il vous plaît.

M. GRANGER.- (*Annecy*) Je vais rester constant et vous faire part de ma colère. Madame la Présidente, chers collègues.

Après la création du groupe des amis de l'ancien Maire, la création d'un groupe genré des femmes élues proches de la Présidente, voici à présent le groupe des élus proches du nouveau Maire d'Annecy.

Nous dénonçons la politisation croissante de notre Agglomération par la Villecentre. Nous déplorons également que cela ne crée pas plus d'émoi au sein des 33 autres communes qui composent notre Agglomération. Car comment vouloir, selon vos propos, je vous cite, Madame la nouvelle responsable du groupe, « *travailler ensemble dans une Agglomération apaisée* », en créant des groupes qui, inévitablement, mettront à jour des lignes de fracture entre les différentes chapelles ?

Encore une fois, cela n'est pas notre conception d'une Agglomération et du fonctionnement que nous attendons pour notre Conseil communautaire.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. S'il n'y a plus d'interventions ...

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Si, Madame la Présidente. Puisque je suis le troisième larron de la foire de la dernière campagne électorale, je souhaite vous dire que je n'ai pas l'intention de créer un groupe d'expression à l'Agglomération. Ne vous inquiétez pas, il n'y en aura pas un troisième la prochaine fois. Je considère qu'au sein de cette Agglomération nous sommes là pour travailler en commun. Quand on nous dit que c'est la Ville qui veut travailler avec les autres communes, mais que dans le groupe, tel qu'il est constitué aujourd'hui, vous n'avez que des membres d'une seule commune, quelque peu baroque, mais c'est intéressant.

Je réitère, de façon que ce soit clair, devant tout le monde, le soutien qui est le mien au sein de la majorité de l'Agglomération. On travaille, on n'est pas toujours d'accord, vous le savez. Vous savez comment on travaille, je vous dis les choses quand je ne suis pas d'accord, mais c'est aussi de cette manière que les choses peuvent avancer dans l'Agglomération, et non en créant des scissions ici et là et en recréant, en Conseil d'Agglomération, un Conseil Municipal *bis* d'Annecy.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci.

Je vous souhaite de très belles fêtes, et à demain pour le PLUI HMB pour celles et ceux qui sont invités à nous rejoindre.

À demain, et bonnes fêtes de fin d'année à toutes celles et ceux que nous ne reverrons pas d'ici l'année prochaine.

(La séance est levée à 23 heures 44.)

La Présidente,

Frédérique LARDET.

PJ: - Etat des subventions.

- Tableaux des AP/CP.

- Tarifs 2022.